

22 et 23 AVRIL 1983
à la S.A.C.E.M.

82^e Assemblée Générale de la C.M.F.

Compte rendu détaillé en pages 2 à 10 et 33 à 43

journal de la Confédération Musicale de France

N° 363

MAI 1983

ORGANE MENSUEL DES 49 FEDERATIONS,
DES 6.000 SOCIETES ET ECOLES
ET DES 600.000 MUSICIENS FEDERES

La C.M.F. est reconnue d'Utilité publique par décret du 2 Janvier 1957 et agréée par le ministère de la Culture et le ministère délégué au Temps Libre, à la Jeunesse et aux Sports. Elle est affiliée à la Confédération Internationale des Sociétés de Musique et membre du Comité National de la Musique.

Numéro de la commission paritaire : 65.172

21 JUIN 1983

Grande Fête nationale de la Musique



• Voir article en page 2

Le 21 juin 1983

Grande Fête nationale de la Musique

LA Confédération Musicale de France a à cœur cette année de participer de toutes parts à cette journée et à cette première nuit de l'Été, au cours de laquelle chacun peut et doit s'exprimer selon son goût et selon son cœur.

« L'année dernière, vous avez répondu spontanément et chaleureusement à notre appel, en participant à « la Fête Nationale de la Musique », le 21 juin 1982. Cette année vous pouvez, mieux encore, être présents à cette grande manifestation puisque, dès maintenant, nous vous demandons d'y prendre part de tout votre cœur et de tout votre talent.

Dans toutes nos Fédérations, dans toutes nos Sociétés, dans tous nos petits villages, ce premier jour de l'été doit éclater de joie et la Musique qui est la plus belle expression des sentiments doit être à l'honneur.

Il faut vous adresser sans tarder à vos Directions Régionales de la Musique pour obtenir toute la documentation que vous pourrez afficher et distribuer, afin de faire connaître à tous ce beau jour de liesse que nous voulons à notre C.M.F. tout à la joie de l'été retrouvé ».

« Plus que jamais », a dit M. Fleuret à notre Congrès, « la Fête de la Musique doit rassembler tous ceux qui veulent montrer et démontrer cette importance de la Musique dans notre Société. C'est pourquoi les initiatives les plus diverses sont sollicitées, suscitées ».

M. Maurice Fleuret poursuit : « Nous voudrions que la Fête de la Musique 83 soit la Fête de la transmission du savoir et de la Connaissance des choses de la Musique et pas seulement de la transmission du désir de la Musique. C'est pourquoi, nous en appelons à vous tous pour que les initiatives les plus diverses et les plus riches, peut-être les plus insolites se manifestent à ce moment »

Nous savons que vous ferez par centaines, même par milliers, de merveilleuses prestations à cette occasion.

Nous vous remercions de nous faire part de toutes vos initiatives afin que nous puissions dans un prochain journal les mettre à l'honneur.

Nous vous remercions de prouver par vos actions que notre Musique est avant tout celle des gens de cœur.



La C.M.F. au 10^e Salon International de la Musique

Du 10 au 17 avril 1983, c'est au C.N.I.T. à Paris-La Défense que nous avons, pendant une semaine, accueilli de nombreux visiteurs dans notre Stand.

Nous l'avons voulu très simple, mais il indiquait l'essentiel de notre Action et l'organisation de notre grande Association.

Beaucoup d'amis sont venus nous voir ; ils savaient que nous étions présents à cette Grande Rencontre avec la Musique. D'autres visiteurs ont découvert ou redécouvert la C.M.F.

Nous avons exposé quelques instruments anciens : clarinettes, cornets, trombones, grâce à nos amis de Saint-Claude dans le Jura et tout particulièrement Bernard Dupquier, Alain Pansot, Maurice Dalle-Nogare. Deux cornets nous avaient été prêtés par des amis de notre Fédération d'Anjou-Loire-Atlantique et M. Mario Monti, de notre Fédération d'Île-de-France, avait mis à notre disposition une très belle mandoline et une mandoline.

Sur le Stand, un quatuor de Mandolines de l'Estudiantina d'Argenteuil a donné deux très beaux récitals.

Cette expérience que nous avons faite, nous la referons l'année prochaine en améliorant, ce qui cette année était une présentation de notre Confédération. Nous l'avons voulue simple, élégante, tout à l'image de ce qu'est la C.M.F. Lors d'une prochaine participation nous ferons une animation et nous espérons bien alors le concours de tous, puisque nous avons retenu que le travail d'équipe serait dorénavant pour le bien de tous en honneur à la C.M.F.

Nous ne voulons pas oublier de remercier Mme Catherine Scaglia qui a, pendant toute la durée du Salon, été présente sur le Stand à la disposition des visiteurs.

Nous voulons aussi remercier M. Jean-Claude Chedal et un de ses élèves qui ont assuré la décoration du Stand.

Enfin, c'est aussi grâce à la chaude amitié qui nous unit tous que nous avons pu dans une période difficile et à la veille de notre Congrès, faire en sorte que notre grande C.M.F. soit présente dans les meilleures conditions à ce 10^e Salon International où toutes les Associations de Musique Populaire avaient une participation.

A l'année prochaine !



La 82^e Assemblée générale de la C.M.F.



Le vendredi 22 avril à 10 h, s'ouvraient à la S.A.C.E.M. dans l'auditorium Ravel Debussy, 225, Avenue Charles-de-Gaulle à Neuilly-sur-Seine, les travaux du 82^e Congrès de la Confédération Musicale de France, par une réunion du Conseil d'Administration.



A 14 h, s'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire pour étudier des modifications à apporter à nos Statuts, puis à 15 h 30, les travaux du Congrès, proprement dits, commencèrent.

Nombreux étaient les Délégués de nos 49 Fédérations, dont celle de la Guadeloupe présidée par M. Dauberton accompagné de MM. Dursus et Foucan.

M. André Petit, Président par Intérim de la C.M.F., ouvre à 14 h l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Il indique que deux réunions sont prévues : l'Assemblée Générale Extraordinaire, car il y a quelques amendements à apporter aux Statuts, amendements qui nous ont été demandés par le Conseil d'Etat, « La C.M.F. étant une Association reconnue d'utilité publique » et ensuite, nous ouvrirons l'Assemblée Générale Ordinaire, c'est-à-dire, le Congrès.

M. André Petit donne la parole à M. François Villatte : « Je rappelle que le 16 octobre 1982, l'Assemblée Générale Extraordinaire avait approuvé les nouveaux Statuts de Confédération. Depuis ce vote, différentes circonstances étant intervenues, nous nous sommes aperçus que certains articles n'étaient peut-être pas assez précis et d'autre part, le Conseil d'Etat, par l'intermédiaire du Ministère de l'Intérieur, nous a fait part de quelques observations.

Nous voudrions ajouter un article concernant la représentation à nos Conseils et Assemblées de nos Ministères de Tutelle. Les amendements aux Statuts qui vont être proposés sont les suivants :

Tout d'abord, il faut procéder à l'amendement de l'Article 5 pour ensuite pouvoir apporter les amendements complémentaires à cet article et également à l'article 8. »

M. Villatte rappelle que nos Statuts indiquent :

« Il y a 23 Délégués au Conseil d'Administration, un pour chacune des Fédérations élus au sein de ces Fédérations et le Vote qui intervient en Assemblée Générale est un vote de confirmation. »

Le Ministère de l'Intérieur n'est pas d'accord car il faut d'une part, un vote nominatif et, d'autre part, préserver la Liberté de choix. Le Ministère nous propose de maintenir le chiffre de 15 Administrateurs élus parmi les 23 Délégués

désignés par les Fédérations. Les Membres qui ne seront pas élus pourraient assister aux Conseils avec voix consultative.

En Commission d'Administration Générale le jeudi 21 avril, il a été proposé d'étendre le chiffre de 15 à 18 Membres (celui-ci étant aussi divisible par 3, ce qui est nécessaire pour le renouvellement des membres par tiers). »

M. Villatte donne lecture de l'Article 5 tel qu'il devra être rédigé :

« La Confédération est administrée par un Conseil d'Administration de 18 Membres élus en Assemblée Générale, pour trois ans, au Scrutin Secret, parmi les candidats représentant chacune des Fédérations Régionales, et désignés par elles.

Le renouvellement du Conseil d'Administration a lieu chaque année par tiers, en Assemblée Générale : les Membres sortants sont rééligibles.

Chacune des Fédérations Régionales ne peut présenter qu'un seul Candidat. Elle ne pourra présenter un autre Candidat qu'à l'expiration du mandat de ce dernier ou en cas de démission ou de décès de celui-ci.

En cas de vacance en cours de mandat, les pouvoirs des Membres remplaçants prennent fin à l'époque où devait normalement expirer le mandat des Membres remplacés.

Le Conseil d'Administration élit au scrutin secret, parmi ses membres, un bureau composé de :

- un Président,
- quatre Vice-Présidents,
- un Secrétaire Général,
- un Secrétaire Général adjoint,
- un Trésorier,
- un Trésorier Adjoint.

Le Bureau est élu pour 1 an.

Tout Membre du Conseil d'Administration qui, sans motif reconnu valable, n'aura pas assisté à trois séances consécutives de ce Conseil, sera déclaré démissionnaire d'office par ce Conseil.

Les Délégués des Fédérations Régionales qui ne seront pas élus au Conseil d'Administration seront désignés comme Délégués, avec voix consultative. »

M. Villatte précise que nous avons supprimé le Chiffre 23 parce qu'un jour, il peut y avoir d'autres Fédérations.

M. Villatte peut maintenant procéder à un amendement à l'Article 5 destiné à préciser la pensée des rédacteurs des Statuts approuvés le 16 octobre en indiquant : « Chaque Membre du Conseil d'Administration sera Délégué de droit à l'Assemblée Générale avec voix délibérative ».

Il est procédé au vote de l'Article 5 approuvé par la majorité des Délégués présents à l'Assemblée Générale Extraordinaire.

M. Villatte poursuit alors en indiquant qu'il faut apporter un amendement à l'Article 8 : « L'Assemblée Générale comprend deux délégués mandatés par chaque Fédération Régionale. L'un de ces Délégués sera le Président de la Fédération s'il n'a pas été désigné comme candidat au Conseil d'Administration. » Du fait de la combinaison de ces deux additifs (dernier alinéa de l'Article 5 et premier alinéa de l'Article 8) chaque Fédération aura trois Délégués.

Certains problèmes de Régionalisation concernant quelques Départements ne s'étant pas raliés à la Fédération Régionale, sont examinés et M. Villatte précise en outre qu'il sera proposé une date fixe pour la constitution des Fédérations Régionales en Assemblée Générale.

M. Levrangi, Délégué de l'Isère demande la parole, qui lui est accordée et il donne lecture d'une note que nous reproduisons ci-dessous :

« Le 16 octobre 1982, une Assemblée Générale Extraordinaire convoquée hors du délai réglementaire prévu statutairement, se prononçait sur une adaptation des Statuts C.M.F., en fonction de la Régionalisation.

Ma position (et celle d'un nombre minime de délégués) fut contraire à ces propositions et ce pour au moins deux raisons :

— La première étant le manque d'information préalable. Les propositions de nouveaux Statuts ne furent communiquées qu'aux seuls membres du Conseil d'Administration dans un premier temps, le 24 mai 1982 pour être précis, et bien plus tard aux Présidents de Fédérations ;

— l'autre raison est que les propositions ne remédient en rien aux inconvénients des précédents Statuts, à savoir le rôle insignifiant attribué aux Techniciens, et la méconnaissance des structures départementales qui sont pourtant essentielles.



● Vous trouverez en pages 42 et 43 de nombreuses illustrations sur la 82^e Assemblée Générale.



S'il est nécessaire que la C.M.F. soit administrée par un C.A. représentatif des différentes régions administratives du pays, il ne faut pas perdre de vue que les problèmes musicaux, programme d'enseignement, répertoires, morceaux d'examens, de concours qui sont du ressort des responsables techniques, sont primordiaux et ne peuvent être résolus que par ceux-là même. Depuis de nombreuses années, les techniciens, les hommes de terrain, dont je me flatte d'être, ont été tenus à l'écart des différentes instances, ou manipulés, les différentes commissions voyant leurs propositions d'aménagement soumises au veto d'un seul homme. Il importe donc que les techniciens qui sont la cheville ouvrière de notre Confédération, soient représentés au Conseil d'Administration de la C.M.F., et soient partie constitutive de l'Assemblée Générale.

Les Statuts C.M.F., anciens et nouveaux, et les amendements proposés par le C.A. ne vont pas en ce sens, aussi permettez-moi de vous soumettre des amendements qu'il serait souhaitable de présenter et de défendre pendant que nous en avons encore le loisir. N'oublions pas que dès que les nouveaux Statuts entreront en vigueur, les responsables départementaux ne pourront plus siéger, ni intervenir pour éventuellement exposer leurs idées et tenter de modifier le cours des choses. En effet, le C.A. sera composé des 23 représentants des Régions, ce qui est bien, et l'Assemblée Générale par 2 Délégués par Région administrative, ce qui est insuffisant. Certaines Régions englobent 8 Départements, d'autres 3 seulement, donc disproportion.

Les Statuts régissant les différentes Fédérations Régionales, bien que différents, stipulent tous l'autonomie de gestion et d'administration des Fédérations ou Unions départementales. Il est indispensable que les Responsables départementaux, aussi bien techniques qu'administratifs, aient la possibilité de se rencontrer hors du contexte de la Région.

Les échanges de vues, ou d'idées sont facteurs de progrès ; aussi, bien des stages, des colonies de vacances musicales, des orchestres départementaux n'auraient pas vu le jour si fortuitement les congressistes C.M.F. ne s'étaient pas rencontrés dans les couloirs, car on parlait peu de musique à nos anciens congrès. Or, le rôle de cette instance aurait dû être de nous mettre en contact les uns avec les autres. Ne retom-

bons pas dans les mêmes erreurs, et n'oublions pas que l'administration doit être au service des musiciens et non l'inverse.

Je propose donc que le Département soit considéré comme la cellule de base de la C.M.F., l'Assemblée Générale étant composée de deux représentants de chacun des départements, un administratif, un technique.

— Le Conseil d'Administration C.M.F. composé d'un représentant mandaté par chaque Région, propose et soumet à l'A.G. les aménagements nécessaires à son bon fonctionnement : cotisations, assurances, relations S.A.C.E.M. etc. ainsi que les diverses propositions des Commissions techniques.

— Les Commissions techniques sont composées des responsables techniques départementaux (volontaires), auxquels peuvent être adjointes des personnalités du monde musical proche de notre C.M.F., conscientes de nos problèmes et susceptibles de nous apporter une aide précieuse (je pense aux Directeurs des grandes formations d'harmonie professionnelles, aux militaires, à certains compositeurs, etc.).

Il me semble qu'avec cette formule on parlera enfin musique à notre Congrès et que nos relations, nos échanges d'idées, d'expériences, seront vecteurs de progrès et de développement de ce qui nous tient tant à cœur, la Musique et les Musiciens ».

M. André Petit remercie M. Levrangi pour son exposé. Il lui indique que l'orientation que va prendre le Congrès lui donnera certainement entière satisfaction.

En ce qui concerne les Départements, des Fédérations n'ont que 2 Départements et d'autres en ont 8 et lorsque l'on prend, par exemple, la Fédération Régionale du Nord, elle a 2 Départements (Nord et Pas-de-Calais), et on constate que c'est elle qui compte le plus grand nombre de Sociétés.

Le cas se répète en Alsace ; c'est donc un problème à étudier car le nombre de Sociétés doit tout de même compter.

Concernant le nombre de Délégués à l'Assemblée Générale, divers avis sont donnés et il est alors proposé un vote à bulletins secrets.

M. André Petit fait l'appel des Délégués présents à l'Assemblée Générale Extraordinaire pour établir le vote.

Les Délégués votent et il est procédé au dépouillement des Bulletins. Les résultats s'établissent comme suit :

- 40 Délégués ont voté,
- 25 bulletins OUI
- 10 bulletins NON
- 5 bulletins NUL.

L'Amendement à l'Article 8 est voté et approuvé à la majorité des votants, et M. Villatte donne lecture de l'Article 8 dans sa totalité et ce sont bien 3 Délégués à l'Assemblée Générale qui représenteront chacune des Fédérations.

M. Villatte donne ensuite lecture de l'Article 22 qui sera proposé concernant la représentation de nos Ministères de Tutelle.

L'ancien Article 22 deviendra l'Article 23.

Un débat s'engage pour savoir si les Ministères de Tutelle siègeraient à nos Conseils et Assemblées avec voix consultative ou délibérative.

M. André Petit indique qu'il est à son avis excellent que nos Ministères de Tutelle assistent à nos Réunions, mais ils ne doivent pas prendre part au vote.

« M. Fleuret, dit-il, lorsque nous l'avons vu récemment nous a bien confirmé que nous sommes une Association et que le Ministère ne serait présent qu'avec voix consultative.

M. André Petit ajoute que ce matin nous avons eu un Conseil d'Administration, et nous avons comme invité, sans que cela nous ait été imposé, M. Camille Roy, Inspecteur Principal à l'Action Musicale, et, précise M. Petit, nos amis du Conseil d'Administration ont pu se rendre compte que M. Camille Roy n'a pas cherché « à mettre la main » sur l'association. Il a répondu à certaines questions ; il a apporté des idées excellentes. Bien sûr, dit M. Petit en terminant son intervention, nous devons être vigilants et maintenir l'indépendance de la C.M.F. et la faire respecter. »

Un délégué de Midi-Pyrénées suggère que les Ministères de Tutelle soient invités et non représentés.

L'Article deviendrait ainsi comme l'énonce M. Villatte :

« Nos Ministères de Tutelle : Ministère de la Culture et Ministère du Temps Libre sont invités aux Conseils d'Administration et Assemblées Générales de la C.M.F. »

Les Amendements aux Statuts ayant été approuvés et votés par les Délégués présents à l'Assemblée Générale Extraordinaire, M. André Petit indique que cette Réunion est close ; nous allons ouvrir l'Assemblée Générale Ordinaire, c'est-à-dire, le Congrès.

Fédérations présentes ou représentés

Aisne : Roger Thirault (Président).

Alpes-Maritimes : néant.

Alpes de Haute Provence : Félix Sappei (Président), Aimé Blanc (Secrétaire Trésorier).

Chorales d'Alsace : Joseph Muller (Président).

Mandolines d'Alsace : Néant.

Musiques d'Alsace : Ferdinand Koch, René Maechler, Eugène Wengler.

Accordéonistes du Haut-Rhin : Francis Bucher (Président délégué).

Anjou/Loire Atlantique : René Boivin (Président), Michel Bassereau.

Ardennes : Jean Pihet (Président).

Aube et Haute Marne : Maurice Faillenot (Président), Marguerite Charie.

Auvergne : Fillatraud.

Bouches-du-Rhône : Joseph Chappe (Président), Paul Courtial.

Bretagne : Georges Galinier (Président), Gérard Leclerc, Jean-Pierre Blin.

Région de Brioude : Néant.

Bourbonnais Nivernais : André Relin (Président), Jean Fonta, Jean Julien.

Centre : François Villatte (Président), Henry Petit (Trésorier), André Guillemain, Roger Guillet.

Charente : Henri Mazeau (Secrétaire).

Corse : Néant.

Cote d'Or : André Ameller (Président), René Widiez (Secrétaire), Pierre Roche (Trésorier).

Dauphinoise : Jean-Pierre Malfait (Président), représenté par Louis Levrangi.

Franche Comté/Territoire de Belfort : Daniel Zemp (Président).

Gers : Néant.

Guadeloupe : Robert Dauberton (Président), Dursus, Foucan.

Haute-Garonne : Henri Leymonerie (Président), Carrier.

Hautes-Pyrénées : Louis Gachassin (Président), François Vandemosselaer (Secrétaire), Souptes (Vice-Président).

Limousin : Jacques de Chalais (Président).

Ile-de-France : Guy Meissonier (Président), Gauthier, Herbet.

Indre : Jean H Gaultier (Président).

Indre-et-Loire : Marceau Boutet (Trésorier).

Loire et Haute Loire : Joseph Freycenon (Secrétaire), Roger Faguet.

Marne et Meuse : Michel Pierrot, Marcel Lenoir.

Midi : René Portes (Secrétaire), Lucien Miechamp (Trésorier).

Moselle/Meurthe et Moselle : René Bellion (Président), Robert Sommer.

Nord et Pas-de-Calais : Florent Lemire.

Normandie : André Petit (Président), Pierre Colombani (Trésorier), Claude Decugis.

Oise : Jean Neumann (Président).

Ouest : Robert Dhumeau (Président), René Labbe, Claude Revolte, Rémy Julien, Mme Hélène.

Picardie : Maître Charles Jay (Président), Pierre Drez, Gaston Fauquet.

Saône-et-Loire : Georges Savey (Président).

Sarthe et Mayenne : Daniel Hureau (Président).

Seine-et-Marne : René Neuranter (Président), Perathoner, Lorin.

Sud Est : Maurice Adam (Président), Ernest Germain (Trésorier), André Vettard, Marius Buttard, Robert Combaz.

Sud Ouest : Henri Ciran (Président), Gilbert Boisson.

Tarn : Pierre Giroux.

Tarn-et-Garonne : Néant.

Var : Marcel Demichelis (Secrétaire), Louis Ravel.

Vaucluse : André Ferdinand Trinquier (Président), Grégoire Metaxian (Secrétaire), Bourgue.

Vosges : M. Verrept.

Yonne : Jacques Bergère, Philippe Thomas.

L'Assemblée Générale Extraordinaire ayant pris fin, M. André Petit déclare ouverte l'Assemblée Générale Ordinaire, à 15 h 30, et il donne immédiatement la parole à M. Henri Ciran, Président d'Honneur de ce Congrès.



M. Henri Ciran adresse aux Délégués un discours de bienvenue que nous reproduisons ci-dessous.

« Mesdames, Messieurs les Congressistes, Chers Collègues et Amis,

Je ne suis pas spécialement un ami des micros, j'aime mieux parler sans micro. J'ai souvent fait cette affirmation, mais aujourd'hui, étant doté d'un enrouement tenace depuis plusieurs semaines, je me réjouis que les micros existent parce qu'autrement, vous ne m'entendriez peut-être pas.

Je ne dois pas exclusivement à la décision humaine de me trouver à la place que j'occupe en ce moment, qui est appelée avec certain euphémisme le privilège de l'âge. Quel Privilège ! Bien limité, assurément, car je ne peux pas répondre comme le fit l'écrivain Louis Veuillot qui se présentait pour un emploi à la rédaction d'un journal parisien, et à qui le Directeur répondit : « Vous êtes bien jeune, Cher Monsieur », et Veuillot de répondre : « Rassurez-vous, Monsieur le Directeur, c'est un défaut qui me passera ».

Pour ma part, ce défaut m'a passé déjà depuis un certain temps, mais ce privilège n'est pas le seul enjeu pour moi, et il faut bien reconnaître, si je suis votre Président de séance aujourd'hui, que c'est à vous que je le dois, les divers Congrès successifs m'ayant témoigné votre confiance depuis plusieurs années, pour faire partie de notre Conseil d'Administration, et où mes Collègues m'ont confié un des postes de Vice-Président.

Les circonstances me donnent l'occasion de vous exprimer toute ma reconnaissance pour ces marques d'estime.

Je voudrais aussi profiter de cette présidence éphémère pour évoquer le souvenir de la belle figure que nous avons pu voir ici, pendant des dizaines d'années, de celui qui est aujourd'hui dans sa retraite, un de nos doyens in partibus, si je puis dire, je veux parler de M. Rolando, ancien Vice-Président de la C.M.F., et ancien Président de la Fédération du Sud-Est, et à qui notre Président de l'époque a remis tout récemment, la Croix d'Officier de la Légion d'Honneur. A M. Rolando, j'apporte publiquement un salut de reconnaissance de la C.M.F.

Et maintenant, je me retourne vers vous, Cher Président Ehrmann, car je suis content, cette année, et je pense que tout le monde sera de mon avis, je le pense, de vous revoir avec nous et en excellente santé.

Pour beaucoup d'entre nous, vous êtes le premier Président que nous ayons connu, et vous

restez celui qui donna, à la C.M.F., ses structures actuelles.

Personne n'oublie votre longue présidence, si remplie de réalisations dans tous les domaines. Lorsque vous êtes parti vers la Côte d'Azur, pour une retraite bien gagnée, les regrets de tous vous ont accompagné, et l'amitié profondément reconnaissante de chacun est restée dans tous les cœurs.

Je veux dire aussi tout le sens que prend notre présence dans ce magnifique siège de la Société des Auteurs Compositeurs, Editeurs de Musique, qui nous reçoit depuis plusieurs années pour notre Congrès annuel, et chacun de nous ressent la satisfaction que nous procure une telle réception.

Il m'est agréable de redire nos remerciements à M. le Directeur Général de la S.A.C.E.M., et à ses collaborateurs. Les rapports constants que nos Sociétés ont avec la S.A.C.E.M. sont, si j'en juge par tout ce que je constate, réglés avec la meilleure compréhension, et cette situation fait partie des bienfaits que nous apporte notre chère C.M.F., sachant aussi que la S.A.C.E.M. fait partie de MESSENER, un organisme créé pour aider les initiatives favorables à la Musique, et aux Musiciens, et à laquelle elle consacre une certaine part de son budget. Cela n'est peut-être pas toujours connu de ceux qui ne voient, dans la S.A.C.E.M., que le côté très apparent du percepteur des droits d'auteurs.

Je veux donc profiter d'évoquer, en même temps que ces données en faveur du MESSENER, la forme plus ancienne que recevaient les actions artistiques et qui ont à peu près complètement disparu. Oui, jadis, les mécènes étaient nombreux ; les évoquer n'est pas désagréable. Il est, dans cette maison même, un des salons qui porte le nom d'un de ces mécènes de jadis, Célestin Joubert, fondateur des Editions du même nom, et qui fut Président de la S.A.C.E.M. un certain nombre d'années. Dans ma jeunesse, je l'ai connu, il était maire de Saint-Savin de Blagne, Chef-lieu du canton viticole girondin, et grand mécène de l'Harmonie locale qui se souvient encore de ses bienfaits dont il reste de nombreuses traces.

Le mécénat, depuis quelques années, l'Etat, les pouvoirs publics, cherchent partout à prendre le relais, pour faire surgir le jaillissement culturel que l'on croit facile à manipuler. D'ailleurs, a-t-on bien défini la culture, pour laquelle la machine de guerre est dressée, afin de percer le brouillard qui, soi-disant, jusqu'ici nous a enveloppés, et faire naître la bonne couleur artistique. Et si la Culture était tout autre chose, si elle naissait des réactions personnelles, propres à chaque individu qui veut choisir sa conquête face à l'imprévu de l'existence ?

Des sommes importantes sont destinées à la culture, je souhaite, et je suis heureux d'en parler du haut de cette tribune, dans une Assemblée qui représente si bien ce qui a été fait dans ce pays, et cela depuis plus d'un siècle, pour le maintien de la Culture Musicale, qu'on n'oublie pas la forme traditionnelle de notre ligne de conduite qui a trouvé, dans la Société Musicale, le plus efficace, le plus économique des procédés pour fabriquer des musiciens, motiver le mieux les familles, pour

avoir de nouvelles couches d'exécutants unis dans cette chaleur humaine, de nos Sociétés Musicales, et qui est si propice à l'union de toutes les couches sociales.

Je souhaite que dans un Congrès comme le nôtre, nous puissions approfondir tous les sujets qui nous préoccupent, dans la ligne générale des actions entreprises par nos Sociétés, que nous sachions les défendre avec passion et courage, que nous disions à nos autorités de tutelle qui veulent nous aider, d'être de plus en plus près de nous. Il n'y a pas de meilleure manière pour que la Musique progresse et survive, que de susciter la pratique musicale, avec des musiciens pratiquants. Sans cela tout le reste sera utopie.

Pour la formation primaire, mettre la main à la pâte ; dans chaque bourg, dans chaque campagne, dans chaque ville que se gardent nos chères Sociétés musicales, celles qui donnent à la vie locale la présence réelle de la Musique collective et qui sont un bien social exceptionnel. »

M. Henri Ciran est chaleureusement et longuement applaudi.



M. André Petit poursuit les travaux et il donne lecture du Rapport Moral.

Mes chers amis, Mes chers Collègues,

Notre ami M. Henri Ciran a eu l'honneur de vous accueillir à cette 82^e Assemblée Générale, et, à mon tour, je vous souhaite la bienvenue.

Nous déplorons tous l'absence de notre ami André Deltour, notre Trésorier National, si attaché à l'Association, et qui a, depuis 1976, effectué un immense travail pour les finances de la Confédération. Des soucis très graves de santé dans sa famille le retiennent chez lui ; il m'a chargé de vous présenter sa cordiale amitié.

Nous formons des vœux bien sincères pour que la santé revienne chez les siens et, à notre tour, nous l'assurons de notre plus vive affection.

Le Président Albert Ehrmann nous fait l'honneur d'être auprès de nous pendant nos travaux ; il présidera le Jury des Flûtes au Concours d'Excellence, et nous fera la grande joie d'être des nôtres l'après-midi du dimanche 24, lors de la lecture du Palmarès.

Bien chaleureusement, au nom de tous, je lui exprime notre déférente amitié et toute notre reconnaissance.

Mon rapport, cette année, sera objectif d'une part, mais empreint

d'une gravité toute particulière car nombre de questions seront développées par les rapporteurs des différentes Commissions.

Au cours de cette année 1982, deux événements importants pour notre Association ont été la Vente, le 27 juillet dernier, du Centre de Toucy à l'Association de la Maison de Retraite Départementale, dont la Présidente est Mlle Simone Goussard, Maire de Toucy.

Je voudrais rappeler que cette vente a été faite dans des conditions absolument régulières puisque, l'année dernière, nous avions demandé l'assentiment de l'Assemblée Générale qui s'était prononcée pour.

Tout a été dit sur les raisons qui ont motivé cette vente, et je n'y reviendrai pas.

Cette séparation fut, pour nous tous, douloureuse mais elle était nécessaire, et il faut maintenant ne plus regarder derrière nous, mais devant nous, et construire pour que notre grande Association soit vraiment le leader de la Musique Populaire.

Nous avons, d'autre part, placé le produit de cette vente dans deux très beaux appartements situés tout près de notre Siège, rue La Fayette, 103, boulevard Magenta, aux 4^e et 5^e étages d'un immeuble de bonne construction.

Le 4^e étage sera plus particulièrement destiné à abriter les services administratifs. Nous y réserverons une salle de conférence afin que puissent être tenues, dans des conditions décentes, nos diverses réunions.

Au 5^e étage, nous installerons des classes pour effectuer des stages d'écriture, d'harmonie, d'analyse, destinés à la formation de cadres pour nos Sociétés et nos Ecoles.

Nous allons également prévoir la mise en place d'une bibliothèque où, trois jours par semaine, pourront être consultés des matériels pour nos Formations, des œuvres instrumentales, ouvrages didactiques, etc.

Nous espérons être en mesure d'effectuer notre transfert dans le courant du mois de mai. En effet, les choses n'ont pas été possibles avant le Congrès car le travail intensif qui a été assumé par le service administratif n'aurait pas laissé de temps disponible pour un déménagement.

Je rappelle que l'autorisation d'effectuer cette transaction immobilière nous a été accordée par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 16 octobre 1982 à Paris.

Nous avons à déplorer, cette année encore, la disparition d'amis très chers.

M. Albert Attyasse, le dévoué Président de la Commission de Vérification des Comptes, ne sera pas parmi nous.

M. Jean Masuchetti, Secrétaire de notre Fédération d'Ile-de-France, qui était présent à notre 81^e Assemblée Générale, ne sera pas à cette année. Il s'est éteint subitement en défilant avec sa Société, lors de la Fête de la Musique, le 21 juin dernier.

M. Edmond Aiguier, le si aimable Président de notre Fédération du Var, nous a lui aussi quittés, après une longue et douloureuse maladie.

Nous garderons son souvenir car il savait, avec une grande délicatesse, s'adresser à tous.

Nous avons eu à déplorer de nombreux décès au sein de nos Fédérations ; entre autres, celui de M. Schneider, le Secrétaire Général, Trésorier de notre Fédération de Moselle et Meurthe-et-Moselle, dont le dévouement restera un modèle pour nous.

A leurs familles, nous présentons nos condoléances les plus émuees.

Comme chaque année, après la proclamation des résultats des élections pour le renouvellement du tiers du Conseil d'Administration, le 13 mars 1982, le nouveau Conseil s'est réuni pour désigner les Membres du Bureau.

Après délibérations, les Délégués ont été informés de la composition du Conseil et du Bureau.

Ces listes ont été publiées dans le journal d'avril 1982, ainsi que tous les comptes rendus.

La date de la présente Assemblée Générale, qui se déroule en ce moment dans l'Auditorium Ravel-Debussy de la S.A.C.E.M., avait été fixée également le 13 mars.

Elle est tardive à cause des élections municipales.

Dès le 24 avril, le Conseil d'Administration était réuni au siège, 121, rue La Fayette, pour une importante séance de travail. Nous avons alors jeté les bases de Régionalisation de nos Statuts.

Je reviendrai sur ce point après vous avoir annoncé les faits marquants de la vie de notre Association.

Nous avons également défini les Commissions et sous-commissions de la Confédération Musicale de France, qui se composent comme suit :

Commission d'administration générale : Président : François Villatte ; Membres : Michel Brisse, Henri Ciran, Jean Julien, Robert Lestavel, Léon Rose.

Commission de gestion financière (Budget) : Président : Robert Lestavel ; Membres : Guy Meissonier, Henry Petit, André Trinquier, Daniel Zemp ; Auditeurs : André Deltour, Trésorier, Maurice Adam, Trésorier Adjoint.

Commission du journal : Président : Henri Ciran ; Membres : Robert Dhumeau, Robert Lestavel, Guy Meissonier.

Commission d'action culturelle et sociale : Président : Maître Charles Jay, Grand Prix de Rome.

Sous-commission des Harmonies et Fanfares : Animateur : André Amellér. Membres : Guy Meissonier, Pierre Bigot, Désiré Dondeyne, Commandant Fasce, Serge Lancen, Henri-René Pollin, André Relin, Roger Thirault, Daniel Zemp et Mme Ida Gotkowski.

Sous-commission des chorales : Animateur : Joseph Muller, Marius Buttard, Robert Dhumeau, Raphaël Passaquet, Roger Thirault.

Sous-commission de l'Education Musicale : Animateur : Bernard Dupaquier. Membres : Florent Lemire, Louis Levrangi, Louis Muckensturm, Léon Rose, René Widiez.

Sous-commission des épreuves instrumentales : Animateur : Roger Thirault. Membres : Guy Meissonier, Michel Peus, Henri-René Pollin, André Relin, Daniel Zemp.

Sous-commission des Batteries Fanfares : Animateur : Guy Meissonier, Roland Peyre, André Tremine.

Sous-commission des Stages : Animateur : Daniel Zemp. Membres : Robert Combaz, Désiré Dondeyne, Roger Guillet, Ferdinand Koch, Gilbert Louet.

Ces membres sont indiqués par ordre alphabétique.

Le Conseil s'est réuni le 22 septembre ainsi que la Commission Financière et la Commission d'Administration Générale.

Nous avons brossé un tableau de la situation, mais travaillé tout particulièrement sur les Statuts de Régionalisation.

M. André Petit donne ensuite la parole à M. Henri Ciran pour la lecture de son rapport de la Commission du Journal.

Mers Chers Collègues,
Mes Chers Amis,

J'ai le grand plaisir cette année encore de vous parler de notre journal, dont je préside la commission.

Nous avons relevé une croissance financière de 88 147,54 F entre l'année 1981 et l'année 1982 pour le nombre des abonnements souscrits.

Tout de suite, je vais vous dire qu'il faut souscrire davantage d'abonnements. C'est ce qui permet au journal de vivre et de s'améliorer, de vous tenir au courant de tout ce qui se passe dans les Fédérations, au niveau des Ministères, à la S.A.C.E.M. et dans la vie musicale en général.

A ce propos, je vais encore me répéter et vous demander de coopérer au journal. Nombre d'entre nous savent écrire de beaux articles ; nous avons besoin de commentaires sur des œuvres classiques et contemporaines, des analyses d'exécution d'œuvres, des articles d'intérêt général, et je serais très heureux qu'ils émanent des membres de notre Confédération.

Je voudrais également vous demander de ne pas attendre qu'une « relance » vous soit adressée pour régler vos abonnements, la relance coûte cher et cet argent peut être employé à améliorer votre publication.

Tenez-vous au courant de vos changements d'adresses et rappelez-vous que tout ce que vous faites spontanément est un élément d'actif dans la mise en œuvre du journal de la Confédération.

Beaucoup d'entre vous sont mécontents de l'arrivée tardive de leur journal. La parution a lieu en temps ; nous ne sommes pas responsables des grèves inopinées dans les services des postes.

Ce ne sont pas toujours les mêmes Régions qui en sont affectées et les retards ne se produisent pas toujours au même endroit. Nous les déplorons, mais qu'y pouvons-nous !

Je sais très bien que beaucoup d'entre vous attendent la publication des petites annonces, des avis de concours, si précieux. S'il était en notre pouvoir de faire en sorte qu'aussitôt routé, le journal soit distribué, nous le ferions : soyez-en assurés.

Alors, je vous demande à tous une aimable compréhension et je vous engage à faire le bilan de ce journal. Vous êtes informés grâce à lui de tout ce qui se passe tant dans le monde musical qu'auprès d'organismes officiels, la S.A.C.E.M. par exemple, et également dans vos Fédérations et les Fédérations amies de la C.M.F.

Un journal bien lu est un journal positif et les quelques désagréments ne déséquilibrent pas, dans la balance, les avantages qu'il vous apporte.

Au dernier congrès en 1982, je souhaitais vous remercier pour votre apport massif de participations. Effectivement, le nombre des abonnements a sensiblement augmenté. Merci !

Mais il est souhaitable que dans une association comprenant près de 650 000 adhérents, le tirage du journal soit au moins égal ou supérieur à 30 000.

Vous pouvez compter sur nous, sur notre dévouement, sur notre

désir de toujours améliorer cette publication.

Je voudrais dire un mot de l'affranchissement du journal. Nous ne faisons pas partie de la grande presse : nous sommes une publication d'une Association contenant des articles d'intérêt général. Nous bénéficions d'un numéro de commission paritaire qui nous permet de vous adresser le journal par la voie du routage à un tarif postal préférentiel.

Ce tarif constitue pour nous un apport de deniers de l'Etat, que nous devons considérer en quelque sorte comme une subvention émanant des services de Monsieur le Premier Ministre puisque la commission paritaire fait partie de ces Services.

Nous devons donc nous attacher à faire non pas un journal parfait, la perfection n'existe pas et elle serait peut-être ennuyeuse, mais que ce journal ait une haute tenue en rapport avec l'aide certaine qui est apportée par les Pouvoirs Publics.

J'ai voulu cette année être objectif et je vais pour terminer vous indiquer que les coûts du papier, de la main-d'œuvre sont en perpétuelle hausse et ainsi je demande que pour 1984 le prix de l'abonnement soit pour nos Sociétés ce qu'il a été cette année pour les abonnés individuels, c'est-à-dire 60 F pour dix numéros et encore nous devrions ne pas imposer de prix, car nous ne savons pas de quoi demain sera fait...

Je voudrais mettre en garde toutes les Fédérations qui considèrent que l'abonnement au journal fait partie des cotisations.

Non ! L'abonnement ne peut pas être partie prenante d'une cotisation. Il peut venir s'y ajouter par un règlement indépendant auprès des Services Administratifs de la C.M.F.

Et pour conclure, je voudrais remercier ces Services Administratifs qui travaillent sans relâche pour que vous soit communiqué tout ce que vous trouvez dans le journal. C'est croyez-moi un immense travail fait avec gentillesse, bonne humeur et efficacité.

De vifs applaudissements saluent le Rapport de M. Henri Ciran.



M. André Petit remercie M. Henri Ciran. Il demande à l'Assemblée si quelqu'un a des questions à poser à propos de ce Rapport.

« Le journal », dit M. A. Petit, « est très important, sur le plan culturel et nous en débattons demain matin. »

M. Claude Decugis prend la parole :

« Je voudrais dire que le journal ne correspond pas tout à fait à ce que j'en attendais. Nous souhaitons qu'il y ait plus d'analyses d'œuvres, de la Musique, des présentations de Compositeurs, les disques, etc. les idées ne manquent pas. Vous me permettez de dire, que, modestement, la Fédération de Normandie a pris cette option et nous nous apercevons que nos amis des Fédérations voisines viennent s'abonner à notre bulletin. »

Si on ne guide pas les petites Sociétés dans le choix du répertoire, on aura encore des Sociétés qui jouent « n'importe quoi ». L'Action Culturelle de la C.M.F. commence par le Journal parce qu'il touche tout le monde. C'est le seul lien avec les Musiciens de nos Sociétés.



M. Henri Ciran prend la parole pour répondre à M. Decugis : « Vous l'avez bien deviné, je suis Président de la Commission du Journal, mais pas Rédacteur en Chef. Je voudrais demander à M. Decugis ce qu'il a fait comme merveilles. Les articles que vous écrivez, dit-il, pour le bulletin de la Normandie, vous n'avez qu'à les adresser au Journal de la C.M.F. Nous vous demandons de nous aider, écrivez un peu pour nous ».

M. A. Petit intervient :

« Je répéterai ce que je dis depuis le début de ce Congrès : améliorons les choses mais ne revenons pas sur le passé ».

Une question est posée à propos des droits que nous donne la Commission Paritaire.

M. Petit : « La Commission Paritaire est une faveur qui nous est faite car nous ne faisons pas partie de la grande presse. »

Elle nous donne la possibilité d'expédier notre journal à un tarif préférentiel. »

Il indique que les articles Fédérations et la Publicité ne doivent pas dépasser 50 % du journal ; ne pas oublier que la Publicité est

très importante pour la vie de la publication.

M. Gérard Leclerc, de la Fédération de Bretagne, prend la parole :

« Puisque nous parlons du journal, je voudrais dire que nous avons eu quand même plusieurs articles sur les instruments, le Luth et aussi sur une jeune fille du Nord, Carillonneuse. Par contre, nous parlons des banquets de Sainte-Cécile pendant 6 mois, des rapports sur le Congrès de l'I.S.M.E. Je me suis rendu compte que le Secrétariat de la C.M.F. travaillait aussi pour l'I.S.M.E., pour l'Ordre des Musiciens, et aussi pour une autre Association. Nous avons tous le même but : faire avancer notre Confédération, mais je ne pouvais pas laisser passer cela. Je rappelle que nous avons organisé un Stage, sans prétention, et que la publicité que j'avais remise au Président de l'époque, n'est jamais parue. On m'a reproché par la suite de jouer certaines œuvres, certains auteurs. On m'a dit que ces œuvres n'étaient pas de la Musique. Je veux bien, mais c'est trop ! ».

actuelles. Que nous mettions sur pied un programme d'études. Bien entendu, il n'est pas question de faire un travail identique à celui des Conservatoires, mais n'oublions pas que les Conservatoires sont fréquentés en majorité par des amateurs qui y viennent rechercher l'enseignement qu'ils désirent.

Nos Sociétés Musicales ont tout à fait la possibilité d'effectuer un travail rationnel, constructif et attrayant. Evidemment, se présente à nous le problème des Sociétés rurales. Nos petites agglomérations, éloignées des grands centres, n'ont pas toujours la possibilité de recruter des enseignants. Cependant, il faut souhaiter que soient prodigués un enseignement qui pourra être complété, si le jeune musicien a la possibilité de suivre des cours dans une ville plus importante, où les cadres d'enseignement sont plus nombreux.

La C.M.F. veut veiller tout particulièrement à ce que des programmes d'enseignement judicieux soient établis et suivis. Tout cela incombe aux sous-commissions composées des personnalités de la Musique, ayant pratiqué ou pratiquant l'enseignement.

Nous voulons aussi revoir le règlement des concours de Musique, revoir les listes des morceaux de concours, et dans le domaine de la création, nous voudrions par des concours de composition de la C.M.F., inciter des compositeurs à créer pour nos Harmonies, pour tous nos Orchestres et les éditeurs de Musique à imprimer ces œuvres.

C'est un énorme travail d'équipe où tous auront leur mot à dire et seront écoutés.

Il faut rénover les répertoires sans pour cela supprimer de magnifiques œuvres classiques, mais la jeune école doit être entendue et nous ne sommes pas ennemis de créer des ensembles de jazz où nos instruments cuivres, vents, percussions pourraient s'exprimer.

Je voudrais vous parler des Stages.

Nous allons, dans les nouveaux locaux de la C.M.F., Boulevard Magenta, organiser des Stages d'écriture, harmonie, analyse.

Nous solliciterons les cadres de nos formations pour qu'ils viennent à ces cours qui seront donnés par des spécialistes renommés.

Nous allons également installer boulevard Magenta, une Bibliothèque Musicale. Elle sera ouverte 3 jours par semaine à tous et vous pourrez consulter des matériels d'orchestre, des partitions instrumentales, des ouvrages d'enseignement...

C'est M. André Petit qui superviserait l'installation et la tenue de la Bibliothèque Musicale de la C.M.F.

Il y a aussi les Stages d'instruments.

Nous considérons deux sortes de Stages :

M. André Petit donne la parole à Maître Charles Jay



pour qu'il lise à l'Assemblée son Rapport de la Commission d'Action Culturelle et Sociale.

Mes chers collègues,
Mes chers amis,

Nous avons pris des contacts très intéressants, empreints de franchise avec la Direction de la Musique.

Nous sommes tombés d'accord sur le fait que la pratique artistique doit être généralisée. La pédagogie musicale est d'une importance capitale et nos jeunes, s'ils apprennent la Musique, ne doivent pas le faire n'importe comment.

Nous avons ici à la C.M.F. toujours défendu ce qui nous paraît essentiel : inculquer à nos musiciens des bases qui leur permettront de profiter pleinement de ce merveilleux langage, qu'est le langage musical.

Notre Commission est composée de plusieurs sous-commissions :

- Harmonies, Fanfares ;
- Orchestres ;
- Chorales ;

- Formation Musicale ;
- Epreuves Instrumentales ;
- Batteries Fanfares ;
- Stages.

Il apparaît essentiel que des réunions de ces sous-commissions aient lieu beaucoup plus fréquemment et que de leur travail puisse naître un programme rénové, au bénéfice de tous. Toutes les valeurs doivent participer. Le temps passe et nous devons nous actualiser à la couleur du temps.

Nous devons nous concerter davantage et cette concertation permettra de doter et de sauvegarder notre patrimoine social.

Nous avons, ces derniers temps, réuni deux sous-commissions :

- une pour les Batteries-Fanfares,
- l'autre pour les Stages.

Nous étions peu nombreux, mais nous avons travaillé dans l'une et dans l'autre pour vous apporter des informations et animer cet important secteur de notre vie artistique, et sans tarder davantage, nous allons examiner trois chapitres importants de notre activité artistique :

- la Formation Musicale,
- l'Action Musicale,
- et la Création.

M. André Petit dans son rapport moral, vous a très bien parlé de ces chapitres.

Je ne voudrais pas, lorsque l'on parle de Solfège ou de Théorie que ces seuls mots deviennent vis-à-vis de beaucoup, rébarbatifs. Avec quelques sacrifices consentis à leur étude, ils permettront à nos musiciens, jeunes et moins jeunes de profiter pleinement d'une littérature musicale merveilleuse qui s'offre à eux.

Il faut aussi que nous adaptions nos examens à des formes plus

— Les Stages Nationaux, directement organisés par la C.M.F.
— Et les Stages Régionaux, mais orientés par la C.M.F.

Enfin, je voudrais parler de nos chorales.

Nous avons un nombre important de chorales comprenant plus de 12 000 exécutants et nous avons aussi la chance d'avoir d'excellents spécialistes pour choisir les œuvres et orienter les Stages et les concours.

Nous allons nous pencher très sérieusement et activement sur le chant choral.

Comme chaque année, notre ami M. Roger Thirault, lors d'une pause au cours des travaux de l'Assemblée, tiendra Samedi 23, une réunion de travail sur place, à laquelle sont conviés les délégués désirant lui poser des questions d'intérêt musical.

Lorsqu'on parle de la C.M.F., on pense à des Harmonies et à des Fanfares. Je voudrais rappeler que la C.M.F. a le plus large et le plus complet des éventails musicaux. Si elle comprend des Harmonies, des Fanfares et des Batteries Fanfares, des Fanfares de trompettes, de trombones, elle possède aussi des Orchestres symphoniques et des Orchestres à plectres, des Orchestres d'accordéons, des Ensembles de Musique de Chambre, des groupes instrumentaux divers, des Chorales, des Groupes folkloriques, chorégraphiques de danse classique et des troupes de théâtre amateur.

Un tel patrimoine demande une haute considération et nous devons tous nous unir chacun dans

la mesure de ses moyens propres pour que notre grande Confédération porte très haut le renom de la Musique Populaire.

Pour conclure, je vous dis ma satisfaction de la présence de la C.M.F. au Salon International de la Musique. Beaucoup de contacts noués et renoués pendant cette semaine où un très joli stand nous a permis d'accueillir et de renseigner nos amis.

C'est un pas vers une rénovation culturelle de notre Association. Il faut poursuivre dans ce sens et tous ensemble nous allons œuvrer pour y parvenir.

L'intervention de Maître Jay est saluée par de très chaleureux applaudissements.



« Nous avons pour la première fois présenté un stand au Salon International de la Musique qui s'est tenu au C.N.I.T. La Défense, du 10 au 17 avril 1983, exactement la semaine précédant notre Congrès indique M. Petit.

Cela a été très important pour la C.M.F. ; de nombreux visiteurs ont appris notre existence, d'autres nous ont retrouvés, et nous savons que M. Maurice Fleuret a visité personnellement notre exposition.

Nous recommencerons l'année prochaine et nous améliorerons ce que nous avons fait cette année. »

« Nous allons maintenant, » enchaine M. A. Petit, « entendre le récital du Trompettiste, Thierry

Caens, accompagné au piano par Dominique Ponty Ils vont nous interpréter :

*Zelda de Percy Coole,
Carmen, Arrangement Bizet/Arban,
Gouttes d'eau d'Alexandre Petit,*

Thierry Caens, vous le savez tous, a commencé ses études dans notre Fédération de la Côte-d'Or. Il les a poursuivies au Conservatoire de Dijon, puis au Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris où il a obtenu un brillant Premier Prix. Il est soliste à l'Opéra et avec 4 amis, il a formé le Quintette Jean-Baptiste Arban, magnifique ensemble de cuivres.

Cette belle prestation fut saluée par de longs et chaleureux applaudissements.

Les Congressistes se séparent et nombreux, ils se sont rendus à la Salle des Sports, Art et Spectacles, 167, avenue Charles-de-Gaulle, à Neuilly-sur-Seine, pour l'audition du Grand Concert du Congrès, interprété par la Musique des Gardiens de la Paix, sous la Direction de Roland Neuranter.

En première partie, fut donné une participation importante de la Batterie-Fanfare des Gardiens de la Paix sous la Direction de Michel Dubreuil.

Nous rendrons compte de ce concert dans un prochain numéro du journal.

• Suite de l'Assemblée Générale en page 33

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CONFEDERATION MUSICALE DE FRANCE

Président : M. André Petit, 121, rue Lafayette, 75010 Paris. Tél. : 878.39.42. 100 ter, bd Herbert Fournet, 14100 Lisieux. Tél. : (31) 62.18.47. et (31) 62.15.34.

Vice-Présidents : M. Henri Ciran, 37, avenue du Général-Leclerc, 33200 Bordeaux Cauderan, tél. : (56) 08-13-09 ; M. André Relin, 2, rue Salignat 03200 Vichy, tél. : (70) 98-09-43 ou (70) 32-17-64 ; M. Roger Thirault, « La Saulière », 122, rue Robert Cadeau, 02000 Laon, tél. : (23) 23-05-17 ou (23) 23-31-12 ; M. François Villatte, 33, rue Colbert, 18000 Bourges, tél. : (48) 20-24-64 ou (48) 20-24-64.

Maitre Charles Jay, 8, rue des Francs-Mûriers, 80000 Amiens, tél. : (16-22) 92.91.45.

Secrétaire Général Adjoint : M. Daniel Zemp, 3, rue des Champs-sous-la-Chaux, 25600 Sochaux, tél. : (81) 94-10-68.

Trésoriers : M. André Deltour, 32130 Samantan, tél. : (62) 62-30-42, M. Maurice Adam, « L'Eden », 2, rue Paul-Verlaine, 73000 Aix-les-Bains, tél. : (79) 35-05-91 ou (79) 35-00-58.

Membres : André Amellér, 82, rue du 22 Septembre, 92400 Courbevoie, M. Robert Dhumeau, 52, rue A-Fradin, 86100 Châtellerauld, tél. : (49) 21-11-14 ; M. Robert Lestavel, Résidence Turenne, 46, boulevard Faidherbe, 62000 Arras, tél. : (16-21) 55-08-27 ; M. Guy Messonnier, 7, chemin de Presles, 78410 Flins-sur-Seine, tél. : 095-40-75 ; M. Joseph Muller, 93, rue du Vieux-Muhlbach, 68000 Colmar, tél. : (89) 41-07-11 ; M. Michel Peus, 1, rue des Calmeilles, Moulin-à-Vent, Tour 7, 66000 Perpignan, tél. : (68) 50-19-34.

Consortium Musical - Editions Combres

24, BOULEVARD POISSONNIERE, 75009 PARIS - TELEPHONE : 824-89-24 et 246-52-22

COLLECTION D'ŒUVRES PEDAGOGIQUES de Claude-Henry JOUBERT
Directeur du Conservatoire d'Orléans

I — Pour Orchestre à Cordes :

- **ADJECTIFS :** Pièce aléatoire destinée à des élèves à partir du degré préparatoire 2. (Création radiophonique sur France-Culture en avril 1982.)
- **ANDANTE :** à partir du cours préparatoire.
- **FANFARE MELODIE ET FINAL :** Très facile.
- **PREPARATION à L'ORCHESTRE :** 10 études pour orchestre à cordes - préparatoire, élémentaire et moyen.
- **RHAPSODIE BOHEMIENNE :** niveau élémentaire.
- **VALSE :** à partir du cours préparatoire.

II - Pour Ensemble Divers :

- a) Cordes
 - ESCOMPATIVE :** pour 4 violons - niveau élémentaire - moyen.
 - SIX DUOS :** pour guitaristes débutants.
 - PLAINTE ET DANSE DU BISCLAVRET :** 4 violoncelles. Velle 1 : moyen-supérieur - Velle 2-3 : élémentaire - Velle 4 : débutant.
- b) Bois
 - CE QUI CAUSE MON TOURMENT :** « Fantaisie » pour 3 flûtistes débutants et leur professeur.
 - A LA RELEVÉE :** pour 4 flûtes - niveau élémentaire.
 - CHORAL, SARABANDE et CONCLUSION :** pour 2 hautbois - niveau moyen.
 - MUSEOR :** pour 4 clarinettes débutants.
- c) Cuivres
 - ESTIVE :** Grande fanfare facile pour 3 parties de trompettes ou cornets (Sib) et une partie de trombone (en Ut) - (la partie de 3^e trompette est conçue pour des débutants).
 - SUITE EN ECHO :** pour 2 trompettes ou cornets (Sib) et un trombone (en Ut) - Moyen.
 - Pour quintette de Cuivres : 2 trompettes en Sib ou cornets, 1 cor en fa, un trombone et un tuba en Ut.
 - OUVERTURE :** débutants.
 - TROIS BALLADES :** niveau moyen.
 - DEUX ROMANCES :** niveau moyen.
- d) Bois et cordes
 - PRELUDE :** 2 flûtes - 2 hautbois - 4 violons - alto - 2 violoncelles.

III — Pour les examens et les auditions :

- a) Sans accompagnement :
 - TROIS SARABANDES :** pour clarinette seule - niveau moyen.
 - DIX DANSES :** clarinette seule - Moyen (morceaux qui peuvent également servir à l'apprentissage du déchiffrage).
 - PETITE SUITE :** pour tuba seul (en Ut ou Sib) - Niveau élémentaire.
 - Œuvres pour **CONTREBASSE à Cordes seule :**
 - VARIATIONS :** niveau préparatoire - élémentaire.
 - PREMIERE SUITE :** en mi mineur - élémentaire ou moyen.
 - DEUXIEME SUITE :** en ré majeur - élémentaire ou moyen.
 - TROISIEME SUITE :** en la mineur - élémentaire ou moyen.
- b) Avec accompagnement de piano :
 - THEME ET VARIATIONS :** pour flûte - niveau élémentaire.
 - PASSACAILLE :** pour Contrebasse (avec accompagnement de piano ou d'un instrument mélodique grave - niveau élémentaire).
 - COCOA-BEATH :** pour clarinette - niveau élémentaire.

IV — Pour les débutants : 1^{re} année d'études

- Collection de morceaux très faciles avec accompagnement de piano :
- Violon : Chanson de RENAULT
 - Alto : Chanson de YONEC
 - Violoncelle : Chanson d'EQUITAN
 - Contrebasse : Chanson de MILUN
 - Flûte : Chanson de GAUTIER
 - Hautbois : Chanson de COLIN
 - Clarinette : Chanson de ROBIN
 - Basson : Chanson de GUIBERT
 - Cor : Chanson de GUIGEMAR
 - Trompette : Chanson de PERCEVAL
 - Trombone : Chanson de BLONDEL
 - 4 flûtes : Chanson du LAUSTIC

A PARAÎTRE MAI 1983

POUR ORCHESTRE A CORDES :

- **PLAINTE ET DANSE DU BISCLAVRET :** pour ensemble de violoncelles multiple de 4. Violoncelle 1 : Cours moyens et supérieurs — Violoncelle 2 et 3 : Cours élémentaires — Violoncelle 4 : Cours débutants.

Pour ensemble divers :

- **PRELUDE :** pour 2 flûtes, 2 hautbois, 4 violons, 1 alto, 2 violoncelles. Durée : 9 minutes. (Renseignements et Catalogues complets de nos éditions sur demande écrite).
- Pour les **ENSEMBLES**, chaque partition comprend 1 conducteur et 1 partie de chaque instrument.
- Les parties instrumentales sont vendues séparément, sur demande, selon la composition de l'orchestre (sauf « ADJECTIF »).



PALMARES

DU CONCOURS D'EXCELLENCE 1983

Formation musicale seule		Education musicale
Fédération du Centre (Bourbonnais Nivernais)	Warnault Sylvie	2° Prix
Fédération Franche-Comté		
Territoire de Belfort	Manuelle Vincent	2° Prix
Fédération du Nord et Pas-de-Calais	Deregnacourt C.	2° Prix
Fédération de Picardie	Baudoin Serge	3° Prix
Fédération de Picardie	Boulanger L.	3° Prix
Fédération de Picardie	Gouverneur D.	1° Prix
Fédération de Picardie	Holleville C.	2° Prix
Fédération de Picardie	Jelmoni P.	2° Prix
Fédération de Picardie	Laboulet L.	1° Prix
Fédération de Picardie	Leteve S.	1° Prix
Fédération de Picardie	Simon V.	1° Prix
Fédération de Picardie	Tayals Patrick	2° Prix

CONCOURS D'EXCELLENCE : EPREUVE THEORIQUE

FEDERATION : _____ NOM - Prénom : _____

VILLE : _____ Instrument joué : _____

SOCIETE : _____

THEORIE

1. Quelle est la gamme dans laquelle on rencontre 1 bémol, 1 bécarré et 1 dièse ?

REPONSE : _____

2. a) Dites l'intervalle entre la Dominante de Sol Majeur et la Sensible de la Mineur.

REPONSE : _____

b) Indiquez son renversement.

REPONSE : _____

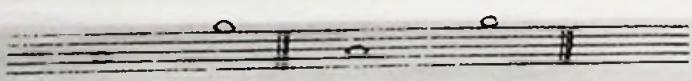
3. Quelles sont les notes enharmoniques des notes tonales de Mi b Majeur ?

REPONSE : _____

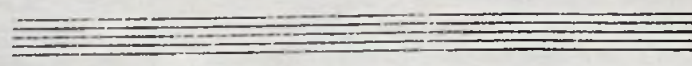
4. Que devient la Dominante de Mi b Majeur en Do Mineur ?

REPONSE : _____

5. a) En plaçant deux clés, faites que ces deux notes deviennent UNISSON (donnez deux solutions)

REPONSE : 

b) Ecrivez la note que devra lire un Saxophone-Alto pour faire entendre le La du diapason.

REPONSE : 

		Formation musicale	Instrument
FLUTE			
Fédération Aube et Haute-Marne	Douvin Franck		2° Prix
Fédération Franche-Comté			
Territoire de Belfort	Dubois Corinne	2° Prix	3° Prix
Fédération des Musiques d'Alsace	Hartmann Sonia		1° Prix
Fédération du Nord et Pas-de-Calais	Descamps Agnès	2° Prix	3° Prix
Fédération de Normandie	Levasseur C.	3° Prix	1° Prix
Fédération de Sarthe et Mayenne	Besson Nadège	2° Prix	3° Prix
Fédération du Sud-Est	Vial Françoise	1° Prix	3° Prix
Fédération du Sud-Ouest	Bonnet J.-Claude	2° Prix	2° Prix
CLARINETTE			
Fédération Aube et Haute-Marne	Taveres Laurence		1° Prix
Fédération de Franche-Comté Belfort	Chartier Catherine	3° Prix	2° Prix
Fédération du Nord et Pas-de-Calais	Cichy Patricia	3° Prix	1° Prix
Fédération de Picardie	Grandcamp Mario	3° Prix	3° Prix
SAXOPHONE ALTO			
Fédération Aube et Haute-Marne	Rosselle Xavier	3° Prix	2° Prix
Fédération Centre (Bourbonnais-Nivernais)			
Fédération Moselle, Meurthe-et-Moselle	Tarterat Philippe	3° Prix	2° Prix
COR			
Fédération Nord et Pas-de-Calais	Merlin Pascal	1° Prix	2° Prix
Fédération de Normandie	Bouchard J.-Pierre	2° Prix	1° Prix
Fédération de Normandie	Turpin Pierre	3° Prix	1° Prix
CORNET A PISTONS			
Fédération de Bretagne	Levoadec D.		2° Prix
Fédération des Musiques d'Alsace	Brendel Claude	3° Prix	1° Prix
Fédération de Picardie	Basset Eric		2° Prix
TROMPETTE			
Fédération Franche-Comté			
Territoire de Belfort	Mayet Eric		2° Prix
Fédération des Musiques d'Alsace	Ferber Guy	3° Prix	1° Prix
Fédération Nord et Pas-de-Calais	Boron J.-M.	1° Prix	
Fédération Nord et Pas-de-Calais	Huvelle Thierry	2° Prix	1° Prix
Fédération de Normandie	Sourd Etienne		1° Prix
TROMBONE			
Fédération Aube et Haute-Marne	Renault Olivier	3° Prix	1° Prix
Fédération des Musiques d'Alsace	Buecher Patrice	3° Prix	1° Prix
TUBA			
Fédération Aube et Haute-Marne	Viot Hervé		2° Prix
Fédération des Musiques d'Alsace	Porretti P.	3° Prix	1° Prix
Fédération de Saône-et-Loire	Bouillot Y.	1° Prix	1° Prix
	Prix d'Excellence		
GUIRE			
Fédération Anjou Loire-Atlantique	Bernard André		1° Prix
MANDOLINE			
Fédération des Alpes-Maritimes	Collin Martine		2° Prix
ACCORDEON			
Fédération de Bretagne	Brodard Florence	3° Prix	2° Prix
Fédération de Bretagne	Guillosseau G.	1° Prix	1° Prix
	Prix d'Excellence		
BATTERIES FANFARES			
CLAIRON			
Fédération Aube et Haute-Marne	Cherrier Bruno		1° Prix
	Prix d'Excellence	1° Prix	1° Prix
Fédération Ile-de-France	Auclair Alain	1° Prix	2° Prix
Fédération de l'Yonne	Pretat Christian	1° Prix	3° Prix
TAMBOUR			
Fédération Aube et Haute-Marne	Bonneaux Thierry	1° Prix	2° Prix
Fédération Franche-Comté			
Territoire de Belfort	Maille Yves	1° Prix	1° Prix
	Prix d'Excellence		
PALMARES DE L'EXAMEN DE MONITEUR			
TAMBOUR			
Fédération de Picardie	Lefebvre Marc	1° Prix	1° Prix
Fédération des Ardennes	Lefer Léon (aide moniteur)	3° Prix	2° Prix
CLAIRON			
Fédération des Ardennes	Vandenbroucke Gérard	1° Prix	1° Prix

Conservez précieusement ce journal

IL FACILITERA VOS RECHERCHES !

CONCERTS DE LA SAISON 1983

Musique de la Police Nationale

Du vendredi 3 juin au dimanche 5 juin : Emmerich (R.F.A.) et Braine-l'Alleu (Belgique), musique.
 Jeudi 9 juin, à 21 heures : Versailles, musique.
 Vendredi 10 juin, à 21 heures : Chevilly-Larue, harmonie.
 Vendredi 10 juin, à 20 h 30 : Paris (square de Clignancourt), batterie-fanfare.
 Samedi 11 juin, à 16 heures : Paris (square de Choisy), harmonie.
 Dimanche 12 juin, à 15 heures : Gargenville, batterie-fanfare.
 Mardi 14 juin, à 21 heures : Ville-d'Avray (église), le Roi David, harmonie de chambre.
 Jeudi 16 juin, à 16 heures : Paris (square des Cloys), batterie-fanfare.
 Dimanche 19 juin, à 16 heures : Paris (Luxembourg), harmonie.
 Mardi 21 juin, à 16 heures : Paris (serres des jardins d'Auteuil), harmonie.
 Mardi 21 juin, à 20 h 30 : Paris (square Necker), batterie-fanfare.
 Samedi 25 juin et dimanche 26 juin : Allevard (74), musique.
 Mardi 28 juin, à 20 h 30 : Paris (square Jean-XXIII), harmonie.
 Jeudi 30 juin, à 16 heures : Paris (square Duplex), batterie-fanfare.
 Dimanche 3 juillet, à 16 heures : Paris (Bagatelle), harmonie.
 Mardi 5 juillet, à 16 heures : Paris (Buttes-Chaumont), batterie-fanfare.
 Du mardi 12 au lundi 25 juillet : Tournée estivale Provence-Côte d'Azur, musique.
 Jeudi 28 juillet, à 20 h 30 : Paris (square Mgr-Maillet), batterie-fanfare.
 Vendredi 29 juillet, à 16 heures : Paris (parc Montsouris), harmonie.
 Samedi 30 juillet, à 15 heures : La Courneuve (salon camping), musique.
 Du jeudi 4 au samedi 13 août : Vaison-la-Romaine (le Roi David et création Delerue), 20 musiciens.
 Dimanche 4 septembre : Notre-Dame de Cénilly (50), musique.
 Jeudi 8 septembre, à 16 heures : Paris (square Trousseau), batterie-fanfare.
 Vendredi 9 septembre, à 16 heures : Paris (Buttes-Chaumont), harmonie.
 Dimanche 11 septembre, à 16 heures : Paris (Bagatelle), harmonie.
 Dimanche 11 septembre : Carvin (62), batterie-fanfare.
 Mardi 13 septembre, à 16 heures : Paris (square du Temple), batterie-fanfare.
 Samedi 17 septembre, à 16 heures : Paris (Luxembourg), harmonie.
 Dimanche 18 septembre : Montigny-le-Bretonneux (78), batterie-fanfare.
 Jeudi 22 septembre, à 16 heures : Paris (square Champs-Élysées), batterie-fanfare.
 Samedi 24 septembre, à 16 heures : Paris (Champs de Mars), musique.
 Dimanche 25 septembre, à 15 heures : Paris (Parc floral), batterie-fanfare.
 Dimanche 2 octobre : Saint-Germain-en-Laye, musique.
 Dimanche 16 octobre : Wattrelos (59), musique.
 Dimanche 20 novembre : Paris (Invalides), harmonie.
 Dimanche 4 décembre : Wasquehal (59), harmonie.
 Dimanche 4 décembre, à 15 heures : Mantes-la-Ville (78), batterie-fanfare.



Cette année nos amis de la F.N.A.P.E.C. ont tenu leur Congrès à Angers aux mêmes dates que le nôtre. Chaque année, avec un très vif plaisir et beaucoup d'intérêt nous nous rendions à l'Assemblée plénière. Cette année le dimanche 24 avril 1983, nous avons notre Concours d'Excellence à Paris.

Nous espérons pouvoir vous donner des échos dans un prochain journal, de cette importante manifestation, conclusion d'un travail sérieux, efficace pour nos jeunes et pour la Musique.

LYON MUSIQUE

des musiciens au service des musiciens

Direction : **Paul PROUD**

1^{er} prix unanimité du Conservatoire de Lyon
ex-musicien
de la Musique des Equipages de la Flotte

Directeur d'Harmonie

5, cours Gambetta - 69003 LYON

Tél. : 860-54-07

« TOUTE LA MUSIQUE »

Instruments et librairie musicale

**ATELIER DE REPARATION
SPECIALISTE DES INSTRUMENTS
A VENT**

Le ministère
de la Culture
communiqué

Fête de la Musique mardi 21 juin

L'année dernière, des centaines de milliers de musiciens professionnels et amateurs de tous niveaux ont tenu à faire partager publiquement leur plaisir pour la musique. Cette fois encore, ils veulent faire partager à tous les joies profondes de la pratique musicale.

Ils seront tous au rendez-vous du solstice d'été, le 21 juin, pour la « Fête de la Musique » 1983, la fête de toutes les pratiques musicales dans tous les lieux publics et à travers toute la France.

Plus de cinq millions de Français font aujourd'hui de la musique. Un jeune sur deux, de 15 à 19 ans, joue d'un instrument. C'est dire que la « Fête de la Musique » 1983 rassemblera le plus grand nombre d'interprètes autour d'un acte collectif qui devient une habitude et associe tous les plaisirs du son à l'arrivée de l'été.

Déjà, de nombreuses initiatives apparaissent, radios comme télévisions, grands orchestres professionnels comme chorales d'amateurs, groupes de jeunes comme ensembles folkloriques, ensembles de jazz et de musiques improvisées, etc.

**

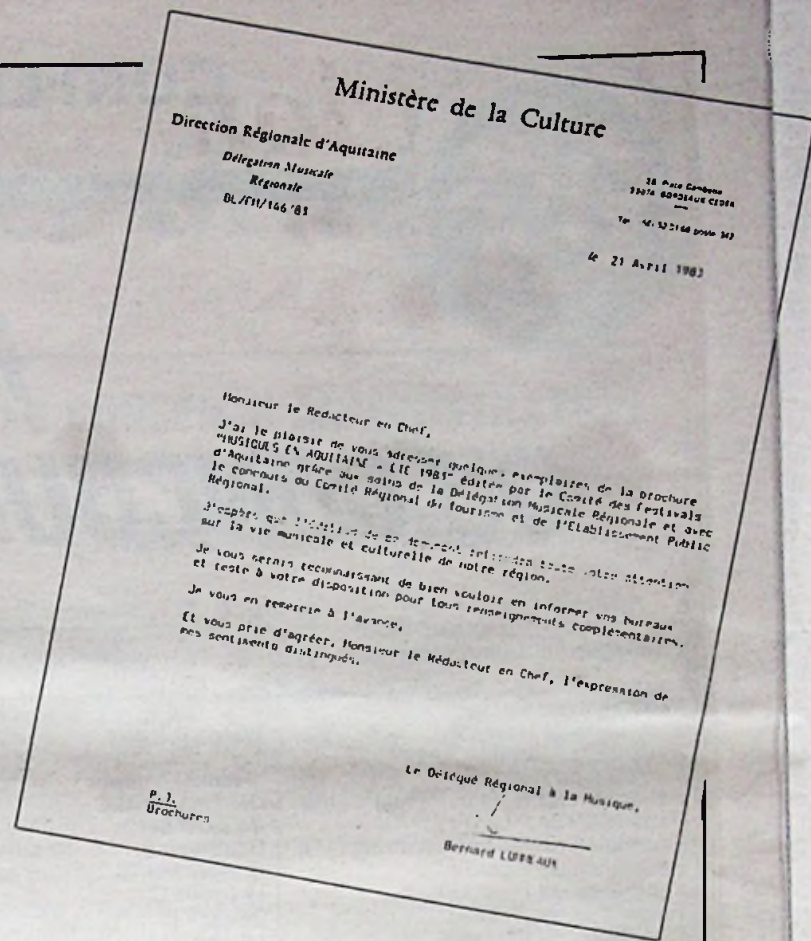
Le Ministère de la Culture a déjà enregistré la participation de :

Confédération Musicale de France (Paris), Mouvement d'Action Musicale (Paris/Confédération française des batteries et fanfares/Fondation Royaume/Les amis de Mozart/Musique et Culture (Strasbourg)/GES (Vierzon)/GMVL (Lyon)/Association pour le développement musical de Basse-Normandie/Folklore et Rencontre/Orchestre de l'Île-de-France/Centre d'Information Musicale (Paris)/PALM (Paris)/La Guilde des pipeaux (Saint-Ouen)/Centre International d'échanges musicaux (Paris)/Radio TSF 93/Europe 1/FNUCMU/FNAPEC/Jeune Orchestre Symphonique du Centre-Ouest (La Rochelle)/Centre France Lyrique (Paris)/Petits chanteurs de Paris/Musique, arts, détente (Senlis)/La Maison Régionale de la Musique (Ste-Croix-aux-Mines)/Union Nationale des accordéonistes de France/JMF/Jazz Lot (Souillac)/Rencontres estivales de Gourdon/Association Marie Jaëll (Paris)/APEMU/Fédération nationale populaire/Orchestre de Paris/EPAD/Parc de la Villette/Radio-France/Jeanne Liorid/Pierre Henry/SACEM/Fondation Elf-Aquitaine/TF1/Bibliothèque Nationale/Orchestre de Lille/Opéra de Paris/Pianos/HAMM/Pianos Daniel Magne (Bösendorfer)/Henri Guedon, percussionniste.

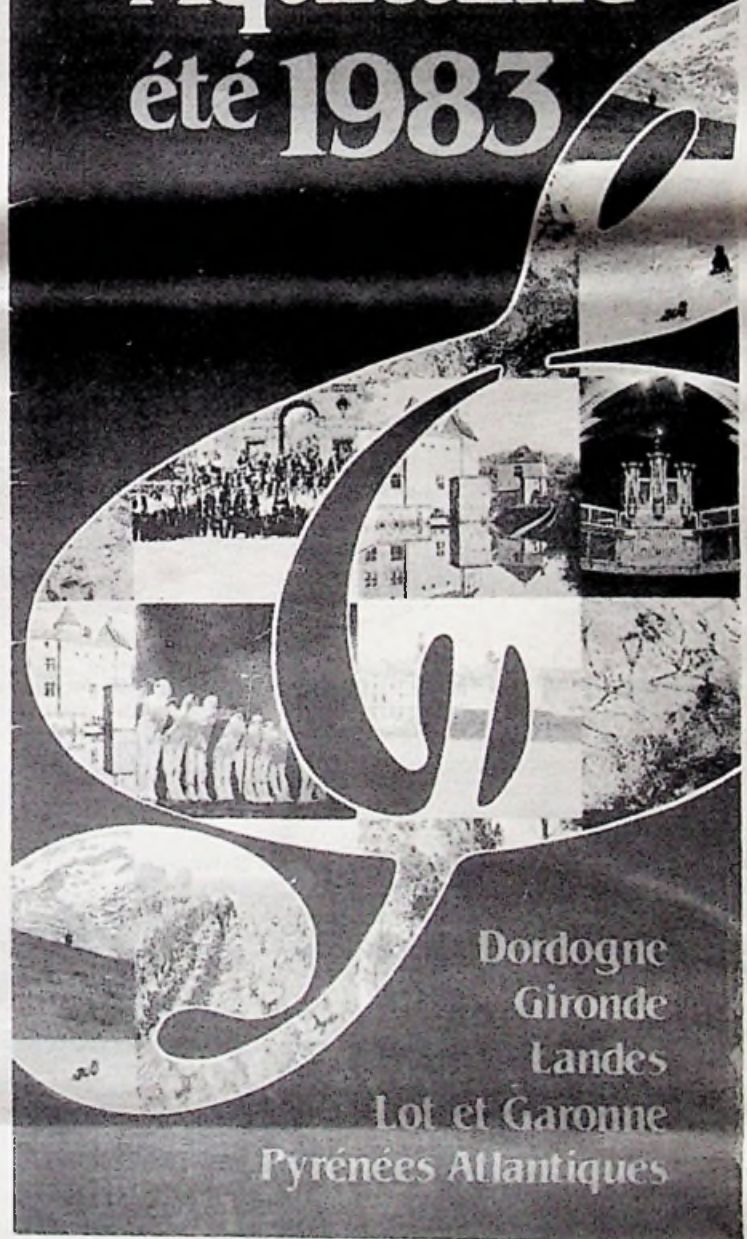
Coordination de la Fête de la Musique : Gilles Lefèvre - CENAM - 55, rue de Varenne - 75007 Paris - tél. : 222.93.60 et 222.90.18.

Le Groupe n° 8 d'Amnesty International organise le vendredi 3 juin, à 21 heures, à l'église Notre-Dame-des-Ardents de Lagny (77), un concert de musique baroque, avec la participation de :

J.-P. Vieille-Girardet, à l'Orgue ;
E. Aubior, à la Trompette ;
P. Neuranter, au Hautbois ;
O. Papillon, au Clavecin ;
A. Le Bourdenneq, au Violoncelle.
Au programme : Vivaldi, Tartini, Telemann, etc.



musiques en Aquitaine été 1983



Dordogne
Gironde
Landes
Lot et Garonne
Pyrénées Atlantiques

RÉPARATIONS

REMISE A NEUF
DE TOUS INSTRUMENTS
CUIVRE BOIS

Nickelage - Argenture - Vernis
Fabrication - Occasions
ARTISAN SPECIALISE
R. MAZERAU
39, rue N.-D.-de-Lorette
PARIS-9^e
Fournisseur
de la Garde Républicaine

La colonne d'air

par Guy Dangain



L'étude de la colonne d'air pour les instrumentistes à vent, c'est l'étude de l'archet pour les violonistes, et les instrumentistes à cordes. Le souffle humain est la clé du mystère vital, tant corporel que spirituel. Le souffle est source de vie, nous pouvons renoncer aux fonctions des sens mais non à la respiration. Nos instruments à vent en ont d'autant plus de signification dans l'absolu, car liés directement à notre âme, à nos sentiments profonds. Je constate malheureusement que la plupart des instrumentistes à vent n'ont pas pris conscience de ce phénomène pourtant si important.

Il est certes possible de très bien jouer d'un instrument sans avoir exploré ces phénomènes mystérieux. Mais il me semble intéressant de connaître cette technique respiratoire.

Pourquoi travailler la colonne d'air

Je ne connais pas un instrumentiste à vent, dégagé entièrement des problèmes respiratoires.

N'est-il pas difficile de tenir une longue phrase sans respirer ?

L'angoisse du concours, du concert n'arrange rien.

◆ Bonne position : le corps droit, le cou, le tronc, la poitrine dégagée.

Le travail de la colonne d'air

Il me faudrait de longs feuillets pour vous expliquer, physiologiquement les principes fondamentaux de la respiration.

De façon très simple, je vais essayer de mettre les jeunes

Avant toute explication, il est absolument nécessaire pour jouer d'un instrument à vent, d'avoir une position naturelle. Le corps doit être droit. Le cou, le tronc, la poitrine dégagés, facilitent le travail des poumons afin de prendre un maximum d'air (photo n° 1).



Mauvaise position.

Buffet Crampon + Boosey & Hawkes

La plus grande association musicale du siècle.

élèves sur la voie en leur expliquant les principes de base de cette technique respiratoire.

Principes élémentaires

Je conseille aux professeurs, avant même de donner un instrument à l'enfant de lui expliquer très simplement la fonction respiratoire, 1. Inspiration, 2. Expiration, 3. Cavité buccale-embouchure.

1. L'inspiration

Les instrumentistes à vent doivent employer la respiration abdominale. Il faut placer l'air dans la partie inférieure des poumons, le plus bas possible.

Le diaphragme s'abaissant alors, la capacité de la cage thoracique est ainsi augmentée.

• Suite page 14



Exercice : le bec enfoncé dans la bouche 8 mm à 1 cm.

LA COLONNE D'AIR

par Guy Dangain

• Suite de la page 13

Puis grâce à la sangle abdominale, comprimez l'air dans un premier temps. Cet exercice est à faire non par le nez, mais par la bouche, légèrement ouverte, la langue à plat, vers le fond de la gorge en forme de O et inspirez, lentement et profondément en prononçant la syllabe ONF et non IF ou AF.

Essayez de faire descendre le diaphragme le plus bas possible, non comme ceci \wedge mais comme cela \vee .

2. L'Expiration

Vous avez inspiré lentement et profondément, jusqu'au bas des poumons. Après un temps d'arrêt, vous bloquez l'air. Puis expirez lentement en prononçant de la même façon le « ONF », gorge ouverte, langue à plat au fond de la bouche, celle-ci légèrement entrouverte.

Par la suite vous pourrez inspirer puis expirer sans temps d'arrêt.

3. La cavité buccale- l'embouchure

Elle sert de transit avant d'entrer dans l'instrument.

Le débit d'air se fera d'une façon continue et soutenue ; mais toutefois sans trop de pression.

Les lèvres enveloppent le bec sans crispation. La lèvre inférieure sert uniquement de sup-

port. Les joues très relâchées, le menton détendu.

Je viens de vous expliquer, en termes simples, la respiration abdominale. Passons maintenant à la pratique.

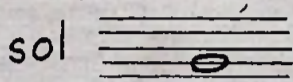
Les lèvres servent de jonction entre le souffle et l'instrument.

Exercice

Le bec enfoncé dans la bouche 8 mm à 1 cm (photo n° 2). Les dents de la mâchoire supérieure sur le bec, lèvre inférieure exactement à l'écartement de l'anche et de la table du bec. Par précaution soulignez par un trait, sur l'anche, cet endroit.

Inspirez profondément ONF. Temps d'arrêt.

Puis expirez. Soufflez sur sol,



en vidant les poumons au maximum.

Refaire l'exercice plusieurs fois

Les premières leçons ne se feront que sur de longues tenues.

Puis sur des gammes. Lentement du grave à l'aigu, tout en travaillant la technique respiratoire, comme un véritable exercice de gymnastique.

Au début des études, je déconseille les respirations clavicaire et costale.

En travaillant dans ce sens, les progrès seront rapides.

Symbolisez votre colonne d'air, par un long serpent en caoutchouc que vous pourriez modeler aussi bien dans le grave que dans l'aigu.

Les premières leçons basées sur la colonne d'air sont d'une importance capitale.

P.S. Je vous conseille de lire le livre de Michel Ricquier *Traité méthodique de pédagogie instrumentale*. Sujets traités : principes de la colonne d'air. Décontraction, relaxation, respiration. Maîtrise de soi : utilisation du mental. Editions Billaudot, 14, rue de l'Echiquier, Paris 75010.



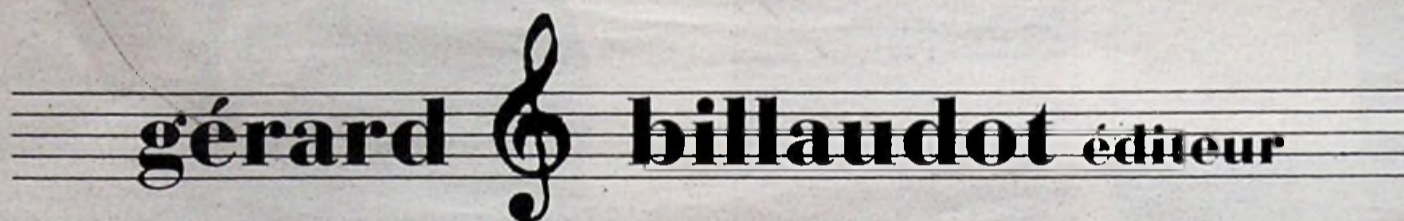
L'ACADEMIE DE L'ORGUE DE SAINT-DIE

présidée par Marie-Louise Girod-Parrot, organise du 7 au 20 juillet 1983, un stage pour organistes de tous niveaux désirant parfaire leur formation musicale et approfondir la connaissance de l'instrument.

Les cours magistraux et le travail en groupe sont assurés par des Professeurs de Conservatoire de réputation internationale.

Prix de la 16^{me} Session : 1850 francs, (cours, hébergement et excursions compris)

Renseignements et inscriptions : Académie de l'Orgue - 16, rue Maréchal-Foch - 88100 Saint-Dié.



14, rue de l'Echiquier, 75010 PARIS - Tél. : 770-14-46

NOUVEAUTES DU 1^{er} TRIMESTRE 1983

ENSEIGNEMENT

DESPORTES 30 textes dans les modes pour l'harmonie écrite ou orale, vol. A : textes 21,00
vol. B : réalisations 34,20

FLUTE

BLAVET/Paubon 6 sonates, op. 2 (flûte et basse ou piano).
vol. 1 : sonates n° 1 (l'Henriette) 49,00
n° 2 (la Vibray)
vol. 2 : sonates n° 3 (la Dhérouville) 44,00
n° 4 (la Lumagne)
vol. 3 : sonates n° 5 (la Chauvet) 54,80
n° 6 (la Bouget)
KOECHLIN Les chants de Nectaire (flûte seule).
vol. 3 : prières, cortèges et danses pour les dieux familiers 34,20

FLUTE ET GUITARE

GALLES Sonate (flûte et guitare) 21,00
GLUCK Ballet d'Orphée (flûte et guitare) 21,00
PAGANINI Sonate 1 (flûte et guitare) 25,70

FLUTE A BEC

HOTTETERRE 2^e suite de pièces (les Heureux Moments)
(2 flûtes à bec soprano et alto-ténor ou 2 ténors) 25,70
PRAETORIUS/Sanvoisin 12 danses pour flûte à bec soprano et piano 28,30

CLARINETTE

BARRAS/DONDEYNE 8 pièces récréatives (clarinette et piano) 51,50
LANCELOT 18 duos classiques, vol. 2 : élémentaire (2 clarinettes) 40,80
LEMELAND Three Score Set, op. 46 (clarinette et piano) 28,30

TROMPETTE

RAMEAU/Thilde Suite extraite des concerts en sextuor pour trompette et orchestre, trompette et piano 34,20
SENON 130 études techniques et mélodiques.
vol. C : moyen 25,70
vol. D : supérieur 25,70
TELEMANN/M.-C. Alain Sonate en si b majeur (trompette et orgue) 21,00
ZACHARIE 18 études variées pour trompette ut ou si b, cornet à pistons ou bugle si b 40,80

TROMBONE

DOUAY A propos du trombone (livre) 62,00
MARGONI Le petit livre de Gargantua (trombone et piano).
vol. 1 : Fête à l'abbaye de Thélème 14,00
vol. 2 : Gargantua apprend la saqueboute 14,00
vol. 3 : la Guerre picaroline 28,30

COR

LELOIR Traits d'orchestre, vol. 1 45,80
vol. 2 54,80
vol. 3 62,00
ROSSINI/Leloir Prélude, thème et variations en mi majeur pour cor et orchestre, cor et piano 34,20
(matériel d'orchestre en location)

TUBA

SENON Kaléidoscope, 32 petits textes en tout genre (études), vol. 1 : élémentaire 32,00

ENSEMBLES DE CUIVRES

DIVERS AUTEURS/ Dondeyne Anciennes marches françaises (2 trompettes ut ou si b, cor, trombone basse ou basse tuba) :
1. Les Régiments du Roy (Lully).
2. Marche de Touraine (Lully).
3. Marche du Prince d'Orange (Philidor L'Aisné).
4. Marche des Boulonnois (Philidor L'Aisné).
5. Marche liégeoise (Philidor L'Aisné).
6. La Blossville (Sigismund Neukomm).
Les parties 44,00
La partition de poche 21,00
SCHMITT Florent Quatuor op. 109 (3 trombones, tuba ou trombone basse), les parties 40,80
la partition de poche 28,30

SAXOPHONE

MIMET Y Galom Drom, le cœur lourd (air populaire gallois) (saxophone alto et piano) 11,00

VIOLON

DOUKAN L'Ecole du violon en 14 cahiers (méthode), vol. 11 51,50
GARLAND Sonatina (violon et piano) 34,20

CONTREBASSE

SALLES Pièces classiques (contrebasse et piano), vol. 2 36,50

GUITARE

BLANQUER Sonatina 23,60
OHANA Cadran lunaire 34,20

PERCUSSION

JOLLET Ballades pour ensembles de percussion.
a) en triangle 14,00
b) en carré 19,00

ORCHESTRE JUNIOR

BACH J.-S./Lacour Gavottes I et II.
GLUCK/Lacour Hymne des prêtresses :
partition 66,30
36 parties 111,00
partie supplémentaire 6,40

LIVRETS D'OPERA

Idoménée de Mozart W.A. (bilingue, collection Opéra de Paris) 36,50

En vous reportant à notre numéro d'avril 1983, vous trouverez tous les détails sur les stages suivants :

**DU 29 JUI
AU 5 JUILLET 1983**

Stage pour saxophonistes amateurs au Conservatoire national de région de Nantes

**Du 15 JUILLET
au 30 JUILLET 1983**

Stage à l'Académie internationale de Dijon

STAGE DE MONITEURS D'EDUCATION MUSICALE HARMONIE (DIRECTEURS DE SOCIETES)

Ce stage est organisé par la Fédération du Rhône, à Savigny, au Centre de Promotion Sociale, 69210 L'arbresle, du 17 au 29 juillet 1983.

Inscriptions : Fédération Musicale du Rhône, 235, rue Vendôme, 69003 Lyon.

Amiens (Somme), du 15 au 27 juillet 1983, à l'abbaye de Saint-Acheul,

Stage de perfectionnement et de formation de cadres, orchestres et chorales

S'adresser Fédération musicale de Picardie, 1, chaussée Jules-Ferry, 80000 Amiens. Tél. : (16-22) 46-60-88.

LES STAGES FUTURS A TRAVERS NOS FÉDÉRATIONS RÉGIONALES



FEDERATIONS REGIONALES	LIEUX	DATES	SPECIALITES ET ACTIVITES ANNEXES
ALSACE : Chorales d'Alsace	Ste-Croix-aux-Mines	1.10 au 02.10.83	Direction chorale et chant choral
ALSACE : Accordéonistes H.R.	Mulhouse et Colmar	Printemps 83 2 dimanches par mois	Diplôme de fin d'études supérieures (accordéon) Diplôme de professeur fédéral (dir. animation des associations — cours d'accordeons)
BOURGOGNE : Saône-et-Loire	Dignoin Chagny	4.07.83 au 13.07.83 15.7.83 au 24.7.83	Perf. Solfège et instruments - Cours élémentaire Perf. Solfège et instruments - Cours moyen 2 ^e et sup au Centre Jérôme-Falconnet. Chagny.
	Bourbon-Lancy	3.7.83 au 9.7.83	Animation-administration et gestion
BOURGOGNE (Yonne)	Tonnerre (lycée)	29.06.83 au 6.07.83	
BRETAGNE Finistère	Brest		Responsable : Rolland Delemailly Directeur de l'Harmonie Municipale de Brest Professeur de trompette à l'École nationale de Musique de Brest.
	Morbihan Lorient-Ploemeur		Responsable : Patrice Saouter Directeur de l'École municipale de Musique de Ploemeur Professeur de saxophone à l'École nationale de Musique de Lorient.
CENTRE	Royan	3 semaines en août	Hie Estudiantine de l'Académie d'Orléans concerts, voile, tourisme
	Villefrance-de-Rouergue (lieu à fixer) en Loir-et-Cher	3 semaines en août 3 semaines en août	Hie Cadette concerts, excursions, étude du milieu Ensembles de musique de chambre, cours individuels activités sportives
CHAMPAGNE (Marne et Meuse)	Pas encore décidé	Fin septembre 83	Trompette, clarinette, saxophone. Dir. Hie. Fanf.
LANGUEDOC-ROUSSILLON (Aude) (Hérault) (Pyrénées-Orientales)	Castelnaudary Béziers, Château de la Dèvèze Saint-Laurent-de-Cerdans	Début juillet 16.07 au 19.07.83	Harmonies
		Week-end de Pentecôte	Harmonies
MIDI-PYRENEES (Gers)	Gruissan (Aude)	4 jours en août 83	Musique d'ensemble, travail en atelier sous la direction d'un spécialiste
MIDI-PYRENEES (Aveyron) (Ariège)	Espalion Andorre ou Béziers	20 au 30.07.83 fin août, début sept. 83	Harmonies Harmonies
RHONE-ALPES (Dauphinoise)	Voiron	2 jours novembre	Moniteurs et directeurs de Batterie-Fanfare.
	Voiron	1 week-end mensuel 15 jour en juillet 1 ^{er} au 30 juillet 83	Harmonie, orchestre, directeur de sociétés et d'écoles de musique. Formation de moniteurs éducation musicale et instrumentale élèves.
	Lieu à déterminer		



Saint-Junieu (Haute-Vienne)



En Quercy



Auray (Morbihan)



Saint-Flour (Cantal)



Anecy (Haute-Savoie)



Riquewihr (Alsace)



Chagny (Saône et Loire)

Harmonie Départementale Junior
Orchestre d'Harmonie réservé aux élèves de toutes les Ecoles de Musique et Sociétés Musicales d'Ille-et-Vilaine. Conditions à remplir : Age minimum 14 ans (maximum 20 ans) 4 ans de pratique instrumentale (au moins)

FOUGERES 29 - 30 JUIN et 1^{er} JUILLET 1983

STAGE
Subventionné par la Fédération Musicale de Bretagne et l'ADDM 35

Hébergement à la base d'activités de plein air de Chénédel dans le cadre magnifique de la Forêt de Fougeres (à 5 km du centre ville).
Apporter : — un sac de couchage ; affaires personnelles et une chemise blanche (ou un chemisier blanc) pour le concert.
— un pupitre.
— la méthode, cahier de gammes, duos, trios, etc...
— les partitions de concert (qui seront données par les Professeurs ou les Directeurs des Conservatoires).
— l'instrument (en parfait état de fonctionnement !)

Déroulement du stage
Le matin (9 h. à 12 h.) : Travail individuel et travail de pupitre par les Professeurs des Conservatoires Municipaux de St-Malo et de Fougeres.
L'après-midi (14 h. à 17 h.) : Travail d'ensemble et répétitions par les Directeurs des Conservatoires Municipaux de St-Malo et de Fougeres.
Le soir (20 h. 30 à 21 h. 15) : Veillée collective "Autour de la Musique"

Rassemblement et Accueil des Stagiaires
Mercredi 29 Juin 1983 à partir de 10 h. à l'École Municipale de Musique de Fougeres.

Frais d'hébergement et Inscription 190 F par stagiaire tout compris (pour 5 jours en pension complète) + frais d'inscription + cours (avant le 10 Juin dernière limite)

Renseignements et Inscriptions Adresser un chèque de 190 F. à l'Ordre de : Harmonie Fougèraise
École Municipale de Musique de Fougeres
Centre Culturel des Ulmistes - 35 500 FOUGERES
Tél. 99.18.98 (poste 296) - Tous les jours à partir de 15 h. 50

1^{er} Concert de l'Harmonie Départementale Junior
vendredi 1^{er} juillet, à 20 h. 30 au Château de Fougeres
Au programme : Œuvres originales et spécifiques pour Orchestre d'Harmonie

AQUITAINE

Stage de trombone à Arcachon

La ville d'Arcachon crée, du 2 au 16 août, le premier Stage International pour Trombones Ténor et Basse.

Ouvert dans un premier temps, du degré Élémentaire au degré Supérieur, il mettra spécialement l'accent sur la mise en œuvre d'une nouvelle technique buccale. Trois jours (12, 13 et 15 août) seront spécialement réservés aux professeurs désireux de confronter leur pédagogie en vue de rénover et d'uniformiser la technique d'enseignement à l'usage des débutants.

Ce stage sera placé sous la direction de son fondateur :

— **Guy DESTANQUE** : Ex-Soliste de l'Orchestre National ; Soliste à l'Orchestre de Paris ; Professeur au Conservatoire National Supérieur de Paris... qui divulguera le fruit de ses découvertes.

Guy DESTANQUE aura pour assistants trois des membres du célèbre QUATUOR DE TROMBONES DE PARIS.

— **Michel BECQUET** : Soliste à l'Opéra de Paris ; Professeur au

Conservatoire National Supérieur de LYON ; Lauréat des Concours Internationaux.

— **Jacques FOURQUET** : Soliste à l'Orchestre National de Radio-France.

Alain MANFRIN : Soliste à l'Orchestre Philharmonique de Radio-France ; Maître Assistant au Conservatoire National Supérieur de LYON ; Lauréat des Concours Internationaux.

Les locaux du Centre de Stage d'Arcachon, offrent aux participants : Gîte et couvert de qualité, ainsi que d'accueillantes salles de travail.

La Municipalité a également pris en charge l'encadrement des mineurs, ainsi que les sorties récréatives sur le Bassin et la célèbre dune du Pyla.

Les places en Internat (Pension Complète) sont de 54.

Vous pouvez aussi vous inscrire en Individuel.

Pour tout renseignement et inscription, adressez-vous à : la Mairie d'Arcachon. Tél. : (56) 83-17-20.

Stage de Musique et Sports Nautiques dans les Hautes-Alpes

Lieu : Embrun, 05200 Hautes-Alpes.

Date : semaines du 11 au 15, du 18 au 22, du 25 au 29 juillet inclus.

Cours enseignés : Chant, Choral, Chorale, Clarinette, Cor, Flûte, Guitare, Piano, Trombone, Trompette, Tuba.

Stage adressé aux enfants et adultes.

Niveaux : Préparatoire, élémentaire, moyen des C.N.R. et écoles nationales et débutants piano.

Activités sportives : Canoë-Kayak, Planche à voile, Voile, Aviron.

Jean-Philippe Rameau 1683-1983

"... Je ne saurais trop recommander un certain Rameau... C'est presque un "jeune" puisque voilà bientôt un siècle qu'on le laisse attendre une trop juste revanche... Il est arrivé à Rameau à peu près la même aventure qu'à Watteau. Celui-ci meurt, les années passent ; le silence se fait..., organisé par des confrères qui savaient bien ce qu'ils faisaient. Maintenant, le soleil de gloire illumine le nom de Watteau, et aucune orgueilleuse époque de la peinture ne peut faire oublier le plus grand, le plus troublant génie du XVIII^e siècle. Nous avons dans Rameau le double parfait de Watteau. N'est-il donc pas grandement temps de lui rendre une place à laquelle il a seul le droit de prétendre, au lieu d'obliger la musique française à se recommander des traditions lourdement cosmopolites qui empêchent son naturel génie de se développer librement ?"

Claude DEBUSSY
"Gil Blas, 28.VI.1903"

1983 - Année Rameau. Plus de cent-trente villes ou localités françaises fêtent le compositeur dijonnais à l'occasion du trois-centième anniversaire de sa naissance. Représentations lyriques, concerts, récitals, spectacles chorégraphiques, expositions, colloques, conférences, stages, séminaires, etc. lui sont consacrés un peu partout dans le monde.

Envie de quatre-cents manifestations sont annoncées en France au cours de l'année, dont soixante-dix exécutions d'ouvrages lyriques, plus de deux-cents concerts et récitals et une cinquantaine de stages, séminaires, colloques, conférences.

L'Allemagne, l'Angleterre, l'Argentine, la Belgique, le Brésil, le Canada, l'Espagne, l'Italie, la Pologne, le Portugal, l'URSS, les USA, etc. se sont aussi associés à cet hommage.

Les trois chaînes de télévision française et Radio France ont prévu de retransmettre à cette occasion plusieurs manifestations programmées à Paris et en province, au cours de l'année (cf. rubriques "Télévision" et "Radio" pages 54, 56). Deux films documentaires conçus l'un par TF1, l'autre par FR3, ainsi qu'un spectacle audio-visuel et une exposition réalisés par l'Institut de Musique et Danse Anciennes, destinés à voyager dans une cinquantaine de villes, familiariseront le public avec l'œuvre de Rameau.

Parmi les œuvres lyriques qui seront présentées en version scénique on peut citer : **les Indes Galantes** (fin mai - début juin, à Paris au T.M.P., fin juin à Venise), **Hippolyte et Aricie** (en juillet à Aix-en-Provence, en août dans une autre production à Londres), **Platée** (en septembre à Versailles, en octobre à Londres et Oxford), **Dardanus** (en août au Puy-en-Velay, en novembre à Aurillac, Clermont-Ferrand, Montluçon), la **Guirlande** (en juin et novembre à Strasbourg et dans une autre production en septembre à Dijon), **Pygmalion** sera programmé vingt-cinq fois dans six productions, dont trois scéniques différentes, **Zoroastre** (en mai à Boston). **Les Indes Galantes**, en version concert, seront données en juin à la Réunion. On pourra voir également à cette occasion un spectacle chorégraphique de gestuelle baroque, construit à partir d'extraits d'œuvres de Rameau : "Rameau l'enchanteur" (Mai musical de Bordeaux, Biennale du Val-de-Marne). Quelques "actes de ballet" : **Anacréon**, **les Fêtes de Polymnie**, **Naïs**, **Zéphire** seront aussi présentés avec des danses et en costumes d'époque.

Un colloque international, organisé à Dijon par la Société Rameau, réunira pendant quatre jours, en septembre (les 21, 22, 23, 24) plusieurs éminents spécialistes autour de thèmes se rapportant à l'œuvre et à la vie de Rameau. Ce colloque sera ouvert au public.

Le temps fort de cette commémoration sera constitué par une grande manifestation d'importance nationale, qui aura lieu à Versailles le 25 septembre.

Enfin 1983 marquera, grâce à l'aide de la Direction de la Musique, le début d'une édition monumentale des Œuvres Musicales de Jean-Philippe Rameau. Il s'agit d'une co-édition franco-américaine, qui est placée sous la responsabilité d'un comité de rédaction international. L'équipe est déjà au travail depuis près d'un an et prépare les deux premiers volumes : **les Motets** et **les Paladins**.

On peut donc espérer que cette année 1983 marquera le point de départ d'une grande renaissance de l'œuvre de Jean-Philippe Rameau.

PETITES ANNONCES

Payables d'avance conformément au tarif ci-après :

NOUVEAU TARIF A COMPTER DU 1^{er} JUILLET 1982

de 1 à 5 lignes	77,00 F
de 6 à 10 lignes	143,50 F
de 11 à 15 lignes	221,00 F
de 16 à 20 lignes	309,00 F
+ de 20 lignes, la ligne supplémentaire	8,00 F

Ces prix s'entendent T.V.A. et toutes taxes comprises. La ligne comporte 32 caractères, signes ou espaces.

Les personnes intéressées par les annonces portant la référence « Ecrire au journal sous n°... » doivent adresser leur correspondance sous enveloppe timbrée sans mention d'adresse au journal de la Confédération Musicale de France, 121, rue La Fayette, 75010 PARIS, en mentionnant le numéro de l'annonce.

Les enveloppes non timbrées ne seront en aucun cas transmises.

OFFRES D'EMPLOIS

VILLE DE SCIONZIER (Haute-Savoie), 5.463 habitants, recherche pour septembre 1983, Chef de Musique pour Direction de l'Harmonie et de l'école municipale de musique. Statut du personnel communal, recrutement par concours ; mutation acceptée. Ecrire avec C.V. détaillé, titres et diplômes, à M. le Maire de 74300 SCIONZIER.

Musique 2^e Région Aérienne recrute tambours et clairons pour accomplir service militaire. Niveau demandé : Prix Fédéral C.F.B.F. S'adresser : Tambour-Major Musique 2^e R.A., base aérienne 104, 93350 Le Bourget-Air. Tél. : (16-1) 837-37-80, poste 22-85.

Importante société Château-Thierry recrute : 1 soudeur-tuyauteur, 1 soudeur semi-automatique, 1 employé de bureau connaissant l'allemand, 1 technicien D.U.T. génie mécanique qui pourrait occuper les pupitres suivants à l'Union Musicale de la Ville : tuba, trombone, bon trompette ou clairon, tambour-major. Egalement possibilité de cours à l'Ecole de Musique. S'adresser à M. Jorand, 19, rue de la Baronne, 02400 Nogentel. Tél. : (16-23) 83-32-43.

Cherche place directeur école de musique ou professeur de piano à temps complet. 1^{er} prix du conservatoire national de Lille, en piano, 2 claviers, solfège, musique de chambre, déchiffrage pratique clar. si b, mi b, basse contrebasse à cordes. Ecrire à M. Patteyn, 30 ter, rue Gambetta 59120 Loos.

Ville de Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie) recrute pour l'année scolaire 1983-1984 un Professeur de Solfège et de Trombone.

24 heures/semaine plus harmonie municipale. Possibilité de logement à titre onéreux.

Indice majoré : 294. Renseignements à M. le Directeur de l'Ecole Municipale de Musique. Tél. : (79) 64-17-27.

Candidature et C.V. à M. le Maire, Mairie de Saint-Jean-de-Maurienne (73300).

Harmonie division supérieure A cherche directeur apte à former les jeunes, pour sept. 83. Ecrire au bureau du journal avec C.V. et motivations sous n° 124.

Histoire de la musique en bandes dessinées... 35



DEMANDES D'EMPLOIS

1^{er} prix de violon cons. nat. de région. + 2 ans C.N.S.M.P. Etudes générales terminales. 34 ans. 8 ans orchestres classiques. Cherche poste de professeur violon dans école municipale ou cons. Tél. : (16 90) 79-04-13 ou (16 1) 526-43-97 ou écrire au journal sous n° 127.

Employé communal titulaire, musicien diplômé d'école nationale de musique, expérience enseignement et direction, cherche par mutation poste de professeur de musique (formation musicale + instruments tous cuivres). Possibilité direction harmonie. Ecrire au journal sous n° 125.

Clarinettes si b, la et mi b ; saxophones soprano ; altos ténors et baryton ancien ; alto mi b baryton basse ; trombone à coulisse ut ; trombone alto mi b à piston ; trompettes, etc. Musique classique, symphonie, musique pour harmonie. Une flûte, un hautbois. Très expérimentée, me tiendrais à la disposition d'une harmonie, pour la direction. Préférence le Midi, près de la mer. Mme Mallea Constant, Chef de Musique, 575, chemin des Peyroues, 06250 Mougins.

Jeune 21 ans, libéré des obligations militaires fin mai, cherche emploi réparations instruments de musique becs et embouchures. Cinq ans d'expérience professionnelle. Tél. : (16-38) 88-90-20.

Tous travaux d'harmonisation, orchestration, arrangements, pour toutes formations (y compris chorales), par ancien chef de musique des Armées et Directeur de Conservatoires. Ecrire au journal sous n° 122.

Direct. Ecole Municipale Musique recherche, rentrée sept. — par mutation, Ecole de Musique, préf. départ. 04, 05, 06, 21, 38, 64, 65, 66, 69 — logement fonction. Ecrire au journal sous n° 120.

Recherche direction Harmonie et direction Ecole de Musique. Possède 1^{er} Prix Cons. piano, brevet direction, brevet d'enseignement, très grande expérience. J'ai 60 ans juste. Ecrire sous n° 121.

Jeune, 24 ans, recherche poste de professeur clarinette (médaillé d'or - 1^{er} médaille musique de chambre), remplaçant Capitoie, J.-L. Charlas, 10, rue Velane 31000 Toulouse.

L'Association Départementale pour le Développement Musical dans les Côtes-du-Nord (A.D.D.M. 22) recrute un Délégué Départemental à la Musique à temps complet.

Niveau licence ou expérience de la vie musicale associative. Connaissances musicales sérieuses.

Les candidatures devront parvenir au Président de l'A.D.D.M. 22, PREFECTURE, B.P. 70, 22000 SAINT-BRIEUC, accompagnées d'un curriculum vitae détaillé et manuscrit avant le samedi 28 mai 1983, dernier détail.

Cherche place directeur école conserv. de musique (province accept.) lauréat cons. nat. sup. mus. de Paris (69). 15 ans mus. gard. de la paix Paris, concert Padeloup, etc. Tél. : 16 (06) 077-35-97.

CONCOURS

Ville d'Argentan (Orne) recrute pour école de musique, professeur d'initiation musicale, temps plein, indice brut 390. Condition : Avoir obtenu une récompense du C.N.S. de Paris ou d'un conservatoire national de région. Priorité sera donnée à ceux qui pratiquent un instrument à vent. Obligation de faire partie de l'harmonie municipale. Envoyer candidature et curriculum vitae à M. le Maire de la ville d'Argentan 61200.

La Ville de Lorient recrute par concours sur épreuves, un adjoint d'enseignement musical : professeur accompagnateur de piano. Condition : avoir obtenu une récompense du Conservatoire National de Paris ou d'une école de musique contrôlée par l'Etat. Adresser candidature et curriculum vitae détaillé pour le 15 avril 1983 à M. le Député-Maire de la Ville de Lorient. Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au Bureau du Personnel, Mairie de Lorient. Tél. : 21-20-51, poste 326.

Nous demandons avec insistance aux Trésoriers des Fédérations, lorsqu'ils effectuent un règlement, de nous indiquer l'objet de ce règlement, ceci afin de gagner du temps et d'éviter des erreurs.

Pour les chèques postaux : utiliser la partie correspondance du 3^e volet.

Pour les chèques bancaires : utiliser le volet correspondance s'il existe, ou joindre un bordereau de règlement.

Le S.I.V.O.M. sportif et culturel de Thizy et Bourg-de-Thizy (Rhône) recrute, par voie de concours sur titres (ou diplômes), à compter du 1^{er} septembre 1983, un MONITEUR D'EDUCATION MUSICALE qui sera chargé :

— au niveau d'une Ecole de Musique, d'assurer les cours de solfège, les cours d'instruments dans sa spécialité et de diriger l'Harmonie de l'Ecole.

— au niveau des Ecoles, d'assister les instituteurs pendant les cours d'enseignement musical.

Application du statut du personnel communal - Groupe VI de rémunération - Echelle indiciaire : Brut 245/365.

Adresser candidature, avec curriculum-vitae, copie des titres et diplômes, à M. le Vice-Président du Conseil Général du Rhône, Maire de Thizy, Mairie de Thizy, 69240.

DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES : 1^{er} JUIN 1983.

Pour toutes demandes de précisions, allo au Secrétaire Général de la Mairie de Thizy. Tél. : (74) 64-05-29.

Ville de La Côte-Saint-André (Isère) recrute directeur école de musique, moins de 300 élèves, par voie de concours pour la rentrée de septembre 1983. Statut de la fonction publique communale, grille indiciaire départementale. Profil de poste : directeur école de musique, enseignement solfège + 1 classe d'instruments (si possible), direction harmonie municipale. Envoyer C.V. à M. le Maire de La Côte-Saint-André 38260 : les candidats seront convoqués individuellement.

DIVERS

Achète 1 trombone ténor à pistons, 1 clarinette Buffet Crampon, R.C. 1112. 1 contrebasse si b. Bon état, prix modérés. Ecrire au journal sous n° 126.

Hautboïstes - Cor anglais :

Vous avez des problèmes d'anches ? Par enveloppe timbrée à votre adresse envoyée à G. Bouche, 36, rue Carnot, 69190 Saint-Fons, la solution vous sera proposée.

Association dispose salle de musique insonorisée pour tous instruments dans le 20^e (Nation). Tél. : 369-40-22, à partir de 19 heures.

Cherche sax-ténor ut, sax-ténor Sib, Selmer Mark VI, à refaire. Flûtes traversières et piccolos, état indifférent. Ecrire au journal sous n° 123.

Association dispose salle de musique insonorisée pour tous instruments dans le 20^e, Nation. Tél. : 369-40-22, à partir de 19 heures.

Vous pensez produire un disque avec votre association. Mais comment faire ? Lisez le guide de l'auto-production de disque C/84 F 50. Ecrire à M. D. Anric, 3, rue Albert-Cousin 01620 Saint-Laurent-sur-Saône.

Harmonie Junior, de la région de Saint-Claude (Jura) cherche à rencontrer amicalement et musicalement un groupe de jeunes jouant dans la même formation, si possible dans les régions suivantes : Franche-Comté, Alsace, Vosges, Bourgogne, Rhône-Alpes.

Recherchons occasion cor alto et timbales cuivre même hors d'usage ; tuba ut 5 palettes bon état de marche. Ecrire Clamens Jean, 31150 Saint-Jory. Tél. : (16-61) 35-87-30.

OCCASIONS

Particulier vend saxophone baryton Selmer, argenté, Mark VI. Etat neuf. Tél. : 16 (85) 55-47-36.

Vend tenues de musiciens, occasion, bon état (vestes, pantalons bleus, marine, casquettes). Tél. : 16 (73) 70-62-83.

Vends flûte massif I. lot exc. état et pte contreb. si b Couesson 3 pist. bon état. Prix à débattre. Ecrire au journal n° 119.

Cette rubrique vous est ouverte UTILISEZ-LA !



La maison de la clarinette
avec
sa famille complète
conseiller technique :
Monsieur Léon LEBLANC,
1^{er} Prix
du conservatoire de Paris.

LEBLANC

403, RUE DES PYRENES
75020 PARIS
☎ 636 59 52

CLARINETTES
FLûTES
HAUTBOIS

En vente chez les principaux
marchands de musique.

La Musique en B.D!...
Ils sont fous ces musiciens



3 volumes
85F.

FRANCIS VAN DE VELDE PRÉSENTE
L'HISTOIRE DE LA MUSIQUE EN BANDES Dessinées.
TROIS VOLUMES DE 48 PAGES EN COULEURS CHACUN,
FORMAT 290 x 220 MM,

Cette B.D. pour les enfants à partir de 7 ans ou les adultes, retrace avec humour et clarté l'évolution des formes musicales depuis l'antiquité jusqu'à nos jours.

Devenus héros de B.D., quelque deux cents compositeurs participent à cette aventure.

PRIX SPÉCIAL POUR LES LECTEURS DU
JOURNAL DE LA CONFÉDÉRATION MUSICALE DE FRANCE
LES 3 VOLUMES. 85 F FRANÇO DE PORT

BON DE COMMANDE

à retourner à : Editions F. Van de Velde 12, rue Jacob 75006 Paris.

Je désire recevoir les 3 volumes de l'Histoire de la Musique en bandes dessinées pour la somme de 85,00 F franco de port.

M. Mme _____
Adresse _____
Code Postal _____ Ville _____

Seules les commandes accompagnées d'un règlement libellé au nom des Editions F. Van de Velde seront honorées.

**Conservez ce journal
IL FACILITERA VOS RECHERCHES**

Votre journal
est le journal
officiel de la
Confédération
Musicale de
France.

Nous vous rappelons que vous pouvez vous procurer le journal de la Confédération Musicale de France au détail, en vous adressant au siège de la C.M.F., 121, rue La Fayette, 75010 PARIS. Le prix du numéro est de 5 F. Nous vous précisons que la réserve de journaux des mois de février 1980 et février-mars 1981 est épuisée.

REPARATION VENTE TOUTES MARQUES

Spécialiste instruments
Bois, Cuivre, Percussion
Baguettes, Pupitres, Timbales,
Accords de xylophones
et autres claviers, Cannes
de Tambour Major, Méthodes
et Ouvrages pour percussion
Conditions spéciales aux Sociétés

DESLAURIER

25, RUE MICHEL-LE-COMTE
dans la cour
75003 PARIS Tél. : 272-87-59

Manifestations

FESTIVALS

15 août 1983	ILE-de-RE (Charente-Maritime) lieu à fixer	Festival de l'île	M. LABBE, Foulérot - 17190 ST-GEORGES-D'OLERON
26-27-28 août 83	CHATELGUYON (Puy-de-Dôme)	Rassemblement national des anciens de la Musique Nationale des Chantiers de la Jeunesse	M. Pierre ROBERT, 14, rue Croisier, 63200 RIOM
4 sept. 1983	VILLERS-L-NANCY (Meurthe-et-Moselle)		M. Bernard VAUTRIN, 46, avenue de Brabois - 54600 VILLERS-L-NANCY
16-17-18 sept.	LONGUYON (Meurthe-et-Moselle)	Festival de Musique Populaire.	M. Jean GRUET, 19, rue Carnot - 54260 LONGUYON
16-17-18 sept.	OTTANGE (Moselle)	Festival International	M. René AVELINE, 27, rue de la Liberté - 57710 TRESSANGE

N.B. : A CHAUVIGNY au Printemps 1984 aura lieu le Festival du Centenaire

CONCOURS

21-22 mai 1983	BOURG-EN-BRESSE (Ain)	Concours National pour Harmonies, Harmonies Juniors et Fanfares	Mlle Sylvie FRACHET, 86, avenue de Lyon, Le Coteau - 01960 PERONNAS - (16-74) 21-87-70
29 mai 1983	COSNE-COURS-sur-LOIRE (Nièvre)	Concours National de musique réservé aux Harmonies, Fanfares et Batteries-fanfares de toutes catégories	M. Henri MALTERRE, 27, bd de la République - 58200 COSNE-COURS-sur-LOIRE
29 mai 1983	ROYE (Somme)	Concours Interfédéral	M. Charles JAY, Président de la Fédération de Picardie, 1, Chaussée Jules-Ferry - 80000 AMIENS - Tél. : (16-22) 46-60-88
5 juin 1983	SAUZE-VAUSSAIS (DEUX-SEVRES)	Concours National de Musique réservé aux Harmonies - Fanfares - Batteries - Majorettes	Mme O. HAUWAERT, secrétaire à Pouilloux - 79190 SAUZE-VAUS SAIS. Tél. : (49) 07-91-15
11-12 juin 1983	VIENNE (Isère)	Concours Juniors et chorales scolaires	M. le Président F.S.M.D., 13, bd Michel Perrot, 38210 TULLINS
12 juin 1983	MEAUX (Seine-et-Marne)	Concours National de musique	M. D. QUINCHON, Vice-Président de la Fédération Musicale de Seine-et-Marne, 10, clos Benoist, 77100 NANTEUIL-les-MEAUX
19 juin 1983	ALENÇON (Orne)	Concours National d'Orchestre d'Accordéon.	M. Yves DUTEIL, 56, rue Belleville - 61250 DAMIGNY
19 juin 1983	PICHEY-MERIGNAN (Gironde)	Concours Fédéral Régional de Majorettes	M. Guy MATHIEU - 33700 PICHEY-MERIGNAN
25-26 juin 1983	ALLEVARD-LES-BAINS (Isère)	Concours National toutes catégories	M. le Président F.S.M.D., 13, bd Michel Perrot, 38210 TULLINS
26 juin 1983	COGNAC (Charente)	Concours national de musique réservé aux harmonies, fanfares, fanfares de marche et batteries.	M. DA SILVA, Ecole de musique, Villa François-1 ^{er} , Bd Denfert-Rochereau, 16100 COGNAC.
Mai 1984	MONCOUTANT (Deux-Sèvres)	Concours National	Reste à préciser

CONGRES

18-19 juin 1983	THOIRY (Ain)	Fédération du Sud-Est 120 ^e Anniversaire de l'écho du Reculet	M. Hubert TRUFFAZ, Route de Vionnals - 01630 THOIRY. Tél. : (16-50) 41-21-10.
26 juin 1983	ST-TRIVIER-sur-MOIGNANS (Ain)	Assemblée Générale de la Fédération de l'Ain	M. Marcel ARTAUD - 01400 ST-TRIVIER-sur-MOIGNANS
25 sept. 1983	FONTENAY-LE-CONTE (Vendée)	Assemblée Générale F.S.M.O.	
25 sept. 1983	DIEPPE (Seine-Maritime)	Congrès de l'Union Départementale des Stés Musicales.	M. Le Président, Union Départementale, Salle Camille Perron, 5, rue Jules-Ferry, 76250 DEVILLE-LES-ROUEN.
2 oct. 1983	CHAMBERY (Savoie)	Assemblée Générale de la Fédération de Savoie	M. Serge HERLIN, 383, bd Massenet - 73000 CHAMBERY. Tél. : (16-79) 69-55-53
22-23 oct. 1983	STRASBOURG (Bas-Rhin)	Congrès de l'Association des Sociétés Chorales d'Alsace	M. Alfred SCHNEIDER, 13, rue Trubner - 67000 STRASBOURG
23 octobre 1983	SARREGUEMINES (Moselle)	61 ^e CONGRES FEDERAL (Hôtel-de-Ville)	Mme Pascale BOCK, 25, rue du Parc - 57200 SARREGUEMINES
23 oct. 1983	RUGLES (27) (Eure)	Congrès de la Fédération Musicale de Normandie	M. André PETIT, 100 ter, bd Herbet Fournet - 14100 LISIEUX

STAGES

29-30 juin et 1 ^{er} -2 juillet 1983	Château de la Devèze BEZIERS (Hérault)	Stage Jeunes Musiciens du Département de l'Hérault.	M. André GALY, 1, rue Pentecôte - 34500 BEZIERS.
1 au 12 juil. 83	DEAUVILLE (Normandie)	Stage de Direction et d'Orchestre d'Harmonie au Lycée André-Maurois	M. André PETIT, 100 ter, bd Herbet Fournet - 14100 LISIEUX.
4 au 11 juil. 83	CAHORS (Lot)	Stage de Flûte à bec	A.D.D.A. du LOT - Préfecture - 46000 CAHORS, Tél. (16-65) 30-05-01 poste 426.
17-29 juillet 83	SAVIGNY (Rhône)	Stage de formation de l'U.D. du Rhône (moniteur et chef de musique).	
1-2 oct. 1983	SAINTE-CROIX-AUX-MINES (Haut-Rhin)	Week-end de Direction Chorale Maison Régionale de la Musique	M. Joseph MULLER, 93, rue du Vieux Muhlbach - 68000 COLMAR

Pour les Sociétés de Musique voyageant avec leur autocar

S.C.T.T.V. TRANSATOUR

L'Agence officielle de la Confédération Musicale de France propose

- un séjour à Paris de deux jours au prix de 245 F par personne (groupe de 40 personnes minimum) comprenant : une nuit à l'hôtel avec le petit déjeuner, deux repas boisson comprise, guide pour deux demi-journées de visite de Paris et du château de Versailles, promenade sur les bateaux-mouches.
- Pour tous renseignements : S.C.T.T.V. TRANSATOUR, 34, rue de Lisbonne, 75008 PARIS — Lic. A 183 — Tél. : 563-83-37

Ce que vous devez savoir

Le ministère de la Culture communique :

• **Résultat de la consultation d'architectes pour le Conservatoire National Supérieur de Musique de Lyon.** — Six équipes d'architectes ont participé à la consultation organisée par le ministère de la Culture pour installer le Conservatoire National Supérieur de Musique de Lyon dans l'ancienne Ecole Vétérinaire située sur un quai de la Saône.

Le jury, qui s'est réuni les 22 et 23 mars, a retenu l'équipe « Espace Construit » (P.A. Lablaude, E. Rey, M. Duplantier, E. Gallet, M. Matulic) comme

lauréat à cette consultation. Jack Lang, ministre de la Culture, a ratifié le choix du jury.

Cette opération comprend la réhabilitation du bâtiment existant (7.500 m²) auquel il est prévu d'ajouter une construction neuve sur l'emprise de la parcelle attenante.

Les six équipes invitées étaient :

— Gimbert et Vergely (Villeurbanne) ; Ricard et Curtelin (Lyon) ; Paris (Vienne) ; Chomel (Lyon) ; « Espace Construit » (Paris) ; « Canal » (Paris).

Elles ont eu trois mois pour répondre sur esquisse à la consultation lancée le 24 novembre 1982 par le ministère de la Culture.

La qualité des prestations rendues par toutes les équipes a favorablement impressionné le jury.

Paris, le 6 avril 1983.

• **Concours d'architecture pour le Théâtre de l'Est Parisien.** — Jack Lang, ministre de la Culture, a souhaité donner au Théâtre de l'Est Parisien un outil de fonctionnement digne de la qualité de son travail et de son rayonnement.

Le 9 mars 1982, sa reconstruction était annoncée par le président de la République.

Un concours d'architectes a donc été lancé, le 10 mars 1983, sur la base d'un programme conciliant les demandes d'une institution exigeante sur la qualité de ses lieux de travail et d'accueil du public et le respect d'un environnement très contraignant.

Huit architectes sont consultés : Mme Anspach, MM. Crespel, Humbaire, Poinot, M. Buffi, Mlle Dolle, MM. Fabre et Perrotet, M. Lajus, MM. Montassut et Triffes, M. Schweitzer, M. Veret.

La date de remise des projets a été fixée au 15 juin 1983. Le nouveau Théâtre de l'Est Parisien disposera, pour l'essentiel, d'une salle pouvant accueillir 800 spectateurs, équipée d'un plateau de scène avec cintres.

Les travaux devraient commencer au deuxième semestre 1984. Le Théâtre ouvrirait ses portes pour la rentrée 1986.

• Nous avons l'honneur de vous informer que M. Henri Droque, Commandant-Chef de Musique des Armées Honoraire a été promu Officier dans l'Ordre des Palmes académiques et Chevalier dans l'Ordre des Arts et Lettres.

Nous adressons au récipiendaire nos chaleureuses félicitations.

VANDOREN

MANUFACTURE
d'Anches et Becs
pour instruments
de musique

56, rue Lepic, PARIS-18^e
Anches et becs pour artistes

Tél. : 257-94.40

faites abonner
vos sociétés !

LYON : Concert à l'auditorium

C'est dans le cadre prestigieux de l'Auditorium Maurice Ravel, où se déroulent les plus grands concerts avec les meilleurs interprètes que l'Union des Sociétés Musicales de la ville de Lyon offrait lundi dernier aux Lyonnais une soirée musicale d'excellente qualité, où pouvaient s'exprimer les sociétés instrumentales et chorales amateurs de Lyon. Les Lyonnais accueillis dans le hall par les trompes de la Diane lyonnaise, avaient répondu nombreux à cette invitation et c'est devant une salle comble que, après avoir salué les personnalités présentes, André Vylar présenta avec humour et élégance les différentes facettes de cette soirée.

En première partie une sélection de l'Arlésienne permit de faire connaissance avec l'orchestre d'Harmonie constitué par le regroupement de plusieurs sociétés ayant travaillé sous la direction de leurs chefs respectifs et dont Raymond Jarniat qui allait diriger tout au long de cette soirée, avait dû en une répétition opérer la synthèse pour obtenir, grâce à la bonne volonté de tous, une bonne exécution. Ce fut ensuite l'ensemble de chorales (près de 200 choristes) qui toujours sous la direction de R. Jarniat, interpréta avec des nuances très subtiles et d'une qualité musicale certaine trois pièces a capella :

- Le Noël de Proetorius.
- La nuit de Jean-Philippe Rameau.
- Une Pavane d'un auteur inconnu.

Le public enthousiaste, ovationnait le chef et les choristes et réclamait un bis. Mais l'horaire était à respecter.

La seconde partie débutait par l'audition de Maître Joseph Reveyron, organiste titulaire de la cathédrale de Lyon, compositeur, qui au Grand Orgue de l'auditorium (aimablement cédé par Patrice Caire, le titulaire) allait combler les nombreux amateurs d'orgue présents par l'interprétation talentueuse de trois pièces courtes mais choisies judicieusement :

- Dialogue du 1^{er}, Nicolas Clerambault.
- Grand jeu, Pierre Dumage.
- Toccata, Joseph Reveyron.

En cette année du troisième centenaire de la naissance de Rameau, il était normal que ce compositeur soit à l'honneur. L'Hymne au soleil, extrait des « Indes Galantes » permet de mettre en valeur les voix et les instruments. Le soliste E. Gruet, basse, avait toutes les qualités qu'il convient pour exprimer le relief demandé par le compositeur.

Le concert se terminait par l'audition de l'Oratorio de Joseph Reveyron, *Oï Necroi*. Cette illustration musicale de l'Épître de Saint Paul aux Corinthiens sur la résurrection des morts, évoque d'abord les ténèbres dans lesquels est plongée l'humanité et après un long crescendo correspondant à la révélation de l'enseignement de l'apôtre, elle se termine en apothéose par le triomphe sur la mort qui se matérialise par l'entrée des trompettes auxquelles petit à petit viennent se joindre l'ensemble des instruments et des chœurs proclamant la gloire de Dieu.

Le compositeur Joseph Reveyron était au grand orgue de l'Auditorium, Raymond

Jarniat auteur de l'orchestration sut conduire avec fermeté et rigueur l'ensemble des instruments et des chœurs auquel vint se joindre M. Vauzel récitant convaincant.

Cette œuvre qui pour le public était une découverte, mérite certainement de nouvelles auditions si l'on en croit les auditeurs qui firent à l'auteur, au chef et aux interprètes, un triomphe par leurs applaudissements et de nombreux rappels.

C'est donc un excellent concert que l'ensemble des Sociétés Musicales de Lyon a offert au public lyonnais. Il convient de poursuivre cet effort méritoire pour que le concert 1984 soit d'une qualité progressive par rapport aux précédents.

Ceci ne sera possible que par la volonté des musiciens, des Directeurs et des responsables de chaque Société Musicale dont les efforts devront être à la dimension de la confiance qui maintenant leur est accordée. C'est ce que soulignait, à l'issue du concert, le Président Bousson en remerciant tous ceux qui depuis plusieurs mois travaillaient pour la réussite de cette soirée. Les Directeurs et les responsables d'associations, les musiciens et choristes, le comité d'organisation et particulièrement MM. Buttard, Fanget, Frey, Combe Ducrot, Minodier, etc.

Il adressa également les remerciements de tous aux nombreuses personnalités présentes, souligna combien leur présence était importante pour le devenir de nos sociétés musicales :

M. Renaudin, représentant M. le Préfet de Région ; M. Berger, vice-président du

Conseil Général ; M. Batailly, adjoint, représentant M. le Sénateur-Maire de Lyon ; M. René Combre, vice-président de la C.O.U.R.L.Y. ; M. Meulet, Secrétaire Général de la C.O.U.R.L.Y. ; Mme la Représentante de M. Couste, député ; M. Roux et M. le Docteur Baridon, Conseillers Municipaux de Lyon ; Mme G. Bastide ; M. Neveu, Délégué Régional de la Musique ; MM. Lombard, Directeur du Conservatoire N.R. ; M. A. Vettard, Président Fédération musicale du Rhône ; M. Canton-Débat, Directeur régional de la S.A.C.E.M. ; M. Guyonnet-Duperat, Inspecteur S.A.C.E.M. ; M. V. Bastide, président Presse périodique Lyonnaise ; M. Serre ex-chef Musique régionale ; M. Chalvin, vice-président Féd. Musicale du Rhône ; MM. Falcoz et Gelin, Secrétaires départementaux ; M. P. Weinborn, Président Honoraire Union des Sociétés Musicales de Lyon ; M. Patrice Caire ; M. E. Germain, trésorier fédéral.

Le Président Bousson dit toute sa reconnaissance à Maître Joseph Reveyron, ainsi qu'à Raymond Jarniat pour leur concours le plus entier, condition indispensable à la réussite du concert de ce soir. Il remercia également M. André Vylar qui sollicité au dernier moment accepta de présenter le programme, ainsi que Jean Aster, Directeur et le personnel de l'Auditorium. Il conclut en formulant le souhait que grâce à l'appui le plus entier des pouvoirs publics les Sociétés Musicales de Lyon continuent et développent leur Union Culturelle et Sociale auprès des amateurs lyonnais.



RECHERCHE

Sermondadaz Louis. 23 bis, rue Feuillat, 69003 Lyon.
 Duffau Lionnel. 18, impasse du Vigné, Fonsorbes, 31470 Saint-Lys.
 Lefort Alain. 24 bis, place des Trois-Ayards, 03100 Montluçon.
 Lannoy J.-Claude. 30, rue Diderot, Loison-sous-Lens, 62300 Lens.
 Menanteau Christiane. 14 bis, rue du 8-Mai, 86140 Lençloître.
 Wartelle René. 240, rue Georges-Guynemer, Le Marengo, bât. A, 80000 Amiens.
 Dumas Henri. 37, rue Buisson, 42300 Roanne.
 Lefebvre Alain. 103, rue C.-Bourseul, 59111 Bouchain.
 Collignon Robert. 36, résidence Rieucoulon-Mourin, 34970 Lattes.
 Canard André. 48, boulevard des Eparges, 13012 Marseille.
 Boulogne Daniel. Rue Victor-Hugo, Wawrechain-sous-Denain, 59220 Denain.
 Noury Brigitte, 9, rue du Château, 86100 Châtellerauld.
 Demore Sylviane, 46-48, rue Victor-Hugo, bât. D, 93500 Pantin.
 Lainat Fernand, maire, 2, rue du Pont-de-Pierre, 93500 Pantin.

Boissy Dominique, 29, rue Jean-Cocteau, 77460 Souppes-sur-Loing.
 Rebischung Henri, 10, rue des Vosges, 68620 Bitschwiller-Lathann.
 Hoog Jacques, 65, rue Hecken, Kirchberg, 68290 Masevaux.
 Phalange des Cadets des sapeurs-pompiers, 14, rue Carnot, 51100 Reims.
 Duchemin Robert, 25, rue de la Division-Blindée, 67114 Eschau.
 Virlogeux Guy, place de la Mairie, 03160 Bourbon-l'Archambault.
 Berges Henri, 7, rue de la Tour-Fondue, 03100 Montluçon.
 Renard François, 9, rue Arago, 30340 Salindres.
 Penaud Jean, 69620 Le Bois-d'Oingt.
 Bertrand Michel, 3, rue de Charreton, 38000 Grenoble.
 Huguency Norbert, PT fanfare de Boynes, 45300 Pithiviers.
 Joue Jean, clique des majorettes, 66260 Saint-Laurent-de-Cerdans.
 Bonnefoix Jacques, rue du Maréchal-Lyautey, 55700 Stenay.
 Druon Alain, esc. 1, appart. 2, résidence du Mont-Liébaud, 62400 Béthune.
 Bossu Jean, 56, boulevard de Strasbourg, bât. E3, 13003 Marseille.

Avis aux sociétés

Lorsque vous organisez des concours de musique, renseignez-vous avant toute chose auprès de votre Fédération : cela évitera bien des erreurs.

Abonnement au journal de la C.M.F.

Le journal de la C.M.F. est le journal officiel des sociétés. Il doit être lu par tous, d'autant qu'il contient des articles très intéressants pour tous et des renseignements qui peuvent, à tout moment, vous être utiles. Nous demandons également à nos lecteurs de se mettre à jour avec le règlement du prix de l'abonnement, très modeste, et aussi de nous signaler tout changement d'adresse afin que le journal ne revienne pas à la Confédération mais soit effectivement distribué.

FÉDÉRATIONS RÉGIONALES

Les articles de cette rubrique sont insérés sous la responsabilité du Président de chaque Fédération.

Les articles adressés par les Sociétés directement à la C.M.F. ne seront pas publiés.

Nous vous remercions de bien vouloir nous adresser des articles bien écrits (de préférence tapés à la machine) et bien présentés, afin d'éviter les erreurs, en laissant sur le côté gauche une marge de 4 cm. Veuillez respecter les abréviations suivantes : Monsieur : M. ; Messieurs : MM. ; Madame : Mme ; Mesdames : Mmes ; Mademoiselle : Mlle ; Mesdemoiselles : Milles.

NOMENCLATURE DES REGIONS

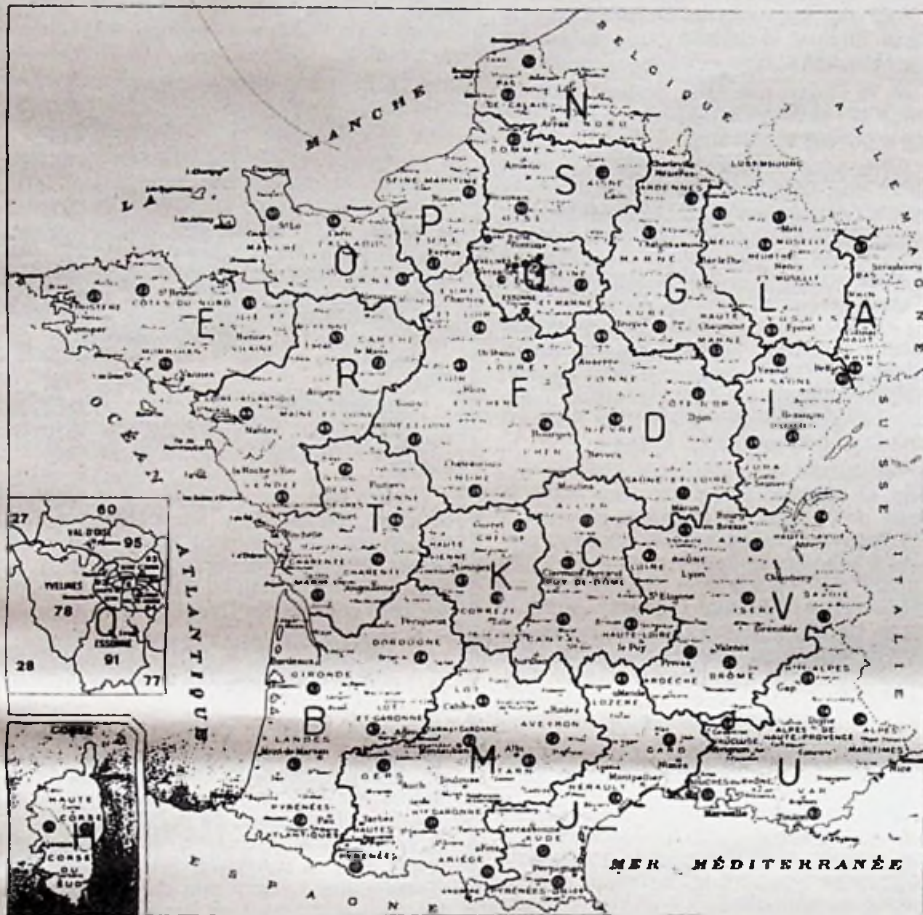
A ALSACE
B AULNAIS
C AUVERGNE
D BOURGOGNE

E BRETAGNE
F CENTRE
G CHAMPAGNE
H CORSE

I FRANCHE-COMTE
J LANGUEDOC
K LIMOUSIN
L LORRAINE

P HAUTE-NORMANDIE
Q REGION PARISIENNE
R PAYS DE LA LOIRE
S PICARDIE

T POITOU-CHARENTES
U PROVENCE COTE-D'AZUR
V RHONE-ALPES
W GUADELOUPE



Région d'Alsace

La Fédération Internationale pour la Musique Chorale :
une conférence de presse à Paris

La Fédération Internationale pour la Musique Chorale, qui a été créée en août 1982 à Namur (Belgique), a invité les responsables du Chant Choral de France à une réunion d'information, en présence de M. Maurice Fleuret, Directeur de la Musique.

Le Président Paul Wehrle (Allemagne) a mis l'accent sur la nécessité pour les organisations culturelles de s'organiser à l'échelon international à l'instar des représentants du monde sportif. Claude Tagger (France), Secrétaire Général adjoint, a rappelé les étapes qui ont abouti à cette création et a mentionné les 39 pays déjà représentés à la Fédération. Le Secrétaire Général, Gene Brooks (U.S.A.), a rappelé la mission essentielle de la F.I.M.C., celle de favoriser les échanges entre les chorales des continents.

Le Directeur de la Musique a dit sa satisfaction de voir cette Fédération se développer à une époque où le chant choral en France prend une importance accrue dans la vie culturelle. Il a assuré la nouvelle organisation du soutien de notre pays.

La Confédération Musicale de France était représentée par M. Joseph Muller, de

la Commission Artistique. Il a donné, en accord avec le Conseil d'Administration de la C.M.F., l'adhésion des Chorales de la C.M.F. à la Fédération Internationale. En date du 8 mars dernier, le Président Paul Wehrle a déclaré officiellement la Confédération Musicale de France (Section Chorales), membre de la F.I.M.C.

En France, cinq fédérations sont donc actuellement membres de cet organisme international : A Cœur Joie, la Fédération Musicale Populaire, la Fédération nationale des Parents d'Elèves des Conservatoires et Ecoles de Musique, la Fédération Nationale des Activités Musicales et la Confédération Musicale de France.

Les buts de la F.I.M.C. sont les suivants :

1. Renforcer la coopération entre organisations et personnes intéressées par tous les aspects de la musique chorale, tant au niveau national qu'international.
2. Encourager la formation d'organisations dans des pays ou des régions où il n'en existe pas.
3. Aider et promouvoir des programmes internationaux d'échanges de chorales, chefs de chœur, compositeurs et étudiants en musique chorale.
4. Promouvoir, coordonner et encourager des festivals, séminaires, concours et rencontres de musique chorale organisés par ses membres.
5. Faciliter la dissémination de répertoire choral, de recherches, d'enregistrements et d'autres moyens audio-visuels.
6. Encourager l'inclusion de la musique chorale dans l'éducation générale, et promouvoir les échanges concernant la formation et la pédagogie chorale.

**Abonnez-vous,
faites abonner
vos sociétés !**

CHORALES D'ALSACE

125^e anniversaire de la Chorale 1857 de Haguenau. Un auditoire enthousiaste pour un remarquable concert

Pour le 125^e anniversaire de sa fondation, la Société chorale a choisi de se présenter à ses nombreux et fidèles amis en un concert de qualité exceptionnelle dans le vénérable sanctuaire de Saint-Georges.

UNE COLLABORATION AMICALE ET FRUCTUEUSE

Elle a monté ce concert durant de longs mois par un travail tenace et éclairé, parallèlement avec les choristes de l'Harmonie chorale de Sélestat à laquelle la lie une longue et fidèle amitié. Cette collaboration, à titre de réciprocité à Sélestat, a porté ses fruits. Le chœur d'ensemble s'était vite retrouvé lors de la première répétition commune, alors que séparément les deux ensembles ont apporté tous leurs soins à la préparation des chœurs, chacun dans sa ville.

UN TRAVAIL MINUTIEUX DE PRÉPARATION

Un véritable travail de fourmi a été fourni par l'équipe dirigeante de la Chorale 1857 et ceci depuis un bon bout de temps pour venir à bout des tracés d'une organisation où rien ne doit être laissé au hasard. L'absence d'un orchestre sur place, qu'on ne peut que regretter, n'est pas pour faciliter les choses. Mais la cohésion et la ténacité du comité sont venues à bout de toutes les difficultés.

UNE HISTOIRE MOUVEMENTÉE COMME LE PASSE DE NOTRE PROVINCE

Ce 125^e anniversaire fut l'occasion pour le Président Stengel de retracer en gros traits une histoire longue d'un siècle un quart. Né sous le second Empire, à la fin du Romantisme, l'ensemble vocal a subi le contrecoup des errements des hommes au cours des trois guerres. Mais au lendemain des conflits, des hommes courageux se sont retrouvés pour faire renaître, tel l'oiseau Phénix de la Mythologie, la chorale de ses cendres. « Nous honorons en ce jour avec déférence leur souvenir », devait-il dire. Ils ont veillé aux destinées de la chorale et bien qu'ils aient quitté ce monde, leur idéalisme et leur exemple sont motivation et encouragement pour la génération d'aujourd'hui, pour assurer la pérennité de la Chorale.

haut le flambeau de la Chorale, les deux ensembles ont interprété un choral de Bach : « Il fait danser les mondes ». Pachelbel était également au rendez-vous de cette audition avec une œuvre de jeunesse pour orchestre de chambre, interprétée par l'orchestre formé de musiciens du grand orchestre philharmonique d'une manière parfaite.

De Mozart, les chorales et l'orchestre donnèrent comme une prière pour les anciens « l'Ave verum », que le maître de Salzbourg composa dans la dernière année de sa vie. Et déjà, fait inhabituel, les applaudissements fusèrent après cette interprétation. Ce fut l'explosion après le Te Deum, point culminant de ce programme.

MARC ANTOINE CHARPENTIER, MUSICIEN DU DAUPHIN

La chorale avait choisi comme pièce maîtresse de cette matinée musicale un Te Deum (un des six composés par M. C. Charpentier) pour chœur, orchestre et solistes. Son choix s'était arrêté sur l'œuvre dont le prélude sert d'indicateur aux émissions de l'Eurovision et dont la mélodie est familière à un large public. L'orchestration en est vivante et triomphale, les alternances chœur et solistes sont judicieuses et conformes au texte.

Ce sont cependant ces raccords qui créent la difficulté de l'œuvre et dont les choristes sont venus à bout après un long et patient entraînement.

CINQ SOLISTES DE RENOM

La partie des solistes était parfaitement au point. Catherine Weber-Harsany était une soprano à la voix souple, évocatrice et bien à l'aise, même dans les passages aigus. La voix d'Irmel Stengel-Heimburger plaît de plus en plus. Elle avait déjà convaincu les auditeurs lors de l'audition du « Gloria » de Vivaldi, au 120^e anniversaire. Son aisance et sa parfaite diction ont trouvé bon accueil. Mireille Garrigou avait la partie la plus ingrate des solistes ; les passages qu'elle interprétait étaient souvent à la limite inférieure de la tessiture d'une voix alto. Ténor sûr et élégant, Jean-Paul Friess avait une interprétation émouvante, toujours plaisante qui complétait bien les voix des autres solistes.



Chœurs de Haguenau et de Sélestat, avec orchestre, sous la direction de Marcel Fenninger. A droite, Jean-Louis Weber, soliste.

UN PROGRAMME ECLECTIQUE

C'est donc devant un public qui occupait l'église Saint-Georges jusqu'à la dernière place (la tribune de l'orgue et les allées comprises) que débuta un programme que les auditeurs accueillirent avec beaucoup d'enthousiasme. M. Stutz, à l'orgue, devait ouvrir le concert par une brillante improvisation que les chorales réunies faisaient suivre d'un Alleluia de la liturgie orthodoxe. L'abbé Uberall donna la traduction du texte et conduisit en fin musicien et musicologue qu'il est, à travers le programme un auditoire particulièrement réceptif.

UNE PENSÉE PIEUSE

En souvenir des nombreux chanteurs qui tout au long de son histoire ont porté

Quant à Jean-Louis Weber, les Haguenoviens lui ont fait fête tout à la joie de le retrouver, lui, ancien élève du Lycée d'ici, devenu, avec sa voix de baryton à la fois puissante et musicale, une des meilleures voix de notre province, mais aussi un éminent professeur de chant du conservatoire régional de musique.

MARCEL FENNINGER : UN DIRECTEUR CALME ET EFFICACE

Mais le grand mérite de cette réussite revient sans aucune hésitation au directeur de l'ensemble : Marcel Fenninger qui a su, dans un long et patient effort, préparer la chorale de Haguenau à cette présen-

• Suite page 22

dait dans les rues de la cité, pour converger vers l'aire du Festival, où attendait un jury, parmi lequel on notait la présence de Mme Jean François-Poncet.

A partir de 15 h 30, en présence de près de deux mille personnes, le Festival, animé par Jacques Chérif, se déroulait dans une ambiance extraordinaire de kermesse populaire.

Tous les genres étaient représentés : harmonies, fanfares, majorettes, groupes folkloriques. Le plateau était exceptionnel et sut s'attirer les applaudissements mérités d'un public connaisseur et ravi.

Nous entendions successivement : l'Avenir réolais, dans « Soir de printemps » et « Petite perle » ; la Société de la jeunesse d'Ychoux, dans « Un instant chez Georges Brassens » et « Dance Americana » ; les Majorettes d'Aiguillon, la Fanfare de Cocumont, dans « Boccace » et « les Cloches de Corneville » ; les J.L.R. de Marmande, dans « Shako et Twirling » et « Saint-Cyr » ; la Sirène de l'océan, dans « la Mort du Cid » et « Tannhäuser » ; les Troubadours de Guyenne, l'Union musicale de Marmande, dans « la Grande porte de Kiev » et « Dansorama » ; les Volontaires tonneinquois et Pompons bleus, dans « Clairon d'honneur » et « la Fée bleue » ; l'Harmonie municipale de Rion-des-Landes, dans « Brasil samba » et « la Dame de pique » ; l'Amicale laïque d'Agen, dans « Sans peur » et « la Valse » ; l'Harmonie municipale de Villeneuve-sur-Lot, dans « American Panorama » et « la Housarde » ; la Gerbe de Rochechouart, dans « la Marche des Pipins » ; le Foulard de Biltonnebo, l'Union musicale de Sainte-Maure, de Touraine, dans « Fantaisie rondeau » et « l'Ouverture de Tancredi » ; la Diane marmandaise, dans « la Fille du régiment » et « Sans peur ».

Le palmarès, sans ordre hiérarchique, distinguait pour leur jeunesse d'ensemble d'une mention spéciale l'Union musicale de Sainte-Maure, de Touraine, et l'Harmonie de Rion-des-Landes.

Merveilleuse journée. Les organisateurs, satisfaits, pouvaient dire : « Pour un coup d'essai, ce fut un coup de maître ! »

CHEFS DE MUSIQUE !

EXCEPTIONNEL !

PROFITEZ de nos PROMOTIONS « Royal-Artist »

Nous offrons un étui standard pour achat de trompette Royal-Artist

	CUIVRE ARGENTÉ	
TROMPETTE, ut et si b (étui offert).....	765	1.010
CORNET, si b.....	910	1.205
BUGLE, si b.....	1.060	1.320
ALTO, mi b.....	1.520	2.080
BARYTON, si b.....	2.110	2.770
BASSE, si b à 4 pistons.....	2.840	3.750
SOUBASSOPHONE, si b, pavillon orientable et démontable.....	8.340	10.500
TROMBONE, à coulisse.....	1.015	1.370
TROMBONE à pistons.....	2.450	3.420
	LAQUÉS OR CLÉS CHROMÉES	
SAXO SOPRANO, si b.....	2.890	
SAXO ALTO, mi b.....	2.940	
SAXO TENOR, si b.....	3.220	
SAXO BARYTON, mi b.....	5.890	
CLARINETTE, si b super ébène.....	1.390	
GRAND-FLUTE argentée plateaux pleins.....	1.230	

Depuis 25 ans, 3.000 harmonies, sociétés et écoles de musique nous font confiance. POURQUOI PAS VOUS ?



GUILLARD BIZEL

2 et 9, rue d'Algérie - LYON

Tél. : (7) 828-44-22

ATELIERS MODERNES DE RÉPARATIONS
NOTRE ARGENTURE EST D'UNE QUALITÉ INCOMPARABLE
CONDITIONS SPÉCIALES AUX SOCIÉTÉS DE MUSIQUE

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Orthez

L'Harmonie Municipale Orthézienne fête ses soixante ans, avec la participation de M. Maurice André.

Fondée en 1923, l'Harmonie orthézienne fêtera donc son soixantenaire cette année.

Elle le fêtera sous l'impulsion de son nouveau Directeur, André Lassus, qui, dès son arrivée à Orthez, a fait l'unanimité autour de lui par son dynamisme et sa compétence.

Tout d'abord, la Société enregistrera un disque au mois d'avril, ensuite, et c'est la cause de cet article, elle organisera un concert avec un plateau de roi : l'Orchestre Régional de Bayonne - Côte Basque, sous la direction de M. Daniel Dechico, accompagnera le prestigieux soliste : M. Maurice André.

Nous ne ferons pas l'injure aux lecteurs de ce journal de présenter Maurice André mais nous pensons qu'il est utile d'attirer l'attention de tous les musiciens du Sud-Ouest sur le fait que ce concert sera donné dans une salle à la dimension de

Le journal, de plus en plus intéressant, est votre journal officiel. Il est captivant pour tous et nous ne pourrions le maintenir à son haut niveau et l'améliorer que si la modeste somme qui vous est demandée nous est acquise.

De nombreux abonnements ne sont pas à jour de règlement.

Veuillez faire le nécessaire afin de nous faire parvenir, dans les meilleurs délais, le montant de votre participation.

l'événement : la Salle de la Moutète, pouvant accueillir 2.000 personnes avec une visibilité parfaite. Une occasion unique donc d'approcher cet immense soliste que s'arrachent toutes les scènes du monde.

Ce concert aura lieu le vendredi 27 mai, à 21 heures, et des conditions spéciales particulièrement avantageuses seront faites aux Harmonies et écoles de musique de tout le Sud-Ouest. Tous les renseignements seront donnés sur ces conditions en téléphonant au (59) 69-26-04.

Amis musiciens, reprenez déjà votre soirée du 27 mai pour cet unique concert.

Région Auvergne

BOURBONNAIS-NIVERNAIS

ALLIER

Huriel

Festival de musique et fête du centenaire des Enfants de la Toque

La Société Musicale « Les Enfants de la Toque », d'Huriel (Allier) a le grand privilège de fêter son Centenaire en 1983.

Afin de marquer d'un éclat tout particulier cet événement, le comité directeur a décidé d'organiser un grand festival de musique le 19 juin 1983, avec la participation de la Fanfare de Cavalerie de la Garde Républicaine de Paris. Ce sont également une dizaine de Sociétés Musicales de la région qui viendront se produire dans notre petite bourgade tout au long de cette journée, soit environ 500 musiciens.

En 1973, à l'occasion du 90^e anniversaire de notre Société Musicale, déjà un grand festival était organisé avec la participation de la Musique de l'Air de Paris. Le souvenir de cette manifestation est toujours présent dans les mémoires des Hurielois qui avaient largement participé à la réussite de cette fête en décorant les rues et places de la ville.

Déjà, le comité directeur des « Enfants de la Toque » d'Huriel est à l'ouvrage pour que 1983 connaisse un succès encore plus important.

Vichy

L'Harmonie Municipale est en deuil

Après la disparition de deux de ses anciens et dévoués sociétaires, en 1982 : Marcel Papon, Hautbois solo, et Albert Faucher, Trombone, l'Harmonie Municipale de Vichy est à nouveau dans l'affliction.

En effet, le 17 janvier dernier, s'éteignait Georges Magniez, un de ses Membres les plus anciens et les plus éminents, à la suite d'une longue et douloureuse maladie.

Georges Magniez

Né en 1911, Georges Magniez commença ses études musicales dans le Nord, son pays d'origine, avant de s'engager, en novembre 1929, dans la célèbre musique du 46^e R.I. à Paris, véritable pépinière d'artistes musiciens accomplissant leur service militaire.

C'est dans ce milieu musical favorable qu'il put, pendant deux ans, parfaire ses qualités d'instrumentiste.

A noter que pendant toute cette période, il cotoya M. André Relin, qu'il devait retrouver à Vichy à la fin de 1931.

Georges Magniez a donc effectué toute sa carrière à Vichy.

En septembre 1939, il fut mobilisé et fait prisonnier en 1940. Il fut interné en Allemagne jusqu'en 1945.

A son retour, il put reprendre toutes ses activités. Il passa même avec succès (reçu n° 1), le concours d'entrée à la Musique de la Garde Républicaine à Paris, mais, après réflexion, il préféra rester à Vichy.

Remarquable soliste à l'Harmonie Municipale pendant quarante-huit ans, Professeur au Conservatoire Municipal pendant trente-trois ans, où il a, de plus, assuré le Secrétariat avec compétence de 1946 à 1974, voilà une carrière bien remplie.

Aussi, nous faisons-nous un devoir de lui rendre l'hommage qu'il mérite pour ses qualités de soliste et de pédagogue.

Il a obtenu au Conservatoire des résultats exceptionnels, en formation musicale et en instruments.

Professeur de la classe de cor, trombone, tuba et saxhorns, il a réussi, grâce à ses connaissances multiples et à son efficacité, à élever certains de ses élèves au plus haut niveau et à contribuer ainsi au prestige de notre Ecole de musique. En

effet, plusieurs de ses élèves ont accédé aux plus hautes récompenses, soit dans des Conservatoires Régionaux, soit au Conservatoire National Supérieur de Paris. Parmi eux, certains occupent des places de solistes dans les Orchestres Nationaux ou Régionaux et d'autres enseignent dans des Conservatoires.

Courageux, tenace, scrupuleux, méticuleux, dévoué : tel était Georges Magniez. Son talent n'avait d'égal que sa modestie.

Ses mérites musicaux avaient heureusement été reconnus : il était titulaire de la Croix de Chevalier des Palmes académiques, de la médaille d'honneur des Sociétés Musicales et Chorales et de la Médaille d'Or de la Confédération Musicale de France.

Il est parti en laissant le souvenir d'un grand serviteur de la musique et aussi de la Ville de Vichy.

Ses obsèques se sont déroulées le 20 janvier, en l'Eglise Saint-Louis de Vichy, devant une foule d'Amis (dont plusieurs venus spécialement de Paris). Ils s'étaient joints aux nombreux Membres de la Municipalité, du Conservatoire et de l'Harmonie Municipale.

Pendant la cérémonie, ses anciens élèves lui rendirent un ultime et émouvant hommage en interprétant des œuvres musicales de circonstance.

Nous renouvelons à son Epouse et à son fils Jacky (Premier Prix du Conservatoire de Paris) l'expression de nos condoléances attristées et de nos sentiments d'affectueuse sympathie.

Concert dédié à la mémoire des disparus de l'Harmonie municipale.

L'Harmonie Municipale de Vichy a eu la délicate attention de dédier son concert du dimanche 30 janvier dernier, à la mémoire de ses disparus et plus spécialement à celle de Georges Magniez.

Ce concert qui a eu lieu à la Salle Municipale des Fêtes de Vichy était placé sous la direction de Jean Fonta et de Frédéric Geraudie.

Au programme :

— Deux Marches caractéristiques avec le concours de la Batterie-Fanfare (Tambour-Major : Michel Talpin) :

a) « Broadway City », Welford.

b) « La Fille du Régiment », Donizetti.

— « Simple ouverture » (création), André Relin, Directeur Honoraire du Conservatoire et de l'Harmonie Municipale de Vichy.

• Suite page 24

Nouzonville, Sedan, Carignan, Douzy et Hautes-Rivières se sont présentés aux examens de fanfaristes mis au point par la secrétaire F. Harbulot et M. Vandenbroucke, à partir des instructions confédérales adaptées selon les constatations locales antérieures. La quasi-totalité des candidats a obtenu une mention en solfège et instrument.

MARNE ET MEUSE

MARNE

Reims

Nécrologie

La Fédération de Marne et Meuse est de nouveau en deuil ; Henri Laforge, qui en fut le Vice-Président pendant 30 ans, de 1952 à 1982, nous a quittés le mois dernier, après une longue et douloureuse maladie.

Né à Laon en 1908, il avait appris la musique dans cette ville, avait joué d'abord du hautbois puis avait préféré le trombone. Dès l'âge de 15 ans il faisait partie de l'Harmonie Municipale de Laon, puis jusqu'en 1939, il prêta son concours dans les sociétés de l'Aisne et de la Marne.

En 1939, ses qualités musicales et son sens de l'organisation lui valurent d'être chargé de reconstituer et de diriger la musique du 120^e R.I. à Stenay.

Après la guerre, il dirigea plusieurs sociétés rémoises, mais c'est surtout à la Fédération Champagne et Meuse, qu'aux côtés du Président Raymond Bigotte, il consacra une grande partie de ses loisirs. Presque chaque dimanche, il se rendait aux manifestations musicales de la Marne et de la Meuse, encourageant directeurs et musiciens et apportant, avec un visage souriant, les informations et les conseils.

Ses nombreux amis lui ont rendu un dernier hommage en assistant à ses obsèques le jeudi 10 mars, en l'église Sainte-Bernadette de Tinqueux.

Le comité directeur de la Fédération renouvelle à Mme Laforge, ainsi qu'à sa famille, l'assurance de sa profonde sympathie.

Dormans

Concert par la fanfare de Dormans le 19 mars 1983

Ce fut une belle soirée que ce concert d'hiver. D'un niveau musical très intéressant, cette formation bien équilibrée a été modelée au cours de ces dernières années par le directeur Marcel Menut. Nous n'oublierons pas l'excellent travail de M. Vilette au sein de la Batterie-Fanfare.

Votre journal est le journal officiel de la Confédération Musicale de France.

Nous vous rappelons que vous pouvez vous procurer le journal de la Confédération Musicale de France au détail, en vous adressant au siège de la C.M.F., 121, rue La Fayette, 75010 PARIS. Le prix du numéro est de 5 F. Nous vous précisons que la réserve de journaux des mois de février 1980 et février-mars 1981 est épuisée.

JR DE COUESNON. LES INSTRUMENTS DE LA REUSSITE.



couesnon une tradition grande comme la musique

37, avenue d'Essômes - 02400 Château-Thierry - France - Tél. (23) 83 56 75 - télex. 150752 F

Dans son allocution d'ouverture, le président Rennepont rappelait que la Fanfare est la plus ancienne société de la commune, mais que son grand âge n'était pas un signe de vieillesse puisque la relève est maintenant assurée grâce aux excellents résultats des cours de solfège et d'instruments. Dix-sept participations à diverses manifestations au cours de l'année 1982, voilà une preuve de la vitalité de cette société et du dévouement de ses musiciens.

La première partie du programme se composait du Défilé du 27^e de Farigoul, de Globe Mars une marche moderne de Winter, d'un rappel du viennois avec la polka Belle Bocca de Waldteufel, de Saint-Cyr de Alazard, The Old City March de Flinton, d'une très bonne interprétation des Danses Hongroises 5 et 6 de Brahms, la Marche de la 125^e Division de Perrier, d'une fantaisie la Danse Mosaïque de Brouquières, et une polka pour baryton et basse solos, Les Deux Amis de Wendling. La curiosité de l'interprétation de cette œuvre résidait en la somme des années des deux solistes : presque 160 ans ! disons de suite que les deux solistes ont un passé qui parle de lui-même puisqu'il s'agit de M. Jorand ancien bugle à la Garde Républicaine et M. Cheutin égale-

ment ancien bugle solo à la Grande Fanfare Champenoise tous deux reconvertis aux « gros tuyaux ». Le concert s'achevait par un arrangement de Coiteux interprété avec la Batterie-Fanfare : Si j'étais Roi, et par un divertissement de Devogel : Echos de Paris.

Une deuxième partie était réservée à la fantaisie, l'ensemble se transformant en orchestre de bal pour terminer tardivement cette soirée.

Witry-lès-Reims Concert de printemps

Le dimanche 20 mars, à Witry-lès-Reims, la Musique Municipale donnait son concert de printemps et recevait, à cette occasion, l'Harmonie Municipale de Ludes, dirigée par M. Daniel Vilmart.

M. Hourlier, Président de la Musique Municipale de Witry-lès-Reims, remercia les nombreuses personnes venues assister à ce concert, et tout particulièrement M. Maurice PrévotEAU, Sénateur ; M. Marzel, Maire de Witry-lès-Reims, les conseillers municipaux et quelques maires des communes environnantes.

Il laissa la parole à M. Claude Tanguy, Directeur de la Musique Municipale de Witry-lès-Reims qui tint, en tant que Prési-

dent de la Fédération Musicale de Marne et Meuse à faire remarquer l'intérêt pour tous de ces rencontres entre sociétés, tant sur le plan musical que social. C'est l'occasion extraordinaire de rassembler des musiciens mais aussi des habitants de villages avoisinants.

La Musique Municipale de Witry-lès-Reims assura la première partie de ce concert en interprétant : « Dixieland Balthazar » de James Cover, « la Marche verdunoise » de A. Durand, « Egmont » de Beethoven, « les Roses du Midi » de Johan Strauss, « les Aravis » de Laurent Delbecq, « Wisky-Soda » de Jean Brouquières, « Couleurs d'harmonie » de Marcel Chapuis, et « Western » de Paul Fromin.

L'Harmonie Municipale de Ludes interpréta en seconde partie : « Marche du Berger » de Reckling, « Longer » de Fogelery, « Espana Tipica » de Carlos Jobim, « Moonlight Serenade » de Glenn Miller, « Hello Dolly » de Hérmann et « With Spirit Pride and Honor » de L. Howeth.

Et, pour clôturer ce concert, un vin d'honneur fut servi dans une chaleureuse amitié entre deux villages ayant en commun l'amour de la musique.

→ Suite page 26

FÉDÉRATIONS RÉGIONALES

Région Franche-Comté

FRANCHE-COMTE TERRITOIRE DE BELFORT

Audincourt

Pierre Vuillemin, chevalier des Palmes académiques

Pierre Vuillemin, qui dirige à la fois l'harmonie municipale d'Audincourt, la Démocrate de Charquemont et la Fraternité de Villers-le-Lac, vient d'être nommé Chevalier dans l'ordre des palmes académiques pour son dévouement à l'Education Nationale en tant que délégué départemental et son engagement au service de la musique.

Entré à la Démocrate en 1945 il est premier prix de conservatoire en 1950.

Il prend la direction de l'harmonie d'Audincourt en 1962, celle de la Démocrate en 1964 puis celle de la Fraternité en 1972. Depuis 1974, il est également secrétaire de la Fédération musicale de Franche-Comté. Grâce à sa dynamique impulsion, les 3 sociétés qu'il dirige, se regroupent en 1975 et se produisent sous le nom d'ensemble « Au fils du Doubs » d'abord dans la région puis au théâtre municipal de Besançon en 1977 et dans les jardins du Luxembourg à Paris en 1978.

Musicien dans l'âme, compositeur à ses moments de loisir (il a composé « Démocrate 82 » pour le centenaire de cette société), chef d'orchestre de talent, Pierre Vuillemin a réussi à faire partager son amour de la musique à tous ses musiciens et les sociétés qu'il dirige comptent un nombre important de jeunes exécutants.

Toutes vos félicitations pour une distinction amplement méritée.



Région Languedoc

MIDI

AUDE

Coursan

Concert de printemps de l'Harmonie Républicaine

C'est dans une salle bien garnie, ce vendredi 26 mars, que l'Harmonie Républicaine a donné son premier concert de printemps devant une foule de parents et d'amis qui avaient voulu, comme à l'accoutumée, rendre hommage à ses musiciens. Il faut dire que le programme en valait la peine et qu'il fut bien rendu sous la baguette de son Directeur, M. René Calva.

Après que M. Gianet, Président, eut remercié les personnalités présentes, ce fut au tour du présentateur habituel, M. Henri Huillet, Clarinette solo, de présenter le programme.

Tout d'abord la célèbre « Marche de Radesky », de J. Strauss, une fantaisie sur « le Freischütz », de Weber, Musique pour les feux d'artifices royaux de Haendel où les trompettes et le duo de saxophone alto et ténor surent se mettre en exergue. Puis ce fut l'opérette de F. Lopez, « le Chant de Mexico », auquel M. Golano, trombone solo, rendit un superbe hommage à cette belle fantaisie opérette. Nous ne pouvons passer sous silence la célèbre polka pour flûte de Lemire « le Bouvreuil », interprétée sur la grande flûte par la jeune et talentueuse instrumentiste Laurence Fraisse, onze ans, élève en classe E II à l'Ecole Nationale de Musique de Perpignan. On ne juge pas un instrumentiste sur une polka, mais nous pouvons dire que tout était exécuté d'une façon impeccable, pas

une note n'a manqué dans cette partition, les nuances étaient aussi au rendez-vous, la salle lui réserva un tonnerre d'applaudissements et nous sommes heureux de signifier qu'il y avait au pupitre des saxophones ténors un homme heureux qui n'est autre que son grand-père, notre sympathique ami Vitalis Fraisse, archiviste, auquel nous adressons en même temps qu'à Laurence, nos sincères félicitations.

Après la pause, ce fut le côté moderne du concert. Tout d'abord « Can Can », de Cole Porter, où le jeune Hervé Barthe, dix-sept ans, montra en évidence sa superbe trompette. « Jam Session Story », de J. Darling, « Est-ce par hasard », béguine de Arlen et Loiseau, le concert prit fin par le célèbre paso doble « España Cani », de Marquina.

Nous avons remarqué dans la salle, M. Gilbert Pla, Maire et Conseiller Général ; MM. Armengaud, Marsotto, adjoints ; Mme Balaye, Présidente de l'Avenir Sallois ; M. P. Marty, Directeur de l'Ecole primaire ; M. Mora, Directeur de la Cave de Vinification l'Espérance de Coursan ; M. E. Capman, Directeur de la Lyre Narbonnaise et de l'U.M. d'Ouveillan ;

M. André Sarzi, Président de la Fédération des Sociétés Musicales du Midi et Mme.

Un vin d'honneur termina cette belle soirée musicale en espérant que l'Harmonie Républicaine nous régaler de prochains et aussi agréables Concerts. Merci à tous les musiciens et musiciennes pour cette excellente soirée.

Castelnaudary

60^e Anniversaire de l'harmonie « Les Sans-Souci »

Historique de l'Union Musicale « Les Sans-Souci », période : de la création à 1932.

C'est sur les bancs de l'école que prit naissance, en 1922, un noyau de jeunes musiciens de 15 à 17 ans.

Quelques-uns, parmi eux, avaient appartenu à la Lyre Municipale qui venait de disparaître faute d'éléments.

Le flambeau fut repris par ces jeunes.

Oh ! c'était bien modeste ; ils étaient une quinzaine. Ils donnèrent quelques

Amati

KRASLICE

Une marque d'une réputation internationale.

Fabriqué dans la plus grande usine d'instruments à vent d'Europe, AMATI est implanté en Bohême depuis le XVI^e Siècle.

La tradition, le sérieux de la fabrication transmis de père en fils depuis des générations, l'amour de la Musique et du travail bien fait, allié à une technologie avancée, font que les instruments AMATI se sont forgés une réputation mondiale de tout premier ordre.

AMATI, des instruments appréciés par tous les musiciens amateurs et professionnels, d'un rapport qualité/prix exceptionnel.

AMATI, le seul fabricant Européen présentant une gamme aussi complète :

à pistons	à palettes	autres
Trompette	Trompette	Saxophone
Cornet	Cornet	Clarinette
Bugle	Bugle	Trombone
Alto	Alto	Cor
Ténor	Ténor	Hautbois
Petite Basse	Petite Basse	Flûte
Basse	Basse	Sousaphone
Contre Basse	Contre Basse	etc... etc...

Demandez le catalogue illustré et tarif gratuits à l'importateur exclusif pour la France

MUSICO

9, Route de Colmar
Wintzenheim 68000 COLMAR
tél. (89) 27.10.21

ou renseignez-vous auprès de votre marchand habituel.



Union musicale des « Sans-souci » de Castelnaudary.

petits concerts qui les firent connaître et apprécier. Leurs rangs grossirent rapidement, et une clique fut formée. Beaucoup d'anciens éléments de musiques militaires des environs vinrent notamment grossir l'effectif. Ce qui améliora la qualité.

Grâce au travail et aux efforts de leur jeune chef, Paul Vialette, dont l'inlassable dévouement n'avait pas de bornes, ce groupement grandit et prit le nom de « Sans-Souci ».

Enfin, sous l'égide de son premier Président, Alphonse Jean, 1926 vit l'officialisation de la société et son premier drapeau. A ce moment-là l'effectif était d'environ soixante-dix membres. Il y avait beaucoup de monuments à inaugurer, beaucoup de fêtes à assurer, et avec leur clique et leur musique, les « Sans-Souci » pouvaient garantir tous les genres de prestation. Aussi la société était très demandée. Les services étaient fréquents, il fallait renouveler les programmes des concerts, ce qui nécessitait 2 à 3 répétitions par semaine. Il n'y avait pas de vacances, mais nul ne s'en plaignait, tant

était fort l'esprit de camaraderie qui régnait entre musiciens.

C'est ainsi que fut préparé le premier concours, celui de Saint-Nicolas-de-la-Grave. Ce fut un succès complet avec trois premiers prix et un prix de direction pour le jeune chef de musique qui avait dix-neuf ans. D'autres concours et festivals virent les « Sans-Souci » cueillir d'autres lauriers : Castelsarrasin, Tarbes, etc. Beaucoup de manifestations furent organisées. Un concert symphonique fut donné sur la Terrasse par des musiciens qui étaient des camarades de notre chef qui, comme lui, effectuaient leur service militaire dans la musique divisionnaire du 14^e R.I. à Toulouse. Il y avait là des titulaires des concerts Colonne et Lamoureux. Devant une foule énorme, sous les marronniers de la Terrasse, ce fut un succès sans précédent.

L'élan était donné, les rangs continuaient de grossir. Vint alors, la première sortie hors de l'hexagone. Puigcerda qui nous conviait à ses fêtes. Le « Teatro Céretane », flambant neuf, fut inauguré par

les « Sans-Souci » au milieu d'une foule enthousiaste, emballée par les discours, en pur catalan, que fit notre ami et supporter de l'époque, Bonnaventur Nanalt, commerçant chaurien très populaire, qui pour la circonstance revint à ses origines catalanes. Ce fut un énorme succès.

Par ailleurs, rien n'était négligé pour intéresser la population. De fréquents concerts étaient donnés, partie musique et partie chant, car des chanteurs du Capitole de Toulouse étaient souvent invités.

Au sein de la société s'était formé un orchestre, et la Halle aux grains retentissait souvent de ses échos. Musique ancienne et moderne faisait la joie de tous. Cet orchestre était composé de musiciens entièrement bénévoles, et les bénéficiaires modestes servaient à acheter partitions et instruments.

La Société musicale « Les Sans-Souci » arrivait ainsi vers son dixième anniversaire.

Une nouvelle tranche de vie de la société fera l'objet d'un prochain article.

lent de MM. Jacques Gavanon et Roland Guyot...

Dans les œuvres maîtresses nous avons assisté à une remarquable ouverture « d'Orphée aux Enfers », de J. Offenbach ; ensuite, deux sélections d'Opérettes : « La chaste Suzanne », de J. Gilbert et « la Vie Parisienne », de J. Offenbach, et c'est là qu'il nous est permis d'apprécier la valeur et la musicalité de l'Orchestre... On ne peut tricher dans l'interprétation de telles œuvres... les nuances, ces petites traditions qu'il faut respecter, ces différents mouvements qu'il faut savoir exécuter dans leurs « Tempis », font que ces œuvres ont été données dans le pur Style de l'Opérette... Cela, il faut s'en persuader, seule une formation possédant une grande souplesse peut l'obtenir.

Mention spéciale pour les Solistes que nous connaissons bien et que nous apprécions : MM. Alain Fabre à la Flûte, Roch Cannarozzo à la Clarinette, Raphael Lahiguera et Philippe Guyon au Saxophone, Claude Lagrange à la Trompette, Jean Vallat au Bugle, et Roland Guyot au Baryton.

Ce Concert fut un des meilleurs que nous avons eus à la Salle Bizet, un grand merci et félicitations à l'Association Musicale et à son Directeur.

Nous aurons encore l'occasion d'écouter ce bel ensemble le Dimanche 24 Avril, au Temple de Vauvert, et le 13 Mai, à 21 heures, place de l'Eglise dans le cadre des Festivités de Vauvert, ainsi que le Trio de l'Association composé de MM. Minair, Fabre et Cannarozzo qui se produira le même jour, à 18 h 20, place de la Révolution.

(Extrait du journal « Midi-Libre. »)

Région du Limousin

LIMOUSIN

Limoges

Devant une salle archicomblée la Fauvette Limousine a présenté un remarquable spectacle de variétés.

Samedi 12 mars 1983, dans la spacieuse salle de Beaubreuil, la Fauvette Limousine donnait son gala annuel de variétés. De nombreuses personnalités y assistaient et le public, désireux d'avoir une place assise, prenait d'assaut les 900 fauteuils confortables. Les retardataires durent malheureusement assister, debout, à ce magnifique programme animé par plus de 55 jeunes de la Fauvette Limousine.

Cette soirée était honorée de la présence de MM. Parbelle, représentant le Sénateur-Maire de Limoges ; Cautres, Directeur Départemental Temps Libre, Jeunesse et Sports ; Leclerc, Inspecteur Départemental de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, ainsi que M. Fraissais, Conseiller Municipal ; M. de Chalain, Président de la Fédération Régionale de Musique du Limousin ; M. Ricq, Président de l'Union des Sociétés Musicales ; M. le Directeur de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance, représenté par M. Grant, ainsi que de nombreux représentants de groupements musicaux amis, d'organismes divers et de commerçants, qui ont répondu avec gentillesse et générosité aux sollicitations des membres en vue d'organiser la tombola richement dotée et le programme-souvenir.

Des danses folkloriques (Limousin, Yougoslavie, Amérique, Orient), des musiques typiques (Bavière, Espagne) des Ballets modernes, des chants de Lama, Iglésias, Lenorman avec accompagnement d'orchestre, ballets fantaisies, chœurs, se sont succédé dans un déferlement de près de 300 costumes, de jeux de lumières, de lumières noires.

J.M. Lajudie prêtait son concours à cette soirée avec son quintette de batterie.

Après un final éblouissant, M. Cautres, Directeur Départemental Temps Libre, Jeunesse et Sports de la Haute-Vienne, remettait la médaille de Bronze de la Jeunesse et des Sports, à Mme Janine Laroudie, secrétaire générale de la Fauvette Limousine.

Puis les 34 lauréats de la Fauvette Limousine se voyaient remettre les diplômes des examens de la Fédération Régionale des Sociétés Musicales.

Ce gala, un succès certain, est le résultat d'un intense travail d'équipe bénévole que tous les membres de la Fauvette Limousine auront à cœur de renouveler en 1984.

GARD

Jonquières

X^e anniversaire de l'Harmonie Jonquiéroise.

La musique à Jonquières, c'est un passé, une tradition.

Le souvenir de l'ancienne « Philharmonique » et de sa soixantaine d'exécutants : le souvenir du ténor Etienne Gibert, du violoniste-compositeur Camille Combret, des fêtes locales réputées et courues : fêtes votives et carnaval, le souvenir enfin d'une époque pas très ancienne où l'on comptait un musicien pour dix habitants et dont témoignèrent les nombreux orchestres de bal jonquiérois qui ne disparurent que dans les années soixante.

La musique à Jonquières, c'est aussi un présent : le célèbre groupe « Li Cigaloun Jonquiérois » un des plus réputés représentants du folklore arlésien et un des rares à pouvoir présenter une vingtaine de « tambourinaires » pour accompagner ses danses ou donner un concert, c'est aussi la chorale « Terro d'Argenço » forte de sa soixantaine de choristes, c'est enfin l'Harmonie qui a relevé depuis 1972 le flambeau de la musique populaire et s'acharne à le maintenir érigé.

De tout cela, le samedi 12 février, une exposition à base de documents photographiques faisait foi : bals, concerts, carnivals, orchestres de danse, harmonies et autres groupes, chefs de musique, musiciens et chanteurs étaient présentés ainsi que des partitions, œuvres de compositeurs locaux comme Albert Agniel, Noël Mathieu ou Maurice Chalon et d'auteurs tout aussi locaux, tels le félibre Gaston Pascal ou Marcel Cousinié.

Mais le présent de la musique à Jonquières c'est aussi comme ailleurs des difficultés toujours renouvelées et une situation précaire :

L'école de musique due à une initiative de M. Maurice Richard a vu passer quelque 150 élèves et a pourtant dû cesser ses activités en juin 1982 par manque de soutien financier essentiellement (elle était pourtant largement mue par le bénévolat) et seuls les élèves d'instrument continuent à bénéficier de cours toujours gratuits.

L'Harmonie a vu évoluer dans ses rangs plus de cinquante musiciens ; il en reste à peine une vingtaine à fidélité variable. En dix ans elle a déploré cinq décès d'amis dont nous saluons la mémoire : MM. René Mallet, Maurice Deyland, Albert Giomelli, Henri Massie et notre président-fondateur, M. Arthur Sévénéry.

Les atteintes de l'âge pour les plus anciens, la crise de l'emploi pour quelques jeunes ont créé d'autres brèches dans nos rangs, mais surtout cette nonchalance affectant toutes les couches d'âge, qui ôte le courage de monter des gammes ou de se présenter à la répétition générale. La télé ? Il n'y a qu'à appuyer sur un bouton... ators on abandonne la musique, et c'est dommage pour tous : à force d'abandonner ainsi toute responsabilité, on finit esclave, et ce, même dans le domaine artistique.

Le 12 février dernier pourtant, à 21 heures, 35 musiciens (merci aux voisins et amis qui sont venus nous aider) et 60 choristes sous la direction compétente et bienveillante de M. Guy Sévénéry allaient montrer que tout n'est pas perdu et que, lorsqu'on veut encore, on peut encore.

Après une brève allocution du vice-président, M. Léo Audibrand, le concert commença.

Au menu : « Simplement », « Jeanne Hachette », « Valse des Saltimbanques », « Air des trompettes d'« Aïda », « la Montagne d'Argent », « Dans les rues d'Antibes » et « Amora » par l'Harmonie ; la Raço latino, « Viens chanter avec nous », « Marche des soldats de Turenne », « Changeons propos », « Quand ce beau temps je vois », « Trois milliards de gens sur terre », « le Vigneron monte à sa

vigne », par la Chorale ; l'Alleluia du « Messie » de Haendel, et le chœur des esclaves de « Nabucco » de Verdi, par Chorale et Harmonie réunies.

Le public (à peu près 250 personnes) s'est retiré enchanté.

Un « gâteau des rois-lunch » a réuni tous les exécutants après le concert : « C'était bien ? — C'était mieux que ça ! ».

L'Harmonie Jonquiéroise a dignement fêté son dixième anniversaire ; souhaitons que ce ne soit pas son « Chant du Cygne ».

Vauvert

Concert de printemps de l'Association Musicale

Le Vendredi 25 Mars 1983 pour son Concert de printemps l'Association Musicale sous la baguette de son Directeur, M. Aimé Minair, nous offrit cette fois encore un programme de choix.

Continuelles performances de notre formation musicale qui, à chaque Concert nous démontre sa maîtrise, car ses programmes ne sont jamais faciles... et nous connaissons assez les goûts de son Directeur pour le symphonique, l'Opéra et l'Opérette pour comprendre le choix des œuvres toujours délicates d'interprétation.

Une chance donc pour Vauvert de pouvoir assister à des auditions d'un répertoire que peu d'Orchestres d'Harmonie peuvent se permettre d'exécuter.

Ce succès en revient évidemment à son Directeur qui, par ses connaissances, par sa direction élégante, aisée et précise, permet d'obtenir le maximum de sa formation. Par le fait aussi de la valeur de l'Orchestre réunissant à Vauvert les meilleurs exécutants régionaux venant d'Alès, Nîmes, Saint-Gilles, Sète, Calvisson, etc., sans oublier que dans le noyau Vauverdois, au moins 2 exécutants sont à placer sur le plan départemental... de l'avis du Directeur, il est difficile de trouver l'équiva-

FÉDÉRATIONS RÉGIONALES

Région Midi-Pyrénées

MIDI

ARIEGE

XXII^e Festival des Sociétés Musicales

Avancé cette année au dimanche des Rameaux, 27 mars, le Festival des Sociétés Musicales de l'Ariège a connu un beau succès populaire dans la salle polyvalente de Montgailhard.

Dès le matin, l'Ensemble Vocal Ariège-Pyrénées se faisait remarquer pendant l'office de la messe. Sous la direction de Dominique Grétillet il interprétait de façon magistrale :

— « Missa Brevis », de Antonio Lotti (Kyrie, Sanctus, Bénédiction, Agnus Dei).

A partir de 14 h 30 les sociétés se succèdent sur le podium sans perte de temps étant donné l'importance du programme.

Ensemble vocal du Mas d'Azil, directeur Gilbert Vaysse :

- « Petite marche » (Chris John).
- « Down in the valley » (folk song).
- « Red River Valley » (folk song).

Ecole de Musique de Laroque-d'Olmes, directeur Roger Rouch :

— « La Jeune lyre » (ouverture), J. Hemmerlé.

— « La Reine du village » (fantaisie), J. Hemmerlé.

Chorale de la Haute Vallée de l'Hers, directeur Jean-Louis Salvaire :

- « La Paimpolaise ».
- « La Dacquoise ».
- « Un païs ».
- « Hymne à la nuit » (Rameau).
- « Liberté » (chœurs des Esclaves), d'après Verdi.

Harmonie de Varilhes, directeur Michel Lacombe :

— « Sylvia » (suite-ballet), Léo Delibes (Prélude - Les Chasseresses - Pizzicati - Marche et Cortège de Bacchus).

Union Musicale saint-gironnaise, directeur Denis Dugros, section Estudiantina :

- « Marche latine » (Maciochi).
- « Danse hongroise » (Ludwig).

— « Le Calife de Bagdad » (ouverture) (Boieldieu).

Section Harmonie :

— « Marche de Radeztky » (J. Strauss).

— « Fanfare royale » (J.-J. Mouret).

Société philharmonique de Pamiers, directeur Benjamin Boranian :

— « Euryanthe » (ouverture) (C.M. Von Weber).

— « Tonnerres et éclairs » (J. Strauss).

Société philharmonique de Lavelanet, directeur René Allibert :

— « Les Saltimbanques » (ouverture) (Louis Ganne).

— « Concerto pour trombone » (Rimski-Korsakov).

Soliste, Daniel Lassalle (15 ans) qui, après le Conservatoire National de Toulouse, poursuit ses brillantes études musicales au Conservatoire National de Paris.

Harmonie de Foix, directeur Michel Lacombe :

— Marche du « Songe d'une nuit d'été » (Mendelssohn).

— « Florentiner Mars » (Fucik).

Enfin, l'Harmonie départementale « Juniors » de l'Ariège clôturait ce magnifique festival avec :

— « La Marche des Petits Brigands » (Rauber), directeur Denis Dugros.

— La Symphonie « Le Nouveau Monde » (Dvorak) ; premier mouvement (Adagio Allegro), directeur Michel Lacombe.

Des tonnerres d'applaudissements ont salué le passage de chaque société sur le podium. Le public nombreux a tenu à encourager les sociétés, toutes en réel progrès.

Un grand bravo aussi pour l'Harmonie « Juniors ». Elle a vu le jour il y a douze ans. Elle n'a cessé de progresser et de s'attaquer à des œuvres de plus en plus difficiles. Nous avons appris que le stage organisé pour cent huit jeunes musiciens se déroulera du 29 août au 4 septembre, à Leucate (Aude).

Comme chaque année le docteur André Saint-Paul, président du Conseil Général de l'Ariège, avait tenu à honorer de sa présence cette manifestation musicale. Nous avons noté également la présence active de Louis Sagansan, le président de l'Union des Sociétés musicales de l'Ariège ; de Olivier Carol, maire de Foix, et de son adjoint, Pierre Mondin, président de l'Harmonie de Foix, et de J.-Claude Campourcy, maire de Montgailhard, ainsi que celle de nombreux élus de Pamiers, Lavelanet ou Laroque-d'Olmes.

Un vin d'honneur a réuni, à la mairie, toutes ces personnalités ainsi que les présidents et les directeurs des Sociétés musicales présentes. A l'année prochaine !

TARN

Lacaune

Un concert apprécié

La nombreuse assistance qui, le Dimanche 27 Février, fut présente en l'église de Lacaune au premier concert 1983 de l'Harmonie « Junior » départementale, gardera certainement longtemps le souvenir de cet agréable après-midi musical. Sous la voûte de pierres à la sonorité parfaite, l'assistance savoura la belle prestation de l'ensemble des jeunes dirigé avec beaucoup de bienveillance et finalement beaucoup de réussite par Noël Grand, le Président Fédéral nouvellement réélu. Ce programme comprenait en première partie : « Lutspliel », de Béla ; « Thème Varié » (Hauvast) et « Sinfonia » de Bach,

par le même arrangeur que le morceau précédent. Puis il y eut « Moonlight Serenade », de Glenn Miller.

Après l'audition d'un quatuor de saxophones interprétant notamment « Humoresque », de Dvorak ; puis d'un quatuor de clarinettes jouant « Petite Suite », d'Erikson, ce fut la célèbre marche de « Radeztky », de J. Strauss. Cette dernière œuvre fut donnée pour la première fois par l'Harmonie des Jeunes après seulement une répétition juste avant le concert. Ce qui demande de la part de ces musiciens un certain niveau de connaissance et de maturité. M. Grand devait le souligner avec juste raison après que les applaudissements nourris vinrent mettre un point final à ce concert auquel assistaient notamment M. Calas, maire de Lacaune ; M. Simmonnot, Délégué départemental à la musique ; MM. les dirigeants de Sociétés tarnaises dont M. Lilly, président de l'Harmonie de l'Union des Enfants d'Albi. Un succulent buffet campagnard servi au siège du Réveil lacauçais, représenté par les plus dynamiques de ses membres, allait clôturer vers 17 h 30 cette manifestation musicale.

Indiquons que nous retrouverons l'Harmonie Junior avec plaisir dans plusieurs concerts départementaux programmés cette année.

J.B.

Région parisienne

ILE-DE-FRANCE

YVELINES

Saint-Arnoult-en-Yvelines

Assemblée générale du 20 février 1983

Après la réception et le pointage des Sociétés, M. Meissonier, Président, déclare l'Assemblée ouverte, il est 9 heures.

M. le Maire de Saint-Arnoult-en-Yvelines remercie la Fédération de l'avoir invité à participer à ses travaux et d'avoir choisi sa ville pour y tenir son Assemblée Générale. En terminant son allocution amicale, il souhaite la bienvenue à tous les représentants de la Société particulièrement nombreux qui ont pris place dans la magnifique salle des fêtes de St-Arnoult.

Le Bureau de l'Assemblée est composé de :

- M. Meissonier, Président ;
- M. Louet, Vice-Président ;
- M. Cellier, Président de la Commission Administrative ;
- M. Herbert, Président de la Commission des Examens ;
- M. Veran, Trésorier ;
- M. Gauthier, Secrétaire Adjoint.

Participent aux travaux et sont invités d'honneur M. Neuranter, Président de la Fédération de Seine-et-Marne, et le Lieutenant Rodriguez, Chef de musique militaire.

M. Meissonier prend alors la parole et, après avoir demandé une minute de silence à la mémoire du regretté Secrétaire Général, Jean Massuchetti, il présente les excuses de M. Pin et du Colonel Charolais, qui n'ont pu se déplacer, il souhaite la bienvenue à toutes les personnalités et membres présents et demande à ce que cette journée soit une réussite pour la Musique Populaire.

Le Président lit alors le rapport moral pour l'année écoulée, qui est adopté à l'unanimité.

Il fait part des vœux de M. Baron (U.D. 75), absent et excusé, et lit sa lettre de doléances.

M. Fouillet (U.D. 92) intervenant sur ce rapport demande des précisions sur la nature des contacts avec R.T.L. M. Meissonier lui donne satisfaction dans sa réponse.

Intervient ensuite M. Veran, qui présente son rapport de Trésorerie approuvé par les Commissaires aux comptes, réélus à l'unanimité, à savoir : Mme Fernet, MM. Amodio et Trogoff.

Le rapport du Trésorier est approuvé à l'unanimité. Il en est de même pour le rapport de M. Cellier, Président de la Commission Administrative, M. Meissonier rappelant au passage que les bulletins d'assurances doivent passer par les U.D. de la Fédération qui transmettra à la

Confédération. M. Cosson, de Boissy-Saint-Léger, demande des précisions (qui lui sont données) sur l'âge scolaire et M. Auvity demande qui est réellement considéré comme scolaire mineur, toujours en ce qui concerne les assurances M. Meissonier va demander des précisions à la C.M.F.

M. Herbet, Président de la Commission des Examens, présente aussi son rapport sur lequel de nombreuses questions seront posées. En effet il semble que les participants à l'Assemblée Générale attachent une grande importance à ces examens.

Intervention de M. Francour qui demande s'il y a des examens pour les chanteurs et jusqu'à quel âge ?

Réponse : Oui, pas d'âge limite.

M. Meissonier donne des précisions sur la nouvelle notation. M. Duhamel (U.D. 95) demande quand on aura les épreuves pour 1983, M. Herbet s'engage à les envoyer au plus tôt.

M. Leveux (U.D. 93) demande combien de fois la Commission des Examens s'est réunie, réponse du Président Herbet : 2 fois avec ses excuses de n'avoir pu en faire davantage.

M. Auvity demande des précisions sur les épreuves de percussion, M. Meissonier lui répond en annonçant un renouveau sur la percussion et les batteries-fanfars ; en accord avec MM. Tremine et Peray une réunion est prévue à cet effet le 23 avril 1983.

M. Duboz (U.D. 91) constate que seulement 20 % des Sociétés ont présenté des élèves, et s'étonne du peu d'engouement pour ces examens fédéraux, il fait part également du manque d'information sur la catégorie « Excellence » alors qu'il y a présenté des élèves.

M. Neuranter préconise un programme unique en France pour tous les conservatoires et écoles de musique, ce qui paraît être l'avis général de l'Assemblée. M. Meissonier donne quelques précisions à ce sujet, il en profite pour dire qu'en accord avec M. Herbet la date des examens supérieurs et présupérieurs est fixée au 4 juin au lieu du 5. M. Herbet précise qu'il serait bon que chacun amène son accompagnateur pour sa classe d'élèves.

M. Louet dit qu'il vaut mieux avoir un accompagnateur unique, M. Herbet, lui rétorque que oui bien sûr, mais à condition de répéter au moins 2 fois avant avec l'élève, ce qui n'est pas toujours facile. M. Fernet (U.D. 75) est d'accord avec M. Meissonier pour la simplification des examens jusqu'à Moyen 1, simplifier aussi les dictées musicales souvent source de rejet des nouveaux initiés à la musique, et compenser par davantage de lecture rythmique. M. Lofferon (U.D. 91) approuve et la salle aussi, il apparaît que le vœu général soit justement : moins de dictées et beaucoup plus de lecture rythmique, ce qui aide énormément les futurs instrumentistes, qui savent, hélas, souvent se servir de leur instrument avant de savoir lire. M. Neuranter insiste aussi sur les énormes charges, scolaires, sportives et autres souvent imposées aux élèves, au détriment de la musique. Un vote sur ces questions a lieu : pour 86 sur 91, contre 1 (M. Francour), abstentions 5. La subvention des

Antoine Courtois Paris

Le triomphe de la Qualité

Instruments de Musique
P. GAUDET
8, rue Nancy 75010 Paris
607.77.85

Documentation sur demande

examens est annoncée : elle se monte à 0,51 F par élève (sauf Paris) ; il est à noter que le nombre des élèves augmentant sensiblement en province, il en résulte un abaissement de la subvention individuelle. Avant d'en terminer avec ce chapitre, M. Messonier fait part de son entretien avec M. Berthier de Lioncourt et des rapports souvent difficiles entre les Sociétés musicales et les Conservatoires et Ecoles de musique (si elles ont un statut différent) pour le recrutement des jeunes musiciens au sein des harmonies, fanfares, etc.

Applaudissements et remerciements à M. Herbet pour son rapport.

M. Louet, Président de la Commission Artistique et Technique présente alors son rapport.

Il rend compte du classement des Sociétés et des stages, il serait souhaitable, dit-il, que chaque U.D. organise ses stages.

Sont prévus à ce jour : un stage de chant choral à Mennecy les 27 février 1983 et 20 mars 1983, il y a seulement 52 inscrits à ce jour ce qui semble peu, un concert suivra à Mennecy le 20 mars 1983. Un stage est aussi prévu à Aubergenville le 6 mars, voir M. Meissonier.

M. Louet félicite les organisateurs du concours d'Arpajon en 1982, pour la bonne tenue et le déroulement des épreuves et festivités qui ont suivi. Il fait aussi allusion au festival à Plectre de Longjumeau qui lui a laissé une excellente impression.

Un festival est annoncé le 5 juin à Créteil, un autre le même jour à Dourdan. M. Potier (U.D. 75) fait remarquer que trop souvent le public du festival de l'après-midi est lésé par rapport au concours du matin, il pense que les mêmes morceaux qui sont de qualité devraient être entendus par le public. MM. Louet et Meissonier pensent que le temps est trop court pour que tous les morceaux soient joués l'après-midi, le matin, il y a plusieurs jurys simultanément. Mais la question sera posée à M. Ameller, Président de la C.M.F. et à l'avenir il sera peut-être possible de faire jouer le morceau imposé en public.

M. Fouillet (U.D. 92) demande des précisions sur les concours itinérants, réponse : ces concours sont supprimés car ils empêchaient souvent les Sociétés ainsi classées de participer aux concours nationaux.

M. Fouillet déplore cette suppression et insiste pour que les Sociétés soient classées chez elles.

M. Charles (U.D. 94) pense que c'est une question à étudier sérieusement. M. Louet précise que les épreuves de classement sont maintenues (ce qui n'est pas un concours). M. Meissonier propose deux morceaux de niveau différent pour bien situer la valeur réelle de la Société à classer, il annonce une manifestation musicale de grande envergure en 1984 à l'occasion du 80^e anniversaire de l'U.D. 75. Il est aussi prévu un concours en 1986 à Poissy (Yvelines). M. Thiébaud (U.D. 91) pense que les Sociétés musicales devraient être plus motivées pour participer aux Festivals et Concours. M. Meiss rappelle que les deux morceaux au choix pour concours sont à choisir dans la liste C.M.F.

M. Péron se demande pourquoi il y a des formations incomplètes et les morceaux ne sont pas toujours conformes. Ce serait un problème d'éditions et de renouvellement du répertoire. M. Levieux demande si une Société peut se reconverter, exemple un orchestre symphonique en harmonie ou ensemble de variétés et se faire reclasser dans sa nouvelle formule. La question sera débattue et traitée ultérieurement. M. Louet pense que cela se peut.

M. Thiébaud précise son point de vue sur l'imposition des morceaux par la C.M.F., évidemment on peut être contre, mais il faut bien un classement.

M. Louet en terminant souhaite que les chorales et orchestres symphoniques participent davantage aux festivals et concours. Il est applaudi et remercié pour son rapport.

Il a été également procédé au cours de l'Assemblée Générale à l'élection du nouveau Conseil d'Administration de la F.I.M.F.

Le bureau de vote est composé de : M. Rivet (U.D. 91), M. Levieux (U.D. 93) et Mme Le Narrec (U.D. 78).

91 sociétés sur 177 sont représentées à l'Assemblée Générale. Nombre de votants : 88.

Sont réélus : M. Cellier (88 voix), M. Gauthier (88 voix) et M. Klinger (79 voix), ce dernier étant réélu pour deux ans.

Sont nouvellement élus : M. Charles, Directeur Adjoint du Conservatoire de Créteil (84 voix), M. Leconte, Directeur du

Conservatoire de Longjumeau (81 voix), M. Lathellise, de l'Harmonie de La Courneuve (81 voix).

Il est aussi à signaler l'intervention du Lieutenant Rodriguez sur l'incorporation des jeunes musiciens à l'armée. Il fait remarquer que ces jeunes se font souvent inscrire trop tard, qu'ils doivent le faire au moins six mois à l'avance, en s'adressant pour la Région Parisienne à : M. le Chef de Musique (Lieutenant Rodriguez) du 7^e R.I. — Quartier Fesch — 78000 Versailles — Tél. : 953-92-35, Poste 2226 ou 2229. Les futures recrues doivent aussi choisir une formation définitive et ne pas en changer, ils doivent aussi faire mentionner la profession « musicien » et aucune autre lorsqu'ils sont appelés aux « 3 jours » pour la constitution de leur dossier militaire.

M. Thiébaud remercie le Lieutenant Rodriguez pour ces informations, qui est également applaudi par l'assistance.

M. Francour demande si on prend des jeunes chanteurs à l'armée puisque l'on crée des chœurs militaires, M. Meissonier pense que les professionnels pourraient être enrôlés comme tels.

M. Neurander donne son point de vue à ce sujet, il lui semble que si des chœurs sont formés à l'armée ils doivent être ouverts à tous, professionnels ou non.

M. Peray (U.D. 78) rappelle que dans tous les cas en ce qui concerne les sursitaires ou les devancements d'appel, il faut dès 18 ans prendre contact avec le Chef de Musique de la formation choisie.

M. Charles demande l'envoi d'une circulaire donnant des précisions à ce sujet à toutes les sociétés.

M. Menger fait part de son action auprès du C.N.R.S. et demande que l'on réponde au questionnaire destiné aux Sociétés le plus vite possible. Plusieurs délégués n'auraient pas reçu ce questionnaire (MM. Francour, Fouillet, par exemple). M. Meissonier va vérifier et faire le nécessaire.

En ce qui concerne les cotisations 1984, elles ne subiraient pas d'augmentation sensible et resteraient à 100 F pour la C.M.F. et 120 F pour la F.M.I.F. plus 30 ou 35 F pour le bulletin fédéral.

M. Meissonier demande à ce que les Sociétés modernisent leur répertoire. M. Imbrecq est bien d'accord mais il faut que les morceaux dits contemporains soient bien sélectionnés.

M. Pasquier demande pourquoi on ne ferait pas de la publicité sur le bulletin fédéral pour en atténuer les frais, la majorité du Congrès est contre.

M. Fouillet s'inquiète sur l'avenir de nos sociétés et insiste pour la qualité musicale, notamment lorsque des cassettes enregistrées passent sur les ondes, il faut dit-il la perfection si l'on veut être crédible auprès du public : approbation générale.

M. Meissonier parle de la régionalisation et pense qu'on est sur la bonne voie avec la Direction de la Musique, il est 12 h 15 et il en profite pour remercier à nouveau les participants à l'Assemblée générale et déclarer celle-ci terminée en constatant sa bonne tenue et le sérieux des débats.

**

Chacun se retrouve autour d'une table joyeuse où les discussions vont se poursuivre en petits comités. M. le Maire de Saint-Arnoult-en-Yvelines et M. le Député des Yvelines (M. Malandin) ont dans leurs discours félicité tous les membres de la F.I.M.F. pour leur volonté de défense de la musique populaire et de nos Sociétés musicales.

Cette magnifique journée s'est terminée par un brillant concert en l'Eglise Priurale Saint-Nicolas, dont le compte rendu sera fait par ailleurs.

Très bonne journée donc pour la cause musicale, merci et bravo à nos amis de Saint-Arnoult pour l'organisation de cette Assemblée Générale 1983.

Le Secrétaire adjoint : GAUTIER.
Le Président : MEISSONIER.

Mantes-la-Ville

L'Harmonie en deuil

M. Léon Trotte, Président de l'Harmonie de Mantès-la-Ville depuis 28 ans, est décédé le 1^{er} mars 1983, à l'âge de 85 ans.

Bien que malade depuis plusieurs années, rien ne laissait supposer qu'il nous quitterait aussi brutalement.

Elu Président actif le 1^{er} mars 1955, ce grand ami de la musique, qui jouait d'ailleurs de la flûte, a donné à l'Harmonie un essor jamais atteint auparavant.

Grâce à son action incisive et à son dévouement inlassable, il a beaucoup aidé le Directeur de la Société, M. Jean Ledoigt. Il lui a permis ainsi de maintenir l'effectif des musiciens à un bon niveau et d'améliorer, de ce fait, la qualité des programmes.

Etant à la tête d'une petite manufacture d'instruments de musique, il a, pendant plusieurs années, incité ses apprentis à suivre les cours de musique afin de créer de nouveaux instrumentistes au sein de l'Harmonie.

Homme affable et simple, il était l'ami de tous les musiciens et ceux-ci n'ont pas voulu le quitter sans marquer leur amitié par un geste qui ne s'était pas fait depuis

longtemps à Mantès-la-Ville ; ils sont venu avec leur instrument de musique et ont interprété, dans l'église, sous la direction de M. Ledoigt, quelques extraits d'œuvres qu'il aimait.

Il y a peu de temps, il avait demandé à être remplacé dans ses fonctions de Président actif. Au cours d'une réunion du Comité de l'Harmonie, en date du 17 février 1983, il avait été nommé Président d'Honneur, son successeur étant M. Bernard Guéganou.

C'est un grand ami qui nous a quittés, il restera toujours présent dans notre souvenir et nous renouvelons l'hommage de nos condoléances à toute sa famille.

ESSONNE

L'Ensemble Instrumental à Plectres du Conservatoire municipal de musique de Longjumeau (Essonne) à Champlan et à l'Auditorium 91

Après son éclatant succès au festival international d'orchestre à plectres qui s'est déroulé à Longjumeau, l'Ensemble instrumental à plectres de Longjumeau, sous la direction de Sylvain Dagosto, donnait le dimanche 20 février 1983, à 15 heures, en l'Eglise Saint-Germain-l'Auxerrois de Champlan (Essonne), un concert à l'occasion de l'audition des élèves du Conservatoire municipal de musique de Champlan que dirige Sylvain Dagosto.

Il y avait beaucoup de monde et l'église pouvait à peine contenir tous ceux qui étaient venu encourager et applaudir les élèves et l'Ensemble instrumental à plectres.

Il était présenté des élèves des classes d'éveil musical de Mlle Isabelle Zaurin et de solfège de M. Jean-Louis Colombo. Puis vinrent ceux des classes de mandoline et guitare de M. Sylvain Dagosto, de violon de M. René Mascort et de piano de Mme Sylvia Robin-Canfora.

Nous constatons de belles prestations des élèves et ceci est à l'honneur de tous les professeurs du conservatoire et à son directeur Sylvain Dagosto.

La deuxième partie était assurée par l'Ensemble instrumental à plectres du Conservatoire Municipal de Musique de Longjumeau qui se produisait dans un programme très varié, de qualité et aussi plein de nuances et de finesse. Il fut applaudi chaleureusement et dut offrir à son public un « bis » et on aurait aimé l'entendre à nouveau.

Le dimanche 27 février, à 15 heures, Sylvain Dagosto présentait sa classe d'ensemble de guitares du Conservatoire Municipal de Musique (Ecole agréée d'Etat) de Longjumeau.

L'audition, sous forme de duos, nous a

beaucoup plu et nous avons remarqué la qualité du travail accompli.

Les élèves nous offraient la Sonatine de L. Van Beethoven, le Duo en Mi Majeur Op. 34 et le Notturmo Concertante, deux œuvres de F. Carulli et pour terminer, une œuvre de grande difficulté « Variations Concertanti » Op. 130 de M. Giuliani.

Nous nous sommes rendu compte, à l'écoute du programme, de la valeur de l'audition et du courage, de la part des élèves, d'affronter de telles œuvres.

En seconde partie, l'Ensemble instrumental à plectres de Longjumeau, avec à sa tête Sylvain Dagosto, nous charma par son programme, formé d'œuvre de Strauss, Schubert, Pachelbel, Nakano, Jacques Barat et Dagosto, et nous avons pu constater combien cet ensemble, toujours en progrès, composé maintenant de plus de quarante élèves-musiciens du Conservatoire, prenait une place dans le domaine musical.

Nous l'avions déjà remarqué, lors du Festival international d'orchestres à plectres, par sa qualité et nous savons, par une indiscrétion, que son programme de concert est établi jusqu'en avril 1984. C'est dire l'intérêt que lui portent les organisateurs de spectacles. Il est aussi invité par les orchestres qui ont participé au festival.

Son prochain concert est fixé au 19 mars 1983 à Bretten (Allemagne) en collaboration avec le « Mandolinen-Orchester der Naturfreunde Bretten » que dirige Werner Jock, au titre du jumelage « Longjumeau-Bretten ». En finale, ils interpréteront ensemble deux œuvres de J.-B. Kok et Yoshitomo.

Nous disons bravo à l'Ensemble instrumental à plectres de Longjumeau et à Sylvain Dagosto pour leurs activités artistiques et pour leur travail de propagande en faveur de l'Art mandolinistique.

UD 91 - Assemblée générale du 30 janvier 1983 à Villabé

La séance est ouverte à 9 h 30 précises par M. Louet qui nous présente les excuses des personnalités départementales absentes et remercie M. Meissonier, Président de la F.M.I.F., d'être parmi nous.

25 Sociétés présentes ou représentées sur 33 inscrites.

En présentant ses vœux à toutes les Sociétés, notre Président, M. Louet, annonce qu'il n'y aura pas cette année de compte rendu moral. Afin de rendre un hommage à la Mémoire de M. Jean Mas-suchetti, notre Secrétaire, décédé le 21 juin 1982, il demande d'observer une minute de silence.

M. Louet nous informe que la subvention départementale est passée à 20.000 F.

Il tient à faire remarquer que trop peu de Sociétés participent aux activités de notre UD qui enregistre la venue de deux nouvelles adhésions.

M. Louet donne la parole à notre Trésorier, M. Pontabrier, pour le compte rendu financier de l'année 1982. M. Romens intervient pour faire remarquer que la cotisation départementale n'est que de 20 F depuis 1968, M. Louet demande qu'elle soit portée à 30 F et subisse chaque année une augmentation de 10 F. Ce projet est adopté à l'unanimité.

Le compte financier est approuvé également à l'unanimité après lecture du rapport des commissaires au compte, MM. Modelin et Thibault.

M. Romens fait savoir que le Festival Départemental aura lieu à Dourdan le 5 juin 1983, que toutes les Sociétés y participant seront au moins indemnisées des frais de transport, 11 Sociétés ont répondu favorablement à ce jour.

M. Lofferon nous fait le compte rendu des examens 1982, où le nombre des

élèves inscrits est voisin de celui de l'année 1981 et informe que pour 1983 les examens auront lieu le 12 mai à Mennecy et que les inscriptions devront lui être adressées avant le 23 avril 1983.

Il tient à faire savoir que, conformément à la décision du Conseil d'Administration, il n'y aura pas de classe débutant 1 et 2 dans notre département pour 1983.

L'ordre du jour en vient au renouvellement du bureau, il y a 7 candidats pour 4 postes à 3 ans et 1 pour 2 ans, le vote est donc demandé à bulletin secret :

M. Louet, 22 voix, élu ; M. Herbert, 15 voix ; M. Doviane, 19 voix, élu ; M. Laurin, 21 voix, élu ; M. Deliot, 24 voix, élu ; M. Collin, 18 voix, élu pour 2 ans ; M. Lannay, 6 voix.

Après lecture des résultats du vote par M. Louet, celui-ci demande que MM. Modelin et Thibault soient reconduits dans leur mission de Commissaires aux Comptes pour 1983, adoption à l'unanimité.

M. Duboz Roger, Président de l'Amicale de Villabé, remercie l'assistance d'être venue si nombreuse et invite tous les participants à un vin d'honneur offert par la Municipalité.

La séance est levée à 11 h 15.

Le Secrétaire de Séance

P. DUBOZ

Le Président

G. LOUET

• Suite page 30

N'hésitez pas à utiliser nos petites annonces

FÉDÉRATIONS RÉGIONALES

Suite de la page 29

La Ferté-Alais

Société musicale

La municipalité de Baulne et la Direction de la Société Musicale de La Ferté Alais avaient choisi l'après-midi du dimanche 27 février pour le deuxième concert de la saison 82-83 dans l'église de Baulne.

Heureusement que de nombreux enfants vinrent doubler l'auditoire. La Société Musicale de La Ferté-Alais nous mettait dans l'ambiance avec l'Hymne à la Musique de Serge Lancen.

Pour ma part j'ai préféré l'exécution de l'Intermezzo à celle du Prélude de l'Artésienne de G. Bizet ; le talent de M. Delaneau au saxophone alto, y fut très remarqué. Nos musiciens terminent leur prestation avec des extraits de la « Rhapsodie In Blue » de G. Gershwin. Merci à

aux et à leur chef M. Rivet pour les très gros efforts qu'ils font pour faire valoir le relief et respecter les nuances que comportent des œuvres aussi difficiles.

Une ovation bien méritée les incita à nous offrir un Bis.

Puis ce fut notre invité : le Quintette de Saxophone de Paris. Tous solistes de l'Orchestre de la Garde Républicaine, ce sont de talentueux musiciens de J.-S. Bach à Stan Kenton en passant par Vivaldi, Albeniz ou Dvorak, ils excellent en tout.

L'alternance dans les genres, classique, moderne, nuit à mon avis à une bonne écoute de tous ces petits chefs-d'œuvre ; ce n'est pas un reproche, loin de là, remercions les solistes du Quintette pour ce concert, qui permit aux jeunes présents de découvrir, la famille des saxophones, et le timbre particulier de chaque instrument, du Soprano au Baryton.

A. BIGNON



HAUTS-DE-SEINE

Clichy-la-Garenne

Concert de gala par l'Harmonie municipale avec le concours de la Chorale municipale, vendredi 18 mars 1983

Ce concert était placé sous la haute présidence de M. Jacques Delors, ministre de l'Economie et des Finances, maire de Clichy.

Etant donné les graves événements auxquels M. Delors avait à faire face, il n'avait pu être effectivement parmi nous, mais c'est de tout son cœur qu'il souhaita une belle réussite à notre concert.

Dans la jolie salle du théâtre Rutebœuf, avait pris place M. Jean Boulet, président de l'Union départementale 92, de la Fédération Musicale d'Ile-de-France. Mme Paula Burelli, secrétaire administratif de la Confédération Musicale de France, assistait aussi à ce concert.

Un nombreux public se pressait dans la salle, enthousiaste et chaleureux, pour applaudir l'Harmonie municipale, sous la conduite de son jeune et talentueux directeur Michel Prudhomme, Premier Prix du Conservatoire national supérieur de musique de Paris, assisté de Max Fare, directeur adjoint.

Le programme interprété était de qualité.

Première partie, classique : « Clichy 92 », M. Prudhomme ; « Marche Hongroise », H. Berlioz ; « Noces de Figaro », W. Mozart ; « Air Varié », A. Bruniu ; saxo - alto - solo, Raymond Ruse ; « Poème du Feu », I. Gotkovsky.

Deuxième partie, variété : « Moment for Morricone », E. Morricone ; « The Muppet Show Theme », J. Henson-Pottle ; « Brazil », A. Barosso ; « Spanish-Fever », J. Chattaway.

Avec la participation de la Chorale municipale dirigée par Mme Lebihan, lauréate de l'école Cesar-Franck de Paris : « Nabucco », J. Verdi ; « Hymne à la Nature », L. Beethoven ; « Aïda », J. Verdi ; « Clichy 92 », M. Prudhomme ; « Chant des Adieux », J. Devogel.

Nous voudrions féliciter tout particulièrement M. Raymond Ruse, saxophone - alto - solo, qui interpréta brillamment et avec un talent certain un air varié de A. Bruniu.

Une très belle interprétation également du « Poème du Feu » d'I. Gotkovsky.

Un programme de variété en deuxième partie, absolument ébouriffant.

Bravo aux directeurs et à leurs interprètes.



Le public était attentif, mais participa de façon totale par de longs applaudissements bien mérités.

La présentation des œuvres fut faite d'une façon charmante par Mlle Nicole Sene, très applaudie.

Bravo aux directeurs, aux artistes et aux musiciens.

Nos remerciements tout particuliers à M. le Maire, à ses collaborateurs de l'Action culturelle qui ont permis la mise en place de cette très belle soirée artistique parfaitement réussie.

La Fédération d'Ile-de-France et la Confédération Musicale de France étaient, l'une et l'autre, très fières de cette belle phalange musicale.

Pour tous, ce sera un excellent souvenir !

Un auditeur.

SEINE-ET-MARNE

Thorigny

Eglise bondée pour le concert de l'harmonie

L'harmonie de Thorigny est une société riche et pas seulement de promesses. Elle ne vient jamais les mains vides devant son public. Et celui-ci le lui rend bien, lui qui s'est présenté si nombreux, si fidèle et si enthousiaste, dimanche dans l'église de Thorigny.

Les retrouvailles de ce janvier 1983 se sont déroulées en trois temps : le temps des informations, le temps de l'espérance et le temps du talent.

Le temps des informations a été consacré à quelques bonheurs de l'harmonie, nés de l'harmonie : M. Ragot, clarinettiste, a été reçu au conservatoire de Lyon. Thierry Neuranter a été admis comme flûtiste titulaire à la musique de l'Air. Catherine Neuranter, sa femme, a été désignée comme pianiste accompagnatrice au chœur des armées françaises.

Il nous plaît à nous qui soutenons les productions de l'harmonie depuis tant d'années de souligner que ces promotions sont des récompenses pour tout le monde, pour toute la société d'abord, pour ses administrateurs, ses musiciens, pour la municipalité aussi, pour l'amitié qui y règne, le climat de chaleur humaine et de travail qu'on y trouve.

Grande récompense aussi pour ce public, de mélomanes et d'amis, qui a perpétué et exalté la vie de l'harmonie, qui a soutenu et encouragé ses entreprises, et ses hommes.

Les applaudissements qui ont salué ces informations ont été à la mesure de leur prix, et nous nous en félicitons.

Le deuxième volet de cet après-midi du 23 janvier fut celui de l'espérance, représentée par une quinzaine de tout jeunes gens et jeunes filles, se prouvant leur capacité de musique, leur talent de musique collective, et prouvant aussi le talent de leur maître M. Michel Broyer. Par eux, l'avenir de l'harmonie paraît assuré. Les « juniors » sont là.

Au troisième tableau de cette réunion, il y eut le concert.

Bien composé comme d'ordinaire, et par un dessein de M. Roland Neuranter qui devient une originalité et une profession de foi. Deux axes dans le programme : l'hiver et le printemps, l'ombre et la lumière, les légendes du Nord et les paysages de France.

L'orchestre, la distribution de ses pupitres de cuivre et de bois et la direction musicale, conviennent bien à ces partitions romantiques (Wagner, Weber, Rachmaninov, Sibelius, César Franck en sa jeunesse) qui demandent de la vigueur, de la profondeur, des sonorités larges et une grande passion. On notera la belle interprétation du prélude de Rachmaninov et du « Chasseur maudit » de Franck.

On n'en fut que plus surpris, après l'entracte, de voir l'harmonie s'adapter si facilement aux nuances impressionnistes de Debussy et aux lumières méditerranéennes de la « Carmen » de Bizet. Passer de la « Valse triste » et de « Finlandia » aux évocations de la petite suite de Debussy n'est pas si simple : on verra là la richesse d'un registre et les possibilités de progrès continus d'une formation, en même temps que la maîtrise à laquelle Roland Neuranter est parvenu.

Trois volets... Nous allions oublier le quatrième, celui de la sympathie, des conversations de l'amitié, des bonheurs partagés. L'harmonie de Thorigny paye comptant sur tous les plans, celui de la musique, celui du travail, du loisir, et celui de la chaleur humaine...

Champs-sur-Marne

Union musicale

C'est devant une nombreuse assistance que l'Union Musicale de Champs-sur-Marne donnait le 20 mars 1983 son premier concert annuel. La saison hivernale fut profitable et elle permit l'élaboration et l'étude d'un programme intéressant. Nous avons eu le plaisir d'écouter parmi les œuvres de ce brillant concert « L'Ouverture du Dernier des Horaces » de Coiteux, « Panorama de Russie » de Lemire, une Fantaisie sur les Aïres de Ch. Trenet de Delbecq et d'autres œuvres qui firent la satisfaction des auditeurs. De nombreuses personnalités honoraient ce concert de leur présence et nous notions celles de M. Hurtebize, Conseiller Général et Maire, de ses conseillers, de M. Bertin, de l'Union des Fanfares de France, de M. Briquet, de la Garde Républicaine, des personnalités municipales des villes voisines. Plusieurs musiciens furent à l'honneur en recevant le Prix Jacqueline Beauvionnet, chaque année distribué aux plus anciens musiciens de la société : cette année les prix furent donnés à MM. Guillot André pour ses 46 ans de fidélité à la musique, à M. Decaix René pour ses 32 ans. Notre directeur, M. Qu'Hen André ne fut pas oublié et recevait lui aussi ce prix venant couronner ses 56 Ans de Musique. La musique ne vieillit pas les hommes et nos trois récipiendaires le prouvent par leur vitalité. Nous les félicitons. Je pense que l'avenir de l'Union Musicale ne craint rien, car c'est avec un grand plaisir que nous avons pu remarquer la présence de jeunes parmi l'orchestre, jeunes provenant de l'école de musique de la société, école qui permet de maintenir et même d'augmenter les effectifs de la société. Nous ne manquerons pas de féliciter aussi, la batterie fanfare, adjointe de l'harmonie et dirigée par M. Michel Tousse, batterie qui a su nous faire apprécier plusieurs fantaisies et ouvertures en compagnie de sa sœur l'harmonie. Ce brillant concert terminé, tous se retrouvèrent, musiciens et personnalités autour d'un apéritif d'honneur où tout le monde s'est promis de se retrouver pour le prochain concert qui sera donné en mai devant le château de Champs-sur-Marne. Encore une fois nos félicitations et merci à l'Union Musicale de Champs-sur-Marne.

Nemours

Activités de la symphonie

La Symphonie Sainte-Cécile de Nemours est actuellement le seul Orchestre Symphonique ayant pu maintenir une réelle activité dans le sud de notre département.

Pendant de longues années, son président M. Jarron, disparu en 1979, et M. Raymond Morisseau à la direction, qui a laissé la baguette en 1978, avaient pu réunir et conserver autour d'eux un bon noyau de musiciens amateurs et créer entre ceux-ci de réels liens amicaux.

Leurs dévoués successeurs, M. Lewinski à la présidence, M. Pérolat, directeur intérimaire, et M. Gérard Duvey ont poursuivi l'œuvre de leurs prédécesseurs et aujourd'hui la Société forte de ses trois douzaines d'exécutants peut encore se produire non seulement à Nemours mais dans nombre de bourgades du sud, Seine-et-Marne : Villemer, Vouix, Lorrez-le-Bocage, Egreville, Villemaréchal, Mormant, Vulaines et même Savigny-le-Temple réservent à nos musiciens et à leurs dirigeants un excellent accueil. La Société a aussi participé en octobre 1982 au Festival Départemental de Meaux.

Les responsables de la Symphonie souhaitent vivement obtenir des aides financières au titre « investissement » car hélas le remplacement d'instruments coûteux (piano, timbales, contrebasse...) devient indispensable, et la société, qui ne bénéficie que de minimes subventions de fonctionnement, s'attend à de grosses difficultés. Les programmes en cours de préparation pour 1983 vont permettre la production de la Symphonie en avril, en juin, puis en novembre et décembre pour la Sainte-Cécile, concerts qui seront diffusés à Nemours bien sûr, mais aussi dans plusieurs localités voisines et même Avon en décembre.

Leur mise au point demande évidemment de gros efforts à nos musiciens qui, pour participer chaque mardi à la répétition, se déplacent à leurs frais depuis leur domicile situé pour certains d'entre eux à 20 ou 30 kilomètres et même plus.

La diversité des œuvres exécutées permet à chacun de s'exprimer. On peut en juger par le programme donné à l'occasion de la Sainte-Cécile 1982 : Così fan Tutte

FÉDÉRATIONS RÉGIONALES

de Mozart, Extraits de la Symphonie N° 5; de Schubert, Concerto pour flûte à bec de San Martini (soliste Bruno Ortega), Romance en fa de L. Van Beethoven (violon solo Eric Tison) Where or when de Rodgers, Trenet en symphonie (arrangements Duvey), Ta bouche de Maurice Yvain.

C'est avec plaisir que la Symphonie Saint-Cécile de Nemours accueillerait dans ses rangs les Musiciens amateurs de la région qui désireraient maintenir ou reprendre la pratique de leurs instruments. Ils sont invités à prendre contact avec le Président Edouard Lewinski à Montariot (070-28-02).

VAL-D'OISE

Estudiantina d'Argenteuil

Le samedi 12 mars 1983, le quatuor à plectre de l'Estudiantina d'Argenteuil, composé de Corinne et Virginie Nicolet, Mandolines, Jean-Paul Bazin, Mandole, Guy Le Roux guitariste, a donné un récital dans la salle du Parc Camélinat à Argenteuil.

Corinne Nicolet présenta et commenta le programme très éclectique.

- Tout d'abord, de Carlo Munier (1860-1911) le Quatuor en Sol Majeur opus 76 édité en 1903 par Forlives de Florence en 4 mouvements (allegro, quasi adagio, minuetto, rondo finale).

- Ensuite, de Carlo Cecere (18^e siècle) la Sinfonia en Sol Majeur (allegro, larghetto, allegro assai) reconstituée et révisée par Mario Monti et publiée chez C. Schneider, éditeur à Paris.

- D'Hermann Ambrosius, compositeur allemand contemporain, le Quatuor en Ré Majeur (allegro giocoso, andante, allegro) publié par les éditions Trekel d'Hambourg.

- De Raffaele Calace (1863-1934) Serenata Gaia et Rondo publié par Calace à Naples.

- Pour terminer un ragtime de Scott Joplin (1868-1917) The Entertainer sur un arrangement de Ugo Orlandi.

La qualité des interprètes et du programme déchaîna l'enthousiasme du public et le quatuor donna en bis :

- La Sérénade d'Eykens. Puis, après de nombreux rappels : España Cani de Marquina.

- Le dimanche 20 mars 1983 l'Estudiantina d'Argenteuil a donné son grand concert de printemps.

Dans la salle des fêtes Jean Vilar — archi-comble — on pouvait remarquer la présence de Mme Krivipisko, Maire adjointe d'Argenteuil, Conseiller général du Val-d'Oise, de M. Jullien, adjoint, de Mmes Falk et Sanchez, représentant la Municipalité.

L'Estudiantina d'Argenteuil, Orchestre à Plectre de Division d'Honneur dont les pupitres comprennent 20 mandolines, 7 mandolines, 12 guitares et 1 contrebasse, était dirigée par Mario Monti.

Le programme était intitulé « Autour de l'Opérette » avec le concours des artistes lyriques du Théâtre National de l'Opéra : Claude Bergeret, soprano, Maurice Delaunay, ténor, Jacky Vivant, baryton.

Pourquoi de programme autour de l'opérette ?

L'opérette française, issue de l'opéra « buffa » italien du XVIII^e siècle, se développa en France surtout grâce à un musicien d'origine allemande Jacques Offenbach. Si quelquefois le livret n'est qu'un prétexte, la composition musicale en est géniale et elle demande des artistes de grande qualité.

Le programme commença par l'Ouverture des Cloches de Corneville de Robert Planquette.

On entendit ensuite une Rumba Catalane de Siegfried Behrend.

Puis un ragtime de Scott Joplin composé au début du siècle et dédié à John Brown à son Mandolin' Club, transcrit par Ugo Orlandi.

Sur un arrangement de texte de Maurice Delaunay, on put entendre, de Jacques Offenbach « Pomme d'Api », l'air du Gril, le Rondeau et le Final chanté par Claude Bergeret, Maurice Delaunay, Jacky Vivant sur un arrangement musical de Mario Monti.

Tout le monde connaît les partita de J.S. Bach pour violon seul et pour violoncelle. Il existe des partita pour mandoline seule de Filippo Sauli écrites en tablature (française avec des lettres) pour une mandoline à 4 cordes et dont le manuscrit est à la Bibliothèque de Prague. Ces pièces écrites à la fin du XVII^e siècle sont les plus anciennes œuvres composées pour la mandoline à 4 cordes que nous connaissons.

Elles sont antérieures de près de 50 ans aux suites de J.S. Bach. Ugo Orlandi a réalisé en notation la tablature de 6 partita. Florentino Calvo joua admirablement bien la partita N° 1 (Allemande, Sarabande, Courante, Bourrée, Gigue, Menuet) qui obtint un très grand succès.

Claude Bergeret et Maurice Delaunay ont présenté et le texte et chanté Lischen et Fritschen, conversation alsacienne, de Jacques Offenbach arrangement de Mario Monti.

Jean-Paul Bazin, mandoline et Guy Le Roux, guitariste, interprètent la Sonate pour Mandoline et Basse de Michel Corrette.

La Barcarolle des Contes d'Hoffmann de Jacques Offenbach fut chantée par Claude Bergeret et Maurice Delaunay avec beaucoup de légèreté et de délicatesse.

De la Veuve Joyeuse de Frantz Lehar, l'orchestre joua une Fantaisie de Mario Maciuchi. Les airs chantés = chanson de Vylia, Air du Cavalier, Romance de Camille, Air du Pavillon, Heure exquise, final, par Claude Bergeret, Maurice Delaunay et Jacky Vivant.

Devant les ovations et les applaudissements du public debout, l'orchestre et les chanteurs reprirent la Conversation Alsacienne d'Hoffmann.

Après de nombreux rappels, le concert se termina par le Final de la Veuve Joyeuse.

Très belle propagande pour l'Opérette et surtout pour la mandoline. Des artistes de l'Opéra viennent avec plaisir chanter, accompagnés par l'Estudiantina d'Argenteuil, et cette collaboration entre professionnels et amateurs est un enrichissement pour nos Sociétés Populaires de Musique et démontre la qualité de nos musiciens.

Le public apprécia particulièrement cette rencontre.

François Dessommes, tuba fresnois, médaille d'or au conservatoire du Mans, termina le concert en donnant un superbe duo de tubas avec un de ses camarades de la classe. Quel bel instrument que le tuba... de François, en particulier !

L'harmonie de Fresnay a donné son concert de printemps, sous la présidence de M. le docteur Riant, maire, président de l'Harmonie.

Le concert a débuté par « les Allobroges », de Porot, sous la direction de M. Duval-Destin, sous-chef ; « les Deux Commères », polka pour deux cornets de H. Labit a permis d'apprécier l'entente parfaite entre Claude Thérou, le chef, alors au pupitre, à côté de son jeune compère Laurent Beunache. Le trio de cette œuvre pleine de malice fut particulièrement remarqué par sa légèreté et par la finesse d'un staccato non agressif.

Véronique Thérou-Remmas a joué avec une expression remarquable au saxophone alto « les Chants russes », de Talo.

René Duval-Destin, le sous-chef baryton solo, a joué avec beaucoup de talent le difficile « Solo de Ramses ». Surmontant toutes les embûches de ce morceau coriace, Duval-Destin a obtenu un succès très chaleureux, amplement mérité.

« Sous l'aigle double », de Wagner, termina cette première partie.

L'intermède fut consacré à l'audition de jeunes talents accompagnés par Jean Beurton, un remarquable pianiste, au jeu

particulièrement solide, musical, sensible, plein de compréhension avec les solistes qu'il accompagne.

Joël Bodereau, trombone, et François Dessommes, tuba, élèves tous les deux de M. Ferrand, au conservatoire du Mans, ont montré qu'ils avaient déjà un métier fou, malgré leur âge, et révélant une fois de plus qu'ils avaient reçu un enseignement d'une rare qualité dans la classe de M. Ferrand.

Cécile Bordereau joua seule à la flûte la danse de « la Chèvre », d'Arthur Honegger. M. Thérou « servit » de récitant pour situer l'œuvre et son déroulement.

La toujours jeune « Marche militaire », de Schumann, ouvrit la seconde partie. L'ouverture de « Cavalerie légère », de Suppé, pleine de verve, de fougue, d'oppositions spectaculaires, a été très brillamment jouée, et nous adressons des compliments particuliers aux clarinettes. L'entracte symphonique « Messidor », de Bruneau, a donné une impression très marquante de calme, de paix, au milieu des champs de blé ondulant sous le soleil.

La douceur des masses et les timbres des cors et bugles ont été écoutés dans un silence religieux. Un grand moment, certes ! Le concert s'est achevé par la célèbre et difficile « Marche de Louis XIV », de Millot.

Fresnay avait donné un remarquable concert. Tant mieux pour les Fresnois et la Musique !

Région Picardie

AISNE

Soissons

Musique Municipale et Amis Réunis Est-ce M. Girard le doyen des Musiciens de la C.M.F. ?

Né le 7 mai 1899 près de Pithiviers, Marcel Girard a débuté tout enfant dans les rangs de la Fanfare d'Escrennes. A 13 ans, il est déjà premier cornet à piston à la Musique Municipale de Pithiviers. Mobilisé en 1918, il n'est démobilisé qu'en avril 1921 après avoir été à la Musique militaire du 67^e Régiment d'infanterie de Soissons dirigé alors par Pierre Dupont.

Soissonnais d'adoption, il a depuis toujours participé activement à l'activité Musicale de Soissons et de la région, comme enseignant, comme exécutant, comme chef également.

Actuellement, à près de 84 ans il est toujours le Musicien le plus actif de la Musique Municipale et Amis Réunis de Soissons dont il est le Sous-Chef.

Le Directeur étant M. Jean-Claude Collet. Toujours présent, toujours souriant, il est de toutes les répétitions, de toutes les sorties et de tous les concerts.

Aussi à l'aise au Baryton qu'à la Basse, il joue avec toujours autant de joie avec une préférence bien sûr pour les Classiques de sa jeunesse.

Il est également un membre très assidu de l'Orchestre Harmono-Symphonique Départemental que dirige M. Thirault : deux répétitions par mois, six concerts par an.

Bien sûr, il a toutes les décorations possibles récompensant son activité militante. Il faudra lui en inventer une nouvelle.

Alors, nous reposons la question :

Marcel Girard est-il le doyen des Musiciens Actifs de la Confédération Musicale de France ?

Région Provence-Côte d'Azur

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Digne

Compte rendu du 2^e Festival des samedi 16 et dimanche 17 octobre 1982

« Il était une fois... », ainsi pourrait débiter un Conte de la Muse Euterpe.

Pour le canevas d'un conte, il faut une idée, or ça, notre professeur Dino Négro n'en manque pas. Le titre sera « Festival », mot qui reflète déjà une idée de Fantastique.

Le décor, une simple ville des Alpes-de-Haute-Provence : Digne, réputée pour ses bains et sa lavande ; le financement par la municipalité de cette ville, aidée par le syndicat d'initiative et la Maison des Arts et Loisirs qui accueillera les acteurs.

Après des mois de préparation, d'organisation, soucis, le fameux samedi 16 octobre, débute le « 2^e Festival d'Accordéon », précédé l'après-midi du Prix de Composition de la Ville de Digne (voir résumés).

Le rideau se lève, pour une partie, sur Mie Miki, venant du « Pays du Soleil-Levant ». Charmante et talentueuse jeune femme, cette Mie Miki, vêtue d'une combi-

naison de soie rouge étincelante sous les projecteurs ; mais fermons les yeux et écoutons. Un morceau de Scarlatti s'égrène, puis plus récent un de Tanaka, compositeur japonais, suivi d'une pièce humoristique de Satie.

Connaissez-vous cet air, Greensleeves, venu de la vieille Angleterre ?

Pour son final, Mie Miki nous réserve quelque chose d'exceptionnel. Accompagnée de Thomas Steiert, claviciste international allemand, ils nous offrent la communion accordéon clavecin en interprétant l'œuvre primée en 81, d'Andrzej Krzanowski, intitulée « The wind is carrying » ou « Echo » ou « The Glade », si vous préférez « Le vent emmène les échos dans la clairière » ; c'est donc une création mondiale.

Andrzej Krzanowski, de Pologne, nous présente dans la deuxième partie un concert de musique contemporaine. Déconcertante au début, on se laisse vite gagner par les jeux nouveaux de techniques et de sons. Il nous interprète deux de ses compositions : « Studies II » et « Studies III » et « Our Children », pièce écrite par sa femme. Sur ces notes se termine le premier concert du Festival.

• Suite page 32

Région Pays-de-Loire

SARTHE ET MAYENNE

Fresnay-sur-Sarthe

Concerts de l'Ecole de musique et de Printemps à l'Harmonie

Les élèves de musique de l'Harmonie de Fresnay ont offert un excellent concert aux parents et aux mélomanes fresnois. L'Harmonie des jeunes compte maintenant soixante exécutants, de tous niveaux, où tous les pupitres traditionnels sont représentés, avec vingt-trois clarinettes, six trompettes, sept flûtes, trois tubas, deux cors d'harmonie, sept saxophones, trois trombones, deux bugles et sept tambours. Après une première partie consacrée à l'audition de cet excellent ensemble jouant des arrangements de Claude Thérou, les tambours de Maurice Souchères montraient tout leur talent. Les élèves des sections supérieures jouaient en solistes, accompagnés par Mlle Parra, pianiste, ainsi

Jérôme Tandais, un excellent trompettiste de neuf ans, Manuel Chevalier et Agnès Leboucher, flûtistes, Patricia Leboucher, saxophoniste, assurèrent la deuxième partie.

La chorale des enfants de l'école interpréta « la Chanson des rochers », « Il tapait sur des bambous » et « J'ai rêvé sur la côte », de C. Thérou, qui avait harmonisé ces trois chants. Plusieurs élèves, issus de l'école de Fresnay, maintenant scolarisés au conservatoire du Mans, ont montré qu'ils avaient justifié la confiance que leur avaient témoignée leurs professeurs fresnois. David Chevalier, pianiste, donna une excellente interprétation d'une pièce de Beethoven. Willy Bellanger se révéla plein d'aisance devant le clavier dans une œuvre de rythme qu'il ressent avec facilité. Michel Rondeau, à la trompette, joua « Caprice », de Thiry, avec application. Laurent Beunache, trompettiste, ancien élève de M. Thérou, maintenant au conservatoire du Mans, joua avec maestria « Andante et Allegro », de Busser.

La salle, absolument comble, se montra particulièrement réceptive et apprécia beaucoup cette soirée détendue mais sérieuse, consacrée aux quatre-vingt-deux élèves de l'école de musique.

FÉDÉRATIONS RÉGIONALES

• Suite de la page 31

Le dimanche, nous nous retrouvons de bon matin au même lieu. Ce sera une journée continue de musique, qu'un seul repas froid offert à tous les musiciens par la M.A.L. viendra interrompre.

La matinée et l'après-midi sont consacrées « aux jeunes espoirs ». Nous avons eu la joie d'accueillir l'École de Chambéry venue pour participer, et « Ceux du Thor » venus pour écouter.

Cette journée commencée par notre ensemble « Baby's » a vu défiler sur scène des jeunes artistes allant de 9 ans à... Solistes, duos, quintettes, ensembles se sont succédés et ont servi la musique avec le plus profond de leur cœur. Vous dire toutes les pièces jouées serait trop long. Disons simplement que nous avons eu la possibilité d'entendre l'accordéon sous tous les aspects de la musique : contemporaine, classique, genre. Cela va de Scarlatti, Mozart, Bach à Nagagev et Lunquist, en passant par Astier et Rossi.

En fin d'après-midi apparaît sur scène un jeune garçon blond dénommé Marik Karel, 12 ans, venu de Tchécoslovaquie. Nous avons pu apprécier son talent, sa grande technique et sa simplicité. Vivement applaudi, il a dû nous quitter sans pouvoir attendre la clôture afin de regagner son pays où j'espère il emportera un bon souvenir de Digne.

Sur un pot-pourri d'airs russes, l'A.D.A. termine cette première partie avant le concert de clôture.

Avec impatience, nous attendons le deuxième lever de rideau. Enfin, les trois coups ; il est là. Petit par sa taille, mais, oh combien ! grand par sa gentillesse, son talent et la qualité de son jeu, M. Hugo Noth nous fait l'honneur d'être parmi nous. A son programme : Bach, Diether de La Motte, Daniel Foley (création française). Compositeur lui-même, Hugo Noth interprète son œuvre « Sentire », nouvelle création mondiale, puis du Rameau avec « Les Muses ».

Autre création mondiale de Degen : « Capriccio », accordéon et violoncelle, magnifiquement jouée par Hugo Noth et Gerhard Hamman, lui aussi musicien de renommée mondiale !

Les notes s'égrenent et pénètrent au plus profond de nous-mêmes, le temps semble s'être arrêté, mais hélas tout a une fin. Après plusieurs rappels, les larmes aux yeux mais le cœur plein de musique et de gratitude nous disons au revoir à tous ces « Grands » qui nous montrent le bon chemin.

Mie Miki, Gerhard Hamman, Andrzej Krzanowski, Thomas Steiert, Hugo Noth : merci pour tout ce que vous nous avez apporté.

Je terminerai sur une citation d'H. Hesse, résumant ce que je pense de la musique :

« Aussi avidement que j'ai pu chercher sur d'autres chemins, la Rédemption, l'Oubli, la Liberté, autant que j'ai eu soif de Dieu, de Connaissance et de Paix, ce n'est que dans la Musique que j'ai tout trouvé. »

Le Conte est fini.

Je n'ai qu'un souhait

Que l'année prochaine (1983)

Nous apporte un nouveau Festival.

CHRISTINE.

Finale nationale U.N.A.F. (Union Nationale des Accordéonistes Français)

Résultats obtenus par les élèves de Dino Négro, tous membres de l'Académie d'Accordéon des Alpes-de-Haute-Provence :

6 premiers prix dont 2 lauréats nationaux
4 B ou 2^e prix
1 3^e prix

CATEGORIE :

Initiation : Laurent Richaud, Volonne, très bien ; Chantal Ghilardi, Oraison, bien ; Jean-François Lehn, Digne, bien.

Préparatoire : Stéphane Boudou, Sisteron, 2^e prix argent.

Elémentaire : Sylvie Del Missier, Manosque, 1^{er} prix, lauréate de la catégorie.

Secondaire : Cécile Di Giovanni, Saint-Auban, 1^{er} prix, lauréate de la catégorie ; Véronique Gambre, Manosque, 1^{er} prix or ; Laurence Minetto, Sisteron, 1^{er} prix argent ; Thierry Viala, Sisteron, 3^e prix bronze.

Supérieur : Christine Gambre, Manosque, 1^{er} prix argent.

Excellence : Patricia Monardo, Digne (Aiglun), 2^e prix argent.

Cette année encore, l'Académie d'Accordéon des Alpes-de-Haute-Provence

aura été à l'honneur lors des Finales Nationales U.N.A.F.

Félicitons tous ces jeunes musiciens et les personnes qui ont la responsabilité de leur formation, ainsi que les parents pour l'exemple qu'ils donnent.

BOUCHES-DU-RHÔNE

Aix-en-Provence

La Lyre Aixoise : nécrologie

Le Conseil d'Administration, les membres du bureau, les musiciens de la Lyre Aixoise ont la douleur de faire part du décès accidentel, survenu le 13 février 1983, de Marylène et Valérie Casanova, filles de leur Président, R. Casanova, et de Bruno Lefèvre, fils de leur Secrétaire.

Malgré ces deuils cruels qui frappent notre Association, le Président, la Secrétaire et l'ensemble du Conseil d'Administration ont immédiatement repris les activités de la formation qui doit, les 29, 30 avril et 1^{er} mai 1983, participer aux manifestations catalanes, à Barcelone (Espagne).

Trets

Brillante Sainte-Cécile

Depuis l'année dernière, l'Union Musicale de Trets s'est donnée les moyens d'une longue vie.

Au cours de la soirée musicale du samedi 27 novembre, nous avons pu constater que les efforts commencés en 1981 pour l'éducation musicale des jeunes portent leurs fruits.

C'est en effet 37 diplômes de la Fédération et 4 récompenses de la Caisse d'Épargne des Bouches-du-Rhône qui ont été distribués par M. Courtial, Président Régional, le Docteur Feraud, Maire de Trets, et M. Locco, Président de la Société, aux élèves s'étant présentés aux examens fédéraux.

Cette école, forte à présent de 90 élèves, forme de nombreux instrumentistes à vent, dont certains sont déjà sur les rangs. D'autres se sont produits individuellement, et un groupe enfin, placé sous la conduite de M. Pratesi, a exécuté des œuvres arrangées par M. Léon Puget.

L'excellente tenue de ces jeunes a obligé les « anciens » de l'Union Musicale à se surpasser pour faire honneur à leur réputation.

C'est donc à une prestation magistrale qu'il nous a été donné d'assister, et le nombreux public qui garnissait la salle du Casino-Cinéma savait qu'il s'était déplacé pour une soirée exceptionnelle. Il fut récompensé.

Sous la direction de Gilbert Payan, le programme suivant a été donné :

• Le Train, défilé avec tambours et clairons de Mongeot.

• Le pays du Sourire, fantaisie de Franz Lehár, trombone solo Albert Mistre, trompette solo Henri Carrère, saxo alto solo Pratesi ; à signaler, une heureuse initiative : « Je t'ai donné mon cœur » était chanté avec beaucoup de goût et d'une voix pleine de charme par Jean Paciatci.

• Dédicace, typique plein de rythmes chaloupés de Azévédo.

• Rendez-vous chez Strauss, extraits des principales et meilleures valse viennoises.

• A Sentimental, sélection d'airs de jazz, trompette solo Henri Carrère, trombone solo Albert Mistre.

• Stardust, célèbre slow américain, où, encore une fois, Henri Carrère et Albert Mistre se partagent la vedette.

• Amor, Amor, le bien connu boléro, repris en chœur par l'assistance, au refrain, a été très apprécié.

• Quand Madelon, pour faire plaisir aux anciens combattants largement représentés.

M. Feraud se montrait très satisfait de cette manifestation musicale. Il félicitait et remerciait dirigeants, chefs et musiciens pour leur dévouement et leur talent, avec une mention particulière aux professeurs de l'école de musique pour leur travail.

M. Courtial complimentait à son tour les organisateurs et les acteurs de cette magnifique soirée.

Le lendemain dimanche, c'était l'office de Sainte-Cécile où l'Union Musicale fit entendre successivement, sous la baguette de Gilbert Payan : Provence, marche d'Aramis-Mercier ; Chant de Sainte-Cécile, de Planel ; Sainte-Cécile, de P. de Noslin ; et le Chant des Esclaves.

A la sortie, l'aubade aux autorités précède l'apéritif au siège, suivi du repas traditionnel.

Au cours de celui-ci, M. Albert Locco, Président de l'Union Musicale, dit son contentement pour le bon déroulement de

ces deux journées. Sa gratitude va à Gilbert Payan et ses musiciens pour leur travail sérieux au cours de l'année, et aux professeurs, Mme Aicardi et son équipe au solfège, MM. Jacquet pour les cuivres et Régis Agnel pour les bois, pour leur dévouement à l'école de musique et pour les résultats obtenus aux examens. Il remercie M. le Maire, M. le Conseiller Général et la Fédération, pour leur participation, et lance un appel pour l'achat des instruments qui, vu le nombre d'élèves, commencent à manquer.

En réponse, le Docteur Feraud, Maire, renouvelle son attachement à l'Union Musicale qu'il assure de l'aide municipale, en reconnaissance de l'effort particulier qu'elle déploie pour intéresser les jeunes de la Commune à la musique. Il se montre convaincu que le stage « Juniors » de la Fédération qui s'est tenu à Trets, en juillet, a servi de catalyseur et a valu exemple dans cette action. Il annonce qu'il est prêt à accueillir à nouveau tous ces jeunes filles et jeunes gens qui ont montré, par leur tenue, leur travail intense et leur talent, que la musique fait certainement partie de la formation de l'homme et de son bon équilibre intellectuel.

M. André Samat, Conseiller Général et Conseiller Régional, fait part de tout l'intérêt qu'il porte à l'Union Musicale de Trets qui assure dans sa Commune de Peynier toutes les manifestations patriotiques. Connaissant les difficultés des jeunes élèves et des Sociétés pour l'achat des instruments, il fait cadeau à la Société de

sa trompette dont il n'a plus le temps de jouer, et indique que le Syndicat Intercommunal qu'il préside achètera 3 flûtes pour cette classe qui compte 7 élèves, espérant ainsi contribuer à l'essor de cette jeune école pleine d'avenir.

M. Paul Courtial, Président Régional, représentant le Président Chappe, retenu par ailleurs, exprime sa satisfaction de voir toutes les personnalités locales aider de cette manière l'école de musique porteuse d'un immense espoir pour l'Union Musicale. A son tour, il indique qu'il est tout prêt à apporter sa contribution et précise qu'il a obtenu, du Conseil Régional, 150.000 F, au titre de 1981, et 200.000 F pour 1982, en vue de l'équipement, en instruments, des Sociétés Musicales de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il remercie élus, musiciens et dirigeants qui, au mois de juillet, se sont dévoués sans compter pour la bonne marche du stage « Juniors » fédéral qui s'est tenu dans leur Ville, dévouement qui marque bien leur amour pour les jeunes et la musique, gage d'une réussite certaine dans leur entreprise d'éducation musicale de la jeunesse.

L'ancien Président, Henri Olivier, qui, vu son grand âge, est actuellement, avec son épouse, pensionnaire de la Maison de Retraite, participait à ces fêtes. Il n'en revenait pas de tant de vitalité, et souhaitait entendre encore longtemps les accents de l'Union Musicale.

On le comprend autant pour lui que pour la Société...

Région Rhône-Alpes

De nouveaux locaux pour la Fédération Musicale de Savoie

Association créée en 1926, sous l'appellation d'Union départementale des sociétés musicales, reconstituée en 1959, la Fédération musicale de Savoie telle qu'elle se dénomme depuis l'an dernier représente actuellement 65 sociétés musicales et chorales soit globalement 3 500 musiciens d'âges divers où celui de la jeunesse est en nette prédominance.

Ces 65 sociétés constituées donc en fédération savoyarde que préside M. Maurice Adam a pour objet de défendre et soutenir le renom des sociétés, encourager l'étude du solfège, des instruments, du chant dans les sociétés et coordonner les manifestations musicales du département.

La progression de cette Fédération a amené ses dirigeants à mettre à sa disposition des locaux situés au 96, rue du Nivolet à Chambéry, locaux qui serviront de siège aux réunions et de bureau d'information aux 65 sociétés.

C'est donc le samedi 19 mars qu'étaient inaugurés ces locaux en présence de nombreuses personnalités parmi lesquelles nous relevons la présence de MM. Michel Barnier, Président du Conseil Général et Député de la Savoie, Blanc et Rinchet, Sénateurs de la Savoie, Besson, Député de la Savoie, Mme Bonfils, Conseiller Général, Bouvard, Hochard, Conseillers généraux, Timjo, Directeur de jeunesse et sports, Fontanel, Adjoint au Maire de Chambéry, Buttard, Nicque, Germain de la Fédération musicale Rhône-Alpes.

M. Maurice Adam, Président, accueillait les personnalités en ces termes :

« Au nom de la Fédération Musicale de Savoie et en mon nom personnel, je suis heureux de vous exprimer notre profonde gratitude pour avoir bien voulu venir à nos locaux qui serviront désormais de siège aux réunions et de bureau d'information aux sociétés musicales composant notre Association.

Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour remercier Mme Quillet, animatrice infatigable pour le développement culturel en Savoie, Marcel Rault, notre trésorier et Daniel Vagnon, notre président adjoint. Tous trois ont accepté d'assurer gracieusement les permanences.

J'aurais le souci de ne point m'étendre sur un historique détaillé de notre groupement qui est devenu en octobre dernier, dans le cadre de la décentralisation : « Fédération Musicale de Savoie ».

Je renouvelle notre sentiment de reconnaissance envers nos municipalités comme envers le Conseil Général, qui avec bienveillance examine chaque année notre dossier pour lui apporter un prolongement financier ô combien généreux.

Tournées vers l'avenir nos sociétés bénéficient d'un enseignement exemplaire : solfège, instruments, chant, choral sanctionnés par des examens, par l'organisation de stages de perfectionnement et

de formation de chefs de musique et de moniteurs, et ceci grâce à l'impulsion des meilleurs musiciens de nos sociétés.

Nous nous proposons deux objectifs :
D'abord tout mettre en œuvre pour offrir aux habitants des villes et villages, une animation permanente avec la prestation d'ensembles instrumentaux ou vocaux de qualité et renouveler le répertoire. Ensuite privilégier la formation musicale qui sera développée dans un état d'esprit propice à la formation de musiciens qui tout en goûtant avec joie au plaisir de la musique seront heureux de participer à la vie associative de nos cités.

Nous savons bien sûr qu'il n'existe qu'une seule musique, celle de l'âme et des rencontres qui se changent en fête comme celle d'aujourd'hui.

M. Michel Barnier, Président du Conseil Général au nom des élus de la Savoie remerciait M. Adam et les membres de la Fédération Musicale de Savoie de les avoir conviés à l'inauguration de ces locaux qui marque une nouvelle étape dans le développement de la musique populaire dans le département.

Rappelant l'effort du Conseil Général en faveur de la musique, M. Barnier renouvelait son soutien à l'action entreprise par l'ensemble des sociétés musicales pour la diffusion de cet art populaire.

En conclusion, M. Adam remettait à M. Barnier la plaquette de la Confédération Musicale de France, témoignage de reconnaissance de tous les musiciens savoyards, avant qu'un vin d'honneur ne mette un terme à cette sympathique cérémonie.

M. Adam remet la plaquette de la C.M.F. à M. Barnier président du Conseil Général de la Savoie.



faites abonner vos sociétés !

A 9 heures, M. A. Petit accueille les Délégués à l'Auditorium Ravel-Debussy de la S.A.C.E.M., et poursuit les travaux du Congrès.

« Hier au soir nous avons terminé la journée en Musique par une excellente prestation de Thierry Caens, trompettiste ensuite ce fut le concert des « Gardiens de la Paix » ; ce matin, nous allons orienter nos travaux dans le cadre du Rapport de la Commission d'Action Culturelle que Maître Jay vous a lu hier.

Nous ménagerons un entracte pour visiter les Editeurs de Musique et les Facteurs d'Instruments, qui exposent dans les Salons tout près de nous.

Je vous annonce qu'à midi, nous aurons un apéritif, et ensuite, le repas à la Cafétéria de la S.A.C.E.M.

Je vous rappelle, tout particulièrement, que cet après-midi, à 15 heures, nous aurons la visite de M. Maurice Fleuret ; il nous fera une importante communication et je souhaite vivement que tout le monde soit là.

M. Fleuret ne demande qu'à nous aider et il doit parler devant une importante Assemblée.

Tout de suite, je donne la parole à M. Daniel Zemp qui s'occupe tout particulièrement de notre sous-commission des Stages. Il va nous donner lecture d'un Rapport qu'il a établi à la suite d'une réunion de cette sous-commission.



M. Daniel Zemp

La Commission s'est réunie le 25 février 1983 au siège de la C.M.F. Elle a examiné la situation actuelle dans nos Fédérations en ce qui concerne l'organisation des Stages qui sont essentiellement des Stages de Perfectionnement et de Formation.

Rappelons que ces Stages ont pour but d'assurer la qualité et la pérennité de nos Sociétés.

Situation actuelle :

Différents genres de Stages sont organisés :

- 1) Stage de Perfectionnement Instrumental ;
- 2) Stage de Direction d'Orchestre ;
- 3) Stage de Formation, Gestion et Administration.

Il nous paraît important de préciser ces différentes formules.

1. Perfectionnement Musical.

Approche de nouvelles pédagogies (techniques de travail... manuels d'enseignement... ouvrages didactiques).

A) Ateliers Instrumentaux.

Psychologie et discipline de groupe ; Initiation aux Ensembles (Trios... Quatuors... Quintettes... etc.), et autres Ensembles Inter-Ateliers.

B) Préparation à l'Orchestre.

Psychologie et discipline de l'Orchestre.

Etude des parties d'Orchestres.

2. Direction d'Orchestre.

A) Analyse détaillée de la partition : (Analyse Mélodique, Harmonique, et de la Construction de l'Œuvre) ;

Interprétation, Style, Connaissance des époques et du répertoire.

B) Gestique :

Les différentes battues, départs, arrêts, point d'orgue, changements de mouvements et de tempo... les nuances, la ponctuation, le phrasé.

C) Attitudes Générales :

Contacts avec l'Orchestre, présence, création d'un climat, façon de s'exprimer.

3. Formation, Gestion et Administration.

Rapport avec les Administrations locales, municipales, départementales et régionales avec nos Ministères de Tutelle, et autres instances (S.A.C.E.M... A.R.D.I.A.M... A.R.D.I.M. etc.)

Réflexions et vœux

Il ne nous a pas semblé souhaitable de décrire un Stage « Type » ; chaque Fédération adaptera, selon ses possibilités, un programme spécifique à sa Région.

Par contre, il nous paraît important que chaque Organisateur de Stages ait le souci de mettre en place un encadrement spécialisé, constitué d'instructeurs compétents.

Il a été constaté que, dans certains cas, il est fait appel à des personnalités musicales extérieures à la région. Cette formule n'est pas à rejeter car elle peut apporter un intérêt supplémentaire aux Stagiaires (formules de travail différentes, etc.).

Une place importante devra être progressivement faite à la Musique contemporaine (beaucoup de Compositeurs enrichissent actuellement le répertoire d'œuvres destinées à nos phalanges...).

Au niveau Confédéral, des Stages similaires à ceux indiqués ci-dessus devront être organisés, et constituer l'aboutissement des Stages régionaux. C'est, en tout cas, le vœu que la Commission exprime vivement.

Conclusions

Nous ne prétendons pas avoir établi un rapport complet et définitif, mais nous souhaitons qu'il serve de base de travail pour des réunions futures qui pourraient rassembler le plus grand nombre de responsables ou organisateurs de Stages.

Des applaudissements chaleureux ont salué ce rapport.

Daniel Zemp commente le Rapport des Stages :

« Je voudrais ajouter quelques mots à ce rapport. Bien sûr, nous avons souhaité des choses mais lorsque nous avons tenu cette réunion, nous étions trois, et nous avons travaillé en essayant de réfléchir à l'avenir des Stages.

Il est certain que par la suite, nous espérons vivement ne plus travailler à trois, mais avec l'avis

de tous ceux qui organisent des stages dans les Fédérations.

Je profite du micro pour dire que j'émetts un vœu : dans l'avenir, il n'y aura plus de Rapports de ce genre là ».



• M. Petit remercie M. Daniel Zemp, très applaudi, et demande à l'assistance s'il en est qui veulent poser des questions concernant ce Rapport.

• Daniel Zemp : « Il faut que nous nous réunissions avec des gens qui ont envie de travailler pour, au moins, savoir ce qui se fait dans les Fédérations, et ensuite, encourager les stages et veiller à ce qu'ils aient une orientation pédagogique.

Le moment est propice pour le redire, mais aussi pour le réaliser. J'ai, plusieurs fois, fait des appels en demandant que nous travaillions tous ensemble ».

• M. André Petit pense que dans cette commission des Stages, il faut qu'il y ait un représentant des autres sous-commissions, et il serait en effet très utile de tenir des réunions avec les représentants des Fédérations qui s'occupent des stages de leurs sociétés. Mais faut-il encore que ces sous-commissions travaillent, non seulement pendant les réunions, mais aussi entre les réunions.

• M. Bliin intervient (délégué de Bretagne) : « Je pense, et nous comptons sur vous, Monsieur le Président, qu'une ère nouvelle commence aujourd'hui, et nous avons tous envie de travailler ensemble. »

• M. Ferdinand Koch, de la Fédération des Musiques d'Alsace, évoque le problème des stages : « L'année dernière, nous avons eu une Commission avec l'ancien Président, M. A. Petit était là, et nous avons eu l'impression que c'était un coup d'épée dans l'eau, que ça n'avait servi à rien ».

Il parle des Stages qu'il a organisés : « Ce que nous voulons, c'est que la C.M.F. soit crédible au niveau de la France, et au niveau de l'Europe. Voilà le problème. »

• M. D. Zemp, quant à lui, croit que ce qu'il faut, c'est utiliser toutes les compétences, même si l'on est pas toujours d'accord ; il faut travailler pour nos jeunes.

Le problème des moyens est posé et M. A. Petit indique qu'il est tout à fait d'accord et qu'il faut avoir les moyens. Seulement, nous devons prouver ce que nous voulons faire.

Parlant des régions, il dit qu'il y a des crédits déconcentrés. Rappelant le Stage de Deauville en 1982, M. A. Petit précise que le Ministère a, par la région, apporté 25 000 F de subventions, mais avant de demander une subvention, il a fallu organiser ce Stage, prouver qu'il avait une valeur, qu'il apporterait quelque chose.

C'est seulement sur présentation d'un dossier qu'une aide peut nous être attribuée.

• M. P. Colombani, de la Fédération de Normandie :

« J'ai entendu avec beaucoup de plaisir quelqu'un parler d'un plan de développement à cinq ans. Je crois que c'est absolument fondamental, mais avant même de parler de plan de développement, il serait bon de définir les objectifs de la Confédération. Par exemple, nous avons un certain nombre de chefs, chacun a un certain niveau que nous connaissons puisque nous avons qualifié beaucoup d'entre eux. Peut-on se donner comme objectif, par exemple, d'ici cinq ans, d'en avoir deux fois plus ou moitié plus ? C'est un exemple. Si nous définissons, dans les semaines ou les mois qui viennent, que la C.M.F. doit développer tel ou tel secteur d'activités, on définira les objectifs et, avec le plan de développement qu'on mettra autour, on définira les moyens nécessaires pour aboutir.

Je crois que c'est comme cela que l'on fait d'habitude. Voilà ce que je voulais dire ».

M. P. Colombani est vivement applaudi.

• M. A. Petit : « En ce qui concerne le rapprochement avec les autres Fédérations de Musique populaire, je dois vous indiquer que certaines démarches ont déjà été faites. Hier après-midi, c'est M. Jacques Devogel qui était présent, il était présent également à notre Concert.

Il y a une quinzaine de jours, j'ai eu l'occasion de rencontrer M. Corneloup, Président du Mouvement « A Cœur Joie ». Nous avons assez longuement discuté ensemble, et nous avons décidé d'avoir des concertations. Cela rejoint ce que vous souhaitez, je pense que c'est l'orientation que doit prendre la C.M.F. »

• M. A. Petit poursuit : « Le 29 juin 1982, il y a eu une réunion de la Commission de Formation musicale à la C.M.F. Nous étions plusieurs personnes et je vous garantis que nous avions bien travaillé. Mais le lendemain, tout était entièrement détruit. Il faut que cela cesse. Il faut que tout le monde comprenne qu'il y a quand

même une évolution dans l'enseignement, dans la Formation musicale, ce que l'on appelait Solfège autrefois. Il faut comprendre aussi que la façon dont sont préparées les épreuves de la C.M.F. doit être revue. Je ne dis pas que le programme était incomplet, mais cette note de 20 sur 50 pour la dictée Musicale, pose un problème : celui de nombreux échecs. Dans les Conservatoires, on n'est pas aussi exigeant.

Bien évidemment, ce serait mal placé que de ne pas respecter les épreuves préparées par la C.M.F. J'ai moi-même rajouté les cours débutants A et B, mais adaptés à nos Petites Sociétés, car tout de suite on nous dit : la Confédération et la Fédération « sont un Conservatoire ». Ce qu'il faut, c'est que nos jeunes qui débutent en milieu rural aient les mêmes chances que ceux qui habitent dans les villes. Et puis, nous avons lancé un appel au Congrès qui a eu lieu à Caen, au niveau Fédéral (vous m'excuserez de parler de ma Fédération, d'autres l'ont fait), et nous avons envoyé un premier projet de cours de débutants avec des modèles d'épreuves. Il y a eu des remarques, bien sûr et c'est tout à fait normal ; j'ai même reçu des personnes qui critiquaient cet enseignement. Cela s'est toujours très bien passé.

Il y a un mois a eu lieu à Caen, une réunion des Directeurs des Petites Ecoles, des Sociétés, et tout le monde a bien compris. Quelqu'un était là pour présenter les méthodes. La Musique est un langage et ce que l'on veut, en premier lieu, c'est la faire comprendre aux enfants.

J'ai été inspecté par la Direction de la Musique et j'ai eu l'occasion, pendant une heure trente, de discuter avec l'Inspecteur ; nous sommes tombés d'accord sur l'enseignement qu'il faudrait dans nos Fédérations.

Donc, nous allons retravailler là-dessus et je suis entièrement d'accord avec vous : il faut que le travail qu'ont fait les enfants qui passent nos examens, soit respecté lorsqu'ils vont ailleurs.

Lorsque nous allons lancer cette réforme d'enseignement, il y aura un effort à fournir de la part des Fédérations pour que les Examens de la C.M.F. soient respectés et aussi, dans les Concours de Sociétés, je voudrais demander que l'on ne fasse pas n'importe quoi.

• M. M. Faillenot, Président de la Fédération d'Aube et Haute-Marne, intervient : « Pour pouvoir unifier des programmes, il faut avoir un programme détaillé. C'est ce que j'ai toujours reproché à la



C.M.F., nous avons eu des programmes « grosso modo ». Il faut dire une chose, dans notre Confédération, sur 6 000 Sociétés, combien bénéficient, dans une grande ville, d'une Ecole de Musique bien structurée avec des cadres très compétents, qui ne s'embarrassent pas devant des difficultés que représente un programme même succinct.

Ce n'est pas le cas dans la majorité de nos Sociétés de nos Petites Ecoles rurales qui ont besoin d'avoir un programme défini. Je l'ai tellement senti que dans ma Fédération, j'ai fait un programme, ce qui m'a conduit à ne pas pouvoir, jusqu'à un certain point, observer les programmes de la C.M.F. Il faut que la C.M.F. fournisse un programme détaillé, par niveau, mais aussi qu'elle puisse donner des ouvrages de référence (c'est très long et très compliqué à faire). Je dis que je ne respecte pas d'une manière intégrale le programme tel qu'il est défini par la C.M.F.. Je prends par exemple la théorie musicale, elle est extrêmement diverse, mélangée, et souvent d'une terminologie incompréhensible pour des jeunes enfants.

En ce qui concerne les valeurs de notes, nous avons une terminologie musicale qui vient parler de quart, de huitième, de demi, etc., à des enfants qui n'ont aucun sens de ce qu'est la fraction. J'ai fait adopter dans ma Fédération, une petite théorie (c'est la petite théorie musicale de Marguerite Surlant). On m'a dit, c'est beaucoup plus facile pour les trois premières années. J'ai répondu que si les enfants l'apprennent et la savent au bout des trois premières années, ils pourront aborder n'importe quelle autre théorie et pourront la comprendre.

Je déplore cette faille de l'Education Musicale et nous sommes obligés, nous, de faire de l'Education Musicale de base.

M. M. Faillenot développe, de façon très constructive, sa théorie sur l'Enseignement de la Musique.

M. M. Faillenot ajoute : « En instrument, nous avons un Enseignement particulier, donc les choses avancent beaucoup plus vite, » et il conclut : « Il faut tenir compte, pas tellement de la vie des Ecoles bien structurées, mais des Sociétés qui sont coupées de moyens financiers. C'est le rôle de la C.M.F.. Il faut partir de la base et ne pas mettre des tuiles sur une maison dont on n'a pas fait la charpente, ni les fondations. » M. Maurice Faillenot est très applaudi.

• M. A. Petit remercie M. M. Faillenot : « Nous sommes absolument d'accord avec vous. Il est certain que cette réforme, nous la ferons mais très progressivement.

Cette Commission de Formation Musicale a un travail considérable.

Je reviens sur ce que je disais tout à l'heure, à propos des Stages : qu'il faut une personne de chaque sous-commission à la

Commission des Stages. Il faut qu'un Stage de Formation Musicale soit organisé par la Commission elle-même, par exemple, il faut que le Stage des Batteries-Fanfars soit organisé par la sous-commission des Batteries-Fanfars.

L'enseignement du Solfège est un peu aberrant. On demande à des enfants qui n'ont jamais chanté, de chanter des notes. C'est déjà difficile et il faudrait dès la maternelle que les enfants chantent. Lorsqu'on nous parle des garçons et de la mue, s'il y avait un minimum de culture vocale, le problème disparaîtrait totalement. Il faut savoir se servir de sa voix.

Au niveau de la Direction de la Musique, on a pris conscience de cela, il est demandé qu'il y ait un Professeur d'Education Vocale dans les Ecoles de Musique.

• M. F. Koch intervient : « J'ai vu très souvent des Orchestres d'Harmonies incapables de mettre en place un Triolet de Noires dans une mesure à 2/4.

Dans le Bas-Rhin, il y a 8 000 enfants qui apprennent la Musique. Je pense que l'aboutissement de tout cela n'est pas respecté. Il y a à peu près 3 % de ces 8 000 enfants qui restent dans la Musique ! Nous avons la chance que certains compositeurs actuels écrivent pour Orchestres d'Harmonie. Si nous ne les jouons pas, c'est un patrimoine qui partira loin de chez nous. »

• Intervention de M. Bergère, de la Fédération de l'Yonne : « Je ne vous dirai pas, Mesdames et Messieurs, il faut ou il ne faut pas.

Je voudrais simplement vous apporter un témoignage. Je suis un ancien Professeur certifié des Ecoles de l'Etat, et j'ai commencé par être instituteur. Il faut être conscient de la grande transformation qui s'est faite dans le recrutement des instituteurs.

J'ose dire, toute modestie mise à part, que, lorsque j'étais candidat à l'Ecole Normale, c'étaient les meilleurs que l'on présentait. Il faut bien dire que si l'on n'est pas capable de faire autre chose, on est instituteur. Je voudrais dire que pour la Musique, c'est un peu la même chose que pour être médecin : on le fait un peu par vocation. Donc, aujourd'hui, si vous constatez de très grandes difficultés auprès des enfants que vous avez à enseigner, c'est évidemment parce qu'ils n'ont pas reçu une formation initiale donnée très jeune, au niveau des 5 ou 6 ans. Evidemment, là, il y a une réforme de structures à faire, et je dois dire, puisque j'ai fini ma carrière, que s'il est un domaine où la pédagogie a fait d'immenses progrès, c'est bien en matière musicale.

Il n'y a pas lieu de désespérer ; nous avons des outils mais ce qui nous manque, c'est le matériel humain. Seulement, bien entendu, il va falloir une action profonde, continue. Il va falloir convaincre les pouvoirs publics que la Musique est un besoin essentiel. Je

veux vous dire, par ma qualité de professeur qui s'adressait à des enfants au niveau de la sixième, qu'il n'est pas de classe plus disparate que la classe de Musique en sixième, où vous avez devant vous 25 jeunes têtes. Les uns sont déjà élèves de vos formations, peut-être même du Conservatoire, et ont déjà une bonne Education Musicale, et, dans la même classe, vous avez des enfants dont c'est la première leçon de musique. Comment voulez-vous faire un cours correct en une heure par semaine ? »

M. Bergère est très chaleureusement applaudi.

• M. Blin fait un petit retour en arrière :

« Tout à l'heure, nous avons parlé des Stages, et puis nous avons parlé de l'Enseignement Général de la Musique. Nous n'avons pas fini de parler des Stages. Pour parler de l'enseignement musical, ce que vient de dire M. Bergère est très vrai, il existe depuis longtemps des méthodes dites actives, et que l'on connaît en France mais qu'apparemment, à la C.M.F., on est en train de découvrir. Alors, qu'elles soient enseignées ! »

M. A. Petit a dit : Nous sommes en train de réformer la Formation Musicale. Il y a bien longtemps que la réforme musicale existe dans les Conservatoires de Régions, dans les Ecoles Nationales. Et pourquoi un enfant d'une toute petite ville n'aurait-il pas le droit d'apprendre la Musique dans les mêmes conditions qu'un enfant qui habite à Tours, par exemple ? Il n'y a pas, dans ces petites villes, d'hommes qui aient les compétences pour enseigner. »

• M. A. Petit : « Chez nous, nous avons des subventions des Départements, pour former des Professeurs d'Education Musicale. »

• Nouvelle intervention de M. F. Koch :

« J'ai écouté avec beaucoup d'attention ce qu'ont dit mes collègues et je suis entièrement d'accord. Ce n'est pas le fait d'émettre un vœu de la part de la C.M.F. qui arrangera les choses. Vous n'ignorez pas que, depuis cinq ans, dans tout le pays, dans toutes les Régions, il y a des Conseillers Régionaux Pédagogiques d'Education Musicale qui ont été nommés. Ces Conseillers Pédagogiques sont actuellement à l'œuvre. En Alsace, par exemple, il y en a trois pour le Haut-Rhin, et un seulement pour le Bas-Rhin. Eh bien, ces Conseillers Pédagogiques, chaque année, au mois de mai, rassemblent les enfants des écoles, toutes les écoles primaires et maternelles, pour chanter le « chante-mai ». Cela fait environ 20 000 à 30 000 enfants réunis.

Effectivement, ces méthodes, dont on vient de vous parler, sont connues de tout le pays, mais ce qui manque, ce sont les amateurs.

Je conseille donc, à tous ceux qui s'intéressent à l'éducation musicale, de voir le calendrier des Stages, des Stages de méthodes actives ; il y a de nombreux

Stages dans l'année, il ne tient qu'à nous de les suivre, si nous voulons perfectionner nos méthodes. Nous avons parlé de l'enseignement en sixième, j'ai pratiqué cet enseignement. Quand on se trouve avec des enfants qui ont déjà fait de la Musique, et d'autres qui n'en ont jamais fait, ce qu'il faut au professeur, c'est leur donner confiance. Pour ceux qui s'intéressent à l'Education Musicale, les ouvrages sont là.

Donc, pour ceux qui s'intéressent à l'Education Musicale, les ouvrages sont là.

Dans le prochain journal de la C.M.F., je demanderai à faire paraître une liste d'ouvrages pédagogiques.

Si, vraiment, on conçoit cette éducation musicale comme il se doit, des progrès seront sensibles pour tous. »

L'intérêt des Délégués présents pendant toutes ces discussions, que nous nous excusons de résumer, fut très important et d'un intérêt vital pour notre action ; des applaudissements ont salué les diverses prises de position, et si certaines pouvaient apparaître comme un peu dures, voire injustes envers ce qui a été fait jusqu'à présent, elles furent annoncées dans un souci très grand de faire progresser la vie musicale de notre grande Association.

« Ce n'est pas la lettre qui compte, mais l'esprit », et nous avons ressenti, chez tous, l'esprit tourné vers le progrès et le désir de coopération, et de travailler tous ensemble.

• M. Tosi, Inspecteur de l'Enseignement à la Direction de la Musique, est venu nous rendre visite et participer à nos travaux.

• M. A. Petit, qui le connaît, l'accueille très chaleureusement au nom de tous. « Nous vous remercions, Monsieur l'Inspecteur, d'être venu nous rejoindre à ce Congrès. »

• M. M. Faillenot demande la parole.

« Ce dont nous avons besoin, avant toute chose, c'est d'éducateurs qualifiés. Je ne dis pas quelque chose va être fait pour la Musique dans les écoles. Maintenant, et je m'en excuse, je n'y crois plus. Je crois qu'il faut compter sur l'avènement de nos petites écoles de campagne, à condition qu'il y ait des gens compétents, qui aient les connaissances requises et surtout soient dévoués et connaissent l'approche des enfants.

Depuis trente ans, environ, je suis les travaux de la C.M.F., et chaque année, j'entends dire que quelque chose va être fait pour la Musique dans les écoles. Maintenant, et je m'en excuse, je n'y crois plus. Je crois qu'il faut compter sur l'avènement de nos petites écoles de campagne, à condition qu'il y ait des gens compétents, qui aient les connaissances requises et surtout soient dévoués et connaissent l'approche des enfants.

A propos du programme de la M.C.F. : je pense qu'il constitue une base valable. J'ai, dans ma Fédération, quelques Directeurs d'Ecoles de Musique qui m'ont dit : vos examens sont de la « rigolade » ! Nous allons maintenant faire partie de la Fédération des Ecoles de Musique. Résultat : j'ai été convoqué aux Examens de ces Ecoles de Musique, j'ai constaté que le niveau des épreuves était très supérieur au nôtre !...

L'Assemblée applaudit vivement M. Faillenot.

« Le chant avec paroles est très important ; il y a un rythme de la parole, il est conjugué avec le rythme musical. Les paroles servent à enregistrer la ligne mélodique. L'air se retient mal s'il est chanté sans paroles, pour les enfants.

Lorsque l'on a fait chanter des phrases mélodiques à des enfants, avec des paroles, on peut les leur faire chanter simplement en les solfiant, en les vocalisant. C'est la mémoire purement musicale qui intervient, la mémoire mélodique. Et c'est comme cela que l'on arrivera à leur donner la mémoire des sons, et peut-être ce que l'on appelle l'oreille absolue.

Nous devons avoir, dans les dix années à venir, un renouveau. N'oublions pas qu'une action d'école ne se fait qu'une fois par an. J'ai passé 36 ans de ma vie

dans un Conservatoire, et j'ai mis très longtemps à m'en rendre compte, sauf cependant, dans le cas des Stages car, dans un Stage, on peut faire en une semaine ce que l'on fait en une année scolaire. Nous avons donc besoin de Stages de Formation de Chefs, et nous avons surtout besoin d'éducateurs, pour la base ».

M. A. Petit remercie M. Faillenot.

• M. F. Koch intervient à nouveau !

« Cela va peut-être faire bondir certaines personnes. Honnêtement, au niveau des méthodes, elles sont toutes bonnes, tout dépend de ce que l'on en fait, et c'est là le problème. Il ne faut surtout pas dire : ça y est, nous avons une méthode, le malade est guéri. Chaque méthode, quelle qu'elle soit, est bonne. Il a été écrit une méthode extraordinaire, celle de J. Chailley et H. Chaland. Quand on regarde la préface de M. C. Delvincourt, tout est dedans. »

• C'est ensuite au tour de M. R. Boivin, Président de la Fédération d'Anjou-Loire-Atlantique de prendre la parole. Comme M. M. Faillenot, c'est un excellent musicien, l'un et l'autre ont obtenu un premier Prix au Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris, M. Faillenot pour la clarinette, M. Boivin pour la flûte.

« Je rejoins ce qui vient d'être exposé, à savoir que toutes les méthodes sont bonnes, à condition de savoir les appliquer, et la première des conditions c'est d'abord d'aimer les enfants, ensuite, d'avoir la « tripe » pédagogique. Cela n'est pas donné à tout le monde.

On a parlé de la musique à l'école. Je pense, pour être objectif, qu'au niveau des maternelles, il y a quand même en France, une certaine approche de la Musique. Seulement, quand on arrive au niveau du primaire, la Musique n'est plus.

Depuis trente ans, environ, je suis les travaux de la C.M.F., et chaque année, j'entends dire que quelque chose va être fait pour la Musique dans les écoles. Maintenant, et je m'en excuse, je n'y crois plus. Je crois qu'il faut compter sur l'avènement de nos petites écoles de campagne, à condition qu'il y ait des gens compétents, qui aient les connaissances requises et surtout soient dévoués et connaissent l'approche des enfants.

A propos du programme de la M.C.F. : je pense qu'il constitue une base valable. J'ai, dans ma Fédération, quelques Directeurs d'Ecoles de Musique qui m'ont dit : vos examens sont de la « rigolade » ! Nous allons maintenant faire partie de la Fédération des Ecoles de Musique. Résultat : j'ai été convoqué aux Examens de ces Ecoles de Musique, j'ai constaté que le niveau des épreuves était très supérieur au nôtre !...

Je pense qu'il faut éviter, dans les Concours, de présenter des questions à tiroirs. Je pense aussi que la théorie doit s'apprendre au fur et à mesure, quand on en a besoin. »

M. A. Petit remercie M. R. Boivin qui est chaleureusement applaudi.

• M. A. Petit accueille M. H. Schumacher, Secrétaire Général de la Confédération Internationale des Sociétés Musicales.

Je souhaite la bienvenue à M. H. Schumacher. Nous sommes toujours très heureux de le voir parmi nous, et cette année, peut-être même davantage.

En ce qui concerne les représentants de la France pour la C.I.S.M. nous avons passé quel-

82^e Assemblée Générale

ques années sans Délégué ; actuellement, c'est M. Muller qui représente la France, il est Vice-Président de la C.I.S.M. Nous avons de plus la chance que M. Muller parle bien l'allemand.

Je connais très mal la Confédération Internationale des Sociétés Musicales ; vous m'appelez Président mais je ne suis que Secrétaire Général, Président intérimaire de la C.M.F., et avant, je n'avais pas tellement de possibilités de travailler.

Tout de suite, je voudrais répondre à la question concernant les locaux du Boulevard Magenta ; M. Relin, au Conseil d'Administration, a été la première personne qui nous a fait part de son souhait : qu'ils portent le nom de M. Ehrmann et cela a été approuvé.

• M. A. Ehrmann : « Je vous remercie de toutes vos marques de gentillesse, j'y suis très sensible. J'ai été invité très aimablement par le Président intérimaire. Je le remercie de tout cœur car me retrouver parmi vous, c'est pour moi une grande joie.

Je pense que l'on a parlé beaucoup des Stages et, en effet, pour moi, les Stages ont une grosse importance, et non seulement les Stages sur le plan national, mais j'estime que les Stages internationaux que nous faisons étaient d'une grande valeur. Non seulement au point de vue du répertoire de la musique — on peut faire un échange de répertoire —, mais pour la construction des instruments, qui n'est pas toujours semblable ; vous savez que même la tonalité des instruments n'est pas toujours la même dans les différents pays exemple : la petite clarinette, en Italie, est en la B.

Il y a un rapprochement à faire ; il est très important que les peuples se rassemblent, et j'ai toujours été un fervent rassembleur de ces peuples, aussi bien allemand que luxembourgeois, autrichien, danois, parce qu'à la C.I.S.M., nous avons toujours eu d'excellents rapports avec les autres pays.

Merci encore à M. A. Petit pour son aimable invitation et à tous du bon accueil que vous m'avez réservé, et j'y suis très sensible, croyez-le bien. »

M. Ehrmann est chaleureusement et longuement applaudi.

• M. A. Petit, s'adressant à M. A. Ehrmann : « Cette invitation, c'était une injustice qu'il fallait absolument réparer. »

M. A. Petit enchaîne : « M. Tosi est présent parmi nous, il est Inspecteur d'Enseignement à la Direction de la Musique, du Ministère de la Culture.

Nous avons eu, ce matin, un débat intéressant. Bien sûr, c'était un débat à bâtons rompus puisqu'il faudra maintenant, comme nous l'avons souhaité, que les Commissions se réunissent et que la synthèse soit faite en Assemblée Générale. C'est absolument nécessaire.

Nous avons entendu beaucoup d'idées, mais il me semble qu'elles se rapprochent. Ce que nous voulons absolument, c'est que notre enseignement soit de qualité.

Il ne faut pas qu'un enfant qui aborde la Musique, dans un milieu rural, soit pénalisé. Il faut, s'il débute dans une petite bourgade qu'il puisse passer ensuite dans une École Nationale de Musique, ou même un Conservatoire. Et lorsqu'on nous dit : ne copions pas les Conservatoires car il n'y a là que des professionnels, c'est entièrement faux ; il y a nombre d'amateurs dans les Conservatoires. Et l'Enseignement populaire est tout de même aussi dans les Conservatoires.

Donc, nous avons à travailler tous ensemble. On a critiqué les

Conservatoires, on a critiqué les professeurs de Conservatoires. Bien sûr, il y a des abus, mais ils sont des deux côtés. A nous de travailler, à nous de prouver que notre enseignement est excellent. Il faut absolument qu'il soit adapté à l'enseignement officiel, tout en faisant très attention dans le cadre de nos petites bourgades.

Nous avons des personnes — il faut leur en rendre hommage —, qui, bénévolement avec un dévouement extraordinaire, font un travail exemplaire. Il faut des réunions, bien sûr, mais aussi des contacts personnels, pour faire comprendre ce que nous voulons faire.

Nous parlons des Examens Fédéraux. J'ai remarqué, dans ma

Région, que ceux qui nous critiquent, sont ceux qui ne présentent jamais d'élèves aux Examens Fédéraux. Alors, je ne vois pas pourquoi ces gens-là critiquent.

Donc, il faut que nous recherchions toujours, que ce soit dans la formation musicale, que ce soit dans le répertoire de nos Sociétés, une qualité. »

Vifs applaudissements.

• M. A. Petit, s'adressant à l'Assemblée : « Avez-vous des questions à poser ? »

• M. J. Julien vient au micro ; il parle d'une Société qui recherchait un Chef de Musique, à plein temps, payé aux indices nationaux. Il y a eu diverses an-

nonces par l'intermédiaire du journal de la C.M.F. Personne ne veut venir « s'enterrer » dans une petite ville, malgré la trentaine de candidats qui se sont présentés ».

• Réponse de M. Tosi : « Effectivement, certaines Sociétés disparaissent dans les petites villes. Je connais une ville, sous-préfecture, où la Municipalité se désintéresse complètement de la Société : la Société Musicale n'existe pratiquement pas. Aux dernières nouvelles, j'ai su que l'Harmonie Municipale allait toucher 500 F. de subvention annuelle. Par conséquent, il n'y a rien à faire, la Société n'existera certainement plus.

A contrario, dans une autre petite ville, une Société a manqué

d'Animateurs. L'ancien Président a disparu. Après, personne n'avait plus le feu sacré. La Société est morte, tout simplement.

A côté de cela, il est une commune (600 habitants, petite commune de Saône-et-Loire) : deux sociétés de musique, 140 musiciens. Pourquoi ? Tout simplement, parce qu'il y a un animateur qui vraiment fait son possible pour ces Sociétés, lequel est le Maire de cette commune.

Donc, il existe bien une question d'animateur.

Je constate que, pour animer une Société, il faut un Directeur et un Président Administrateur.

M. Tosi est vivement applaudi.



ALPHONSE LEDUC EDITIONS MUSICALES

COLLECTION ENTIEREMENT NOUVELLE

d'ouvrages instrumentaux spécialement étudiés pour les

CONCOURS et EXAMENS

des CONSERVATOIRES et ECOLES de MUSIQUE

dirigée par

PHILIPPE ROUGERON

Ancien directeur du Conservatoire de Courbevoie
Ancien Chef de Musique des Armées
Professeur de conservatoire

PIANO :

Carré-Chesneau. DANSE (deb. 1) et LA DAME DE LA TOUR (deb. 2)	12,10
— AU JARDIN DE ROSES (deb. 2) et CIEL DE MARBRE GRIS ET BLEU ARGENT (prép. 2)	12,10
— OLIVIER (prép. 2/élém. 1)	12,10
— CHORUS DE LA GUITARE (prép. 1/prép. 2)	12,10
— ROCK (prép. 1) et EN HOMMAGE A BARTOK (prép. 2)	15,00
— BELLE MARQUISE (prép. 2) et NOUS N'IRONS PLUS AU BOIS (élém. 1)	12,10
— AU GRE DU VENT (élém. 1) et HOMMAGE A POULENC (élém. 2)	12,10
— CHORUS DE LA TROMPETTE (élém. 2)	13,40
Lucas. FANFARE POUR SOLDAT DE BOIS (deb. 1/deb. 2)	12,10
— FLEUR DE SEL (deb. 2)	12,10

VIOLON ET PIANO :

Rougeron. SLOOP (deb. 2/prép. 1)

13,40

VIOLONCELLE et PIANO :

Rougeron. LA MURAILLE DE LIERRE (deb. 1)

12,10

GUITARE :

Cabée. REVERIE (deb. 2)	12,10
— PRELUDE (prép. 2)	12,10
Dumas. TARREGA MELODIE (deb. 2/prép. 1)	12,10
— EN SOUS-SOL (deb. 2/prép. 1)	12,10
Mor. BALLADE (prép. 1)	12,10
— LA BOITE A MUSIQUE (deb. 1)	12,10

FLUTE et PIANO :

Degenne. SIMPLEMENT (ou flûte à bec) (deb. 1)	12,10
Grognet. L'AUTOMATE (deb. 2)	12,10
Lucas. PIERRE DE LUNE (deb. 1/deb. 2)	12,10
Rougeron. SEPTAIN (deb. 1)	12,10
Wystraete. DIVERTISSEMENT (prép. 1)	12,10
— PETITE PIECE (deb. 2)	12,10
— RONDEAU BALLADE (prép. 1/prép. 2)	13,40

HAUTBOIS et PIANO :

Degenne. LA GRANDE MISERE, extrait de « la Nuit des temps » (prép. 1/prép. 2)	12,10
Wystraete. PASTOURELLE (deb. 2/prép. 1)	12,10

CLARINETTE et PIANO :

Degenne. PASTOURELLE (sib) (prép. 1)	12,10
PASTOURELLE (deb. 2/prép. 1)	15,00

TROMPETTE et PIANO :

Degenne. BOUFFONNERIE (ut) (élém. 2)	15,00
Delgiudice. RONDINO (ut ou sib ou cornet) (deb. 2/prép. 1)	13,40
Lucas. POUR DANSER A SAINT-PETERSBOURG (ut ou sib ou cornet) (deb. 2/prép. 1)	13,40

TUBA EN UT et PIANO :

Delgiudice. ABUTO (ou basse sib) (deb. 2/prép. 1)	13,40
--	-------

à paraître prochainement :

GUITARE :

Dumas. FETICHE DE GASSIN (prép. 2)
Pallen. GEMINEES (prép. 2)
— PETITS GNOMES GRIMAÇANTS (prép. 2)
— EPI DE FAITAGE (prép. 2)
— MODILLON (deb. 1)
— COLOMBAGES (élém. 1)

SAXOPHONE :

Delgiudice. PHRYGIENNE (mib) (élém. 1)
Wystraete. SAXAUBADE (mib) (prép. 2)

VIOLON :

Falk. BERCEUSE PIEUSE (deb. 2/prép. 1)
— TAC ATAC (élém. 1)
— VALSE TRISTOUNETTE (prép. 1 & 2)
Wystraete. FARANDOLE (deb. 2)
— JOLI COUP D'ARCHET (deb. 2)

TROMPETTE :

Devogel. GLORIA (prép. 2)

TROMBONE :

Bach/Rougeron. SICILIENNE d'après la 1^{re} Sonate en sol mineur pour violon seul (ou pour violoncelle ou basson ou tuba ut)

chez votre marchand habituel ou

175, RUE SAINT-HONORÉ, 75040 PARIS CEDEX 01



taines personnes de valeur doivent pouvoir enseigner leur savoir, et donc cumuler. La Loi de cumul ne sera pas intransigeante pour eux.

Un autre problème est posé : l'année dernière, il y avait un concours de C.A. de Professeurs, pour les Professeurs de clarinette, et, lors du Stage préalable, l'Inspecteur a fait la remarque suivante : en majorité, vous êtes très bien en pédagogie, mais au point de vue instrument, vous êtes nuls. Il faut savoir si nous avons besoin d'enseignement ou si nous avons besoin de virtuoses.

Il faut s'intéresser à un C.A. de Professeurs et non de virtuoses-Professeurs. Il faut qu'il y ait des épreuves écrites de pédagogie ».

Très vifs applaudissements.

M. A. Petit accueille Mlle Laure Dioudonnat.

• **Mlle Laure Dioudonnat**, représentant le Ministère du Temps Libre, et plus particulièrement M. Robert Y. Clément, Directeur du Loisir Social, de l'Éducation Populaire et des Activités de Pleine Nature, et il remercie M. Tosi pour toutes ces précisions.

• **M. Tosi** : « Le C.A. est fortement revu ; d'ailleurs, nous aurons un nouveau C.A. pour la session 1984, mais je voudrais préciser que le C.A. a tout d'abord été créé pour s'adresser à des musiciens de haut niveau ».

Je suis obligé, dit M. Petit, d'arrêter le débat étant donné l'heure, mais à la vérité c'est un débat qui pourrait durer très longtemps.

Il va y avoir un travail immense à la Confédération !

En début de séance, cet après-midi, M. Dauberton, Président de la Fédération de la Guadeloupe nous lira un communiqué.

Sans plus tarder je vais donner la parole à M. Henri Schumacher, et je demanderai quelques minutes pour aller voir nos exposants qui n'ont pas tellement de visites. Nous faisons donc un petit entracte.

Ils ont des méthodes très intéressantes et dans la bibliothèque que nous allons ouvrir à la C.M.F., il y aura des ouvrages valables qui seront adoptés par les Commissions et également des ouvrages de formation musicale ; c'est absolument nécessaire.

A midi, un apéritif vous sera offert, et immédiatement après aura lieu le repas sur place.

• La séance reprend et M. Henri Schumacher Secrétaire Général de la C.I.S.M. s'adresse aux délégués :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je désire tout d'abord vous apporter une petite contribution au sujet de la vraie noblesse des Orchestres d'Harmonie et des Fanfares. Je vais vous répéter ce que j'ai eu le plaisir de lire au Concours de Composition du Havre. Les meilleurs ambassadeurs des Orchestres d'Harmonie, des Fanfares, sont ceux qui jouent exclusivement des œuvres originales.

Il est d'autant plus regrettable que des Orchestres d'Harmonie Professionnels jouent encore des transcriptions, que ce sont précisément des Orchestres qui sont écoutés par des personnalités de la politique et du monde musical, lors de grandes manifestations patriotiques, et ce sont précisément ces personnalités qui ressentent, à l'interprétation des transcriptions, une très mauvaise impression des Orchestres d'Harmonie.

Il faut mettre fin à ces abus.

Il faut donner aux Orchestres d'Harmonie leur vraie noblesse. Laissons donc les musiciens jouer

leurs propres musiques, tout en leur offrant la possibilité d'assister, en temps que mélomanes, à des concerts de musique symphonique, de rock, de pop, de jazz.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, en ma qualité de Délégué de la Confédération Internationale des Sociétés Musicales, je suis particulièrement honoré de pouvoir assister à votre Congrès. Permettez-moi, tout d'abord, de vous dire combien, Monsieur le Président, M. Friedrich Weyermuller regrette de ne pas être des vôtres, retenu par des obligations impérieuses à Innsbruck ; il m'a prié de vous transmettre ses salutations les plus cordiales et sincères, tout en chargeant M. Joseph Muller, Vice-Président de la C.I.S.M., et moi-même, de bien vouloir représenter, au cours de ce samedi, la C.I.S.M. Salut à vous tous, chers amis de la Musique.

La Confédération Internationale se rend bien compte que la C.M.F. est appelée à jouer un rôle des plus importants dans les concerts des nations, tant par ses richesses musicales que par sa situation géographique : unique comme grand pays au cœur de l'Europe et même au-delà.

Et si je tiens à vous présenter, Mesdames et Messieurs, toute notre reconnaissance, notre plus vive admiration, c'est précisément parce que vous avez œuvré d'une façon admirable pour tout ce qui rentre dans le domaine de la coopération musicale internationale. La coopération internationale et européenne, est, en effet, une condition préalable si nous désirons réussir. Tous réunis, au sein de la C.I.S.M. nous réussissons dans une démarche commune où la configuration de l'année 1985, que nous nous sommes proposés de fêter par le Concert de l'Europe, avec les Communautés Européennes, et l'U.N.E.S.C.O., pour l'année mondiale de la Jeunesse.

Mais, à présent, je suis persuadé que nous pouvons compter dans nos efforts communs sur l'appui des plus généreux, sur la contribution de chaque Fédération Musicale, de chaque musicien et choriste, et nous manquons à notre mission si nous refusons de nous laisser guider par les idées régénératrices qui ne peuvent venir que de la grâce.

La C.I.S.M. est décidée à développer, dans les années à venir, une politique culturelle internationale qui englobe, à la fois, les Confédérations Musicales nationales, les Fédérations Régionales et les Sociétés Musicales, ceci bien sûr dans le plein respect des droits, mais également des devoirs fixés dans les statuts à l'égard des Confédérations Musicales nationales. Ceci se fera bien entendu dans le cadre du vaste programme d'action émis par les Congrès 1980 et 1982 de la C.I.S.M. et sur la base des directives et des connaissances qui nous ont été transmises par le colloque international de 1981 au Havre, colloque combien réussi dans une ville bien accueillante.

J'ai pleine confiance dans le développement de nos rapports mutuels. Ce qu'on attend de nous, c'est que nous œuvrions tous ensemble, en voyant les obstacles, dans un esprit de compréhension mutuel au service d'une noble cause, la musique, une musique qui, à son tour, doit servir l'homme d'aujourd'hui.

Je déclare que la C.I.S.M., depuis sa fondation, a toujours eu confiance dans les Administra-

NOBLET

DEUX SIÈCLES
D'EXPÉRIENCE
DANS
LA FABRICATION
DES
INSTRUMENTS
A VENT
A CLÉS

Maison fondée
en 1750.



CLARINETTES
FLÛTES
HAUTBOIS

pour élèves des écoles de musique et des conservatoires

27750 LA COUTURE-BOUSSEY

En vente chez les principaux
marchands de musique

• **M. Koch** prend la parole :

« J'étais allé un jour au Ministère de la Culture et j'avais dit à M. Jacques Charpentier, qui était en ce temps-là Inspecteur Général : la première chose à faire, c'est que l'Orchestre d'Harmonie retrouve ses lettres de noblesse. La seconde chose, et j'y tiens beaucoup, c'est que les pouvoirs publics n'en fassent pas une histoire politique.

Le problème, c'est que l'Orchestre d'Harmonie doit devenir vraiment une affaire culturelle. Certains maires m'ont dit : l'Orchestre d'Harmonie, c'est juste bon à jouer au 14 juillet. Non, ce n'est pas fait pour cela.

Il est évidemment important que l'on joue la Marseillaise au monument aux Morts, mais il faut comprendre que l'Orchestre d'Harmonie est véritablement un Orchestre qui fait partie du patrimoine culturel de la France.

De vifs applaudissements qui saluent l'intervention de M. Koch.

• **M. A. Petit** : « Je suis obligé d'arrêter les questions car il y a d'autres choses à discuter. »

• **M. J. Chappe** demande à prendre la parole :

« A la suite d'une intervention d'un de mes collègues qui parlait d'une petite Société pour laquelle on donne très peu d'argent, je vous indique que cela se produit aussi dans de grandes villes, que des Harmonies Municipales sont quelquefois supprimées, ce qui porte un tort énorme à grand nombre de musiciens »

• **M. A. Petit** remercie M. J. Chappe. Il rappelle que l'après-midi, à 15 heures, nous aurons la visite de M. Maurice Fleuret et il insiste beaucoup pour que tous soient présents.

• **M. Tosi** répond à quelques questions qui lui ont été posées :

« Pour la première question, souvent posée par les Directeurs de Conservatoires qui ne trouvent pas de Professeurs de Formation Musicale, le dernier point soulevé pourrait fournir la réponse. Il faut revaloriser la diffusion qui existe dans nos villes et les Orchestres d'Harmonie également. Il faut organiser, outre le 14 juillet et le 11 novembre, des concerts pour permettre aux musiciens de pouvoir jouer ensemble.

Ces musiciens veulent jouer, s'ils ne se sentent pas aidés, ils partiront. Il en est de même pour les Chefs. Et je crois que s'il existe une Société forte, sur le plan musical, là, on peut retenir des musiciens, et même en attirer.

Concernant le problème des cumuls, M. Tosi indique que cer-

82^e Assemblée Générale

teurs de la C.M.F., pionniers du grand mouvement musical français. Je déclare aussi que la C.I.S.M. met ses espérances dans le dynamisme de la nouvelle génération qui, tôt ou tard, prendra la relève pour faire encore mieux. Faire mieux, c'est la base d'un travail d'équipe où chacun aura son rôle à jouer selon ses moyens et ses facultés ; avoir la confiance de tous nos concitoyens, celle que nous allons trouver près de 74 compositeurs qui ont participé au grand concours de composition de la ville du Havre, concours qui, par la confiance des compositeurs dans la C.I.S.M., et par l'appui financier du Ministère de la Culture de France, de la ville du Havre et de la C.M.F., sans oublier l'apport personnel de Claude Decugis, concours qui, grâce à une concertation de toutes ces valeurs a conduit à un résultat des plus prometteurs, voilà notre rôle à jouer.

Mesdames, Messieurs, si j'ai parlé de ces grandes personnalités méritantes de notre Confédération, qui se sont distinguées dans les Fédérations Musicales de France, j'aimerais vous rappeler que la C.I.S.M. a créé, en 1982, la Croix de Mérite, distinction internationale réservée pour une activité de cinq ans dans un C.A. des Confédérations Musicales, par exemple la C.M.F., et à une activité de dix ans aux membres des Conseils d'Administration des Fédérations Musicales.

Cette nouvelle médaille, avec ruban, devrait être, par sa conception, le symbole nous unissant, dans un esprit franchement ouvert à la coopération musicale internationale.

Cette distinction, Mesdames et Messieurs, connaît un degré plus élevé qui est la Croix d'Honneur de la C.I.S.M., réservée à des personnalités dirigeantes des Confédérations et Fédérations. Cette Croix d'Honneur a été conférée, pour la première fois, et ce à la date du 6 mars 1982, à un citoyen français, à la plus grande personnalité de la Musique que je connaisse personnellement, au pionnier de la Musique française et mondiale, à M. le Président Albert Ehrmann. (Chaleureux applaudissements).

Parler de M. Albert Ehrmann, c'est parler d'un grand seigneur à modestie prolétarienne, c'est parler d'une personnalité à jovialité débordante, qui, depuis plus

de quatre-vingts ans, met toutes ses capacités et sa riche expérience au service du mouvement populaire de la Musique et du Chant. M. Albert Ehrmann, c'est un grand professeur, un remarquable Président, un grand et noble serviteur de notre cause commune, admiré par l'ancienne génération, par la génération d'aujourd'hui, un symbole de droiture et d'engagement désintéressé pour la jeunesse d'aujourd'hui.

M. Albert Ehrmann, vous le connaissez beaucoup mieux que moi puisque ce grand Monsieur Français fut, pendant dix-sept ans, de 1952 à 1969, votre Président, le Président de la C.M.F.

Faire une addition des mérites d'une personnalité à l'instar de M. Albert Ehrmann, quant à ses activités au niveau européen, à l'échelle mondiale, serait d'un apport réel pour un bon ordinateur, mais, Mesdames, Messieurs, chose impossible pour un simple secrétaire de la Confédération Internationale. Permettez-moi de rappeler tout simplement que M. A. Ehrmann a occupé, au sein de la C.I.S.M. le fauteuil de Vice-Président à partir de 1953 pour devenir, en 1962, Président de notre association, qui à cette époque, portait la dénomination de Confédération Internationale des Sociétés Populaires de Musique, après la mort au Président Luxembourgeois.

Pendant dix-huit ans, jusqu'au Congrès d'octobre 1980, M. A. Ehrmann a présidé aux destinées de la C.I.S.M. avec clairvoyance, avec autorité, mais également avec beaucoup de compréhension, je dirais comme un bon père de famille, et, durant les dix-huit ans, M. A. Ehrmann avait à ses côtés en tant que Secrétaire Général, M. Yvan Christnach, un Luxembourgeois qui a essayé de mettre en Musique, avec un dynamisme des plus admirables, et de plus infatigable, ce que son grand patron, le Président A. Ehrmann, lui faisait parvenir d'une façon continue à Luxembourg.

En la personne du regretté Yvan Christnach, décédé l'année dernière, nous déplorons la disparition prématurée d'un grand travailleur culturel dont nous garderons le meilleur des souvenirs.

Parler de M. A. Ehrmann, c'est parler du grand architecte de la coopération internationale, cet organisateur brillant des colloques et de Congrès mondiaux, c'est

évoquer les immenses mérites de M. A. Ehrmann pour le rapprochement entre les peuples, pour l'amitié entre les peuples français et allemand, amitié qui, par miracle, est devenue chose réelle. Se rappeler les activités sans relâche de M. A. Ehrmann, c'est voir les activités du Professeur de Musique au service de l'éducation de nos jeunes, le brillant Professeur de Flûte qui a formé l'élite des Flûtistes d'aujourd'hui, le Professeur infatigable qui est toujours au service de cette même élite, communiquant son amour pour la Musique aux enfants.

Parler de M. A. Ehrmann, c'est trouver une personnalité qui a le courage de voir plus loin que très souvent, nous osons le faire. Bref, face à une personnalité, une sommité de la Musique, une autorité de la taille d'Albert Ehrmann, la Confédération Musicale ne peut que conclure, en toute modestie, le Président Ehrmann a bien mérité de la Musique ; Honneur à lui, merci grand patron. Aussi, ai-je l'honneur de vous communiquer que la Confédération Internationale des Sociétés Musicales, par décision du Congrès réuni en octobre 1980, a conféré le titre de Président d'Honneur de la C.I.S.M. à M. A. Ehrmann. M. le Vice-Président Joseph Muller et moi-même, aurons l'honneur de remettre à M. A. Ehrmann le Diplôme d'Honneur afférent ; nous aurons en plus le réel plaisir de décorer M. le Président A. Ehrmann de la Croix du Mérite International.

Je transmets, à cette occasion, les meilleures félicitations, des Membres du Comité de la C.I.S.M. à M. A. Ehrmann, me faisant l'interprète de tous, très chaleureusement auprès de notre distingué Président d'Honneur International.

Permettez-moi, chers amis, de féliciter aussi une dame qui ne cesse de soutenir notre Président, M. A. Ehrmann dans toutes ses actions, Mme Ehrmann, et de lui dire combien nous apprécions tout ce qui est Musique.

Je remercie Mme Ehrmann d'avoir encouragé de façon remarquable son mari dans ses multiples activités.

Permettez-moi de transmettre à M. A. Ehrmann les félicitations les plus cordiales de la part des Musiciens et Choristes Luxembourgeois. Ils sont tous fiers, mes compatriotes, de l'amitié que M. A. Ehrmann leur a toujours témoignée.

Avant de remettre le Diplôme d'Honneur et la Croix d'Honneur Internationale, notre jubilaire, je tiens encore une fois, Mesdames, Messieurs, à exprimer toute ma confiance à la C.M.F. et à ses Fédérations Musicales affiliées. Vive les Musiciens et Choristes français réunis au sein de votre grand mouvement. Vive la Musique en France ! Merci Françaises, Français, pour votre apport dans la lutte paisible par la Musique, pour une meilleure compréhension entre les peuples ».

M. H. Schumacher donne lecture du Brevet qui va être remis à M. Albert Ehrmann.

Chaleureux applaudissements.

• M. A. Ehrmann :

« Je vous remercie pour toutes ces aimables paroles ; je ne mérite pas tout cela, je suis très touché et je garde un excellent souvenir des rapports que j'ai eus avec les Luxembourgeois et avec tous les membres de la C.I.S.M. Veuillez présenter mes remerciements au Président Weyermuller et au Comité ».

Lecture du deuxième Brevet et applaudissements.

Arrivée de M. Maurice Fleuret Directeur de la Musique et de la Danse accompagné de M. Camille Roy Inspecteur Principal de l'Action Musicale

M. A. Petit :

« Je remercie M. Maurice Fleuret de nous faire l'honneur et le très grand plaisir de nous rendre visite au cours de ce Congrès. Il est accompagné de M. Camille Roy, qui assistait au Conseil d'Administration hier matin.

Monsieur le Directeur, nous sommes très touchés de votre gentillesse en faveur de la Confédération Musicale de France ; nous avons eu, ce matin, un débat très intéressant. Chacun a pu poser des questions et nous avons eu le plaisir de recevoir M. Tosi, Inspecteur à l'enseignement de la Musique.

La C.M.F. s'occupe beaucoup d'enseignement. Nous avons tous pensé qu'il fallait absolument que nos jeunes élèves appartenant à des Sociétés rurales, aient les mêmes chances que les élèves des grandes villes, avec un enseignement adapté à l'enseignement officiel.

Nous savons très bien, Monsieur le Directeur, l'effort que vous fournissez, en ce moment, en faveur de la Musique. J'ai eu l'occasion de lire plusieurs articles, d'écouter à la radio plusieurs entretiens, et je sais que nous pouvons compter sur vous pour la Musique et pour nos Sociétés d'amateurs. Dans nos petites bourgades, nous avons des animateurs bénévoles, très dévoués. Nous commençons un bon travail dans nos Sociétés ; c'est à nous de les aider, de les former. Il doit y avoir une entente dans la Musique. Elle doit exister, elle existera.

Brièvement, je voudrais vous dire que nous avons beaucoup discuté sur trois volets : la Formation Musicale, l'Action Musicale et la Création. Nous avons aussi parlé des Stages : Stages et Formation.

Pour diffuser tout cela, nous avons le Journal qui doit apporter des analyses, tous les renseignements que nos Musiciens souhaitent.

Si nous arrivons à suivre ce programme, ce sera une très bonne chose. Nous avons souhaité que ce soit un travail d'équipe ; tant que je serai Président intérimaire, je travaillerai dans ce sens.

Une dernière chose : la Bibliothèque dont je vous avais parlé, permettra aux uns et aux autres de consulter les ouvrages. A nous d'aider les Compositeurs, les Editeurs, à créer, éditer et faire jouer les nouvelles œuvres. Nous allons avoir de nombreuses Commissions qui vont travailler dans ce sens, et je pense qu'au prochain Congrès, nous aurons une grande réunion, et tirerons ensuite une synthèse de tout ce qui aura été fait ».

Chaleureux applaudissements.

Et M. A. Petit, s'adresse à M. Maurice Fleuret :

« Monsieur le Directeur, c'est avec beaucoup d'émotion et beaucoup de plaisir que je vous cède le micro. Votre intervention est très attendue de tous ».



M. Maurice Fleuret

choses dans la vie musicale du pays, il s'est passé beaucoup de choses dans votre Confédération, et il s'est passé des choses extrêmement positives

Nous avons ouvert ensemble l'ère de la concertation, de la collaboration, du travail collectif et, pas à pas, tout au long de l'année, vos représentants et mes collaborateurs ont sans cesse travaillé à réaliser les projets communs. Je dois, avant d'entrer dans les détails, saluer votre Président sortant pour son action et le dévouement qu'il a manifesté pour la Vie Musicale.

Nous avons l'intuition, pour ne pas dire la certitude, dans l'Administration du Ministère de la Culture, qu'un grand mouvement traverse en profondeur votre Association, que se manifeste chez elle, comme chez d'autres, une volonté extrêmement positive de renouvellement, de remise en question, de redéfinition des objectifs, de réévaluation des moyens qui sont de nature à influencer sur la totalité de la pratique amateur en France.

Je lis, dans votre Publication périodique : « la C.M.F. entre dans la Régionalisation ». Cette adhésion de votre part à l'un des grands projets, pour ne pas dire le plus important, socialement parlant et structurellement parlant du Gouvernement, votre adhésion à ce grand projet montre combien la politique de la Régionalisation correspond à une attente des citoyens, à une attente des acteurs culturels du pays, à un besoin réel de vos très nombreuses Sociétés, sur le terrain.

C'est évidemment un tournant capital pour votre Confédération comme pour la vie politique et la structure administrative de notre pays. C'est une révolution, il faut



L'ART DE JOUER LES CUIVRES

Traité sur la formation et l'utilisation
de l'EMBOUCHURE
du musicien jouant un Cuivre, par

PHILIP FARKAS

Professeur de Musique, Indiana University. Cor solo et professeur de cor. Aspen Music Festival. Ex-cor solo. Chicago Symphony Orchestra, Boston Symphony Orchestra, Cleveland Orchestra, Kansas City Philharmonic. Ex-professeur de cor. Northwestern University, Cleveland Institute of Music, Kansas City Conservatory, De Paul University, Roosevelt University.

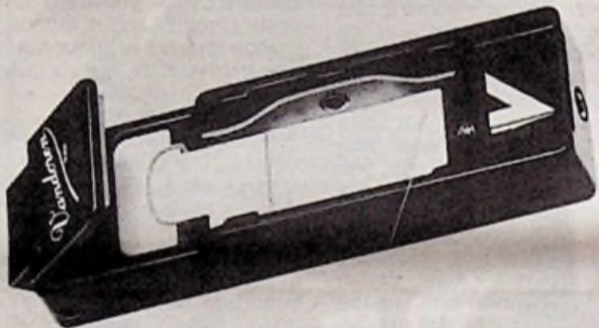
Un volume, 230 x 310, 70 pages..... 85 F

Il n'a jamais été réalisé en France un travail aussi complet que cet ouvrage qui fait autorité aux Etats-Unis et dont la traduction française est due à A. Maillard, professeur de saxhorn-tuba au Conservatoire National de Région du Havre.

A. LEDUC, 175, rue Saint-Honoré,
75040 PARIS CEDEX 01

Emf

musiciens, professionnels et étudiants
voici le coupe-anches
dont vous avez besoin.

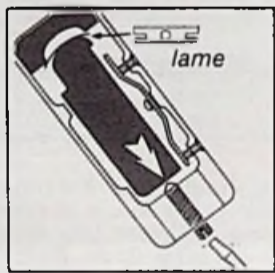


Cet outil de haute précision :

- Coupe les anches même mouillées.
- Garde à l'extrémité de l'anche sa forme d'origine.
- Permet des coupes de l'épaisseur d'un cheveu.
- Tranche sans cisailer, suivant le principe de coupe utilisé dans les usines Vandoren.



Réglable, il s'adapte à toutes les anches, quelle que soit leur marque ou leur origine.



Lame facile à changer en desserrant une simple vis.

Disponible pour clarinette Sib, clarinette allemande, saxophones alto et ténor, et clarinette basse.

Il porte la griffe la plus prestigieuse du monde en matière de matériel d'émission sonore pour instrument à anches.

Vandoren

La qualité du son.

56, rue Lepic, 75018 Paris

l'appeler par son nom, c'est-à-dire une évolution accélérée, qui va changer et qui change déjà les mentalités et les comportements, et pas seulement les fonctionnements.

C'est aussi et surtout un nouvel élan qui est ainsi donné aux groupements, comme votre Confédération, qui sont les moteurs du développement de notre vie culturelle.

Cette régionalisation, elle correspond dans son esprit, à la nature même de votre Confédération ; elle ne la bouleverse pas dans ses fondements, dans sa réalité, puisque la Confédération Musicale de France se distingue d'autres mouvements, d'autres grandes Sociétés ou réunion de Sociétés, par la variété et par le nombre de ses activités, aussi bien que par l'étendue considérable de son implantation sur l'ensemble du territoire de notre pays.

La Régionalisation, vous la viviez dans les faits, vous ne la viviez pas dans vos rapports avec l'Administration et vous ne la viviez pas dans les règlements nécessaires qui, désormais, vont la régir.

L'année dernière, j'avais passé en revue différents domaines contenant les pratiques musicales que vous avez dans vos différentes Sociétés ; j'avais traité notamment du thème de la fête auquel sont associées beaucoup de vos Sociétés dans la réalité quotidienne de leur pratique ; j'avais parlé du problème du répertoire et du problème de l'enseignement sans, bien sûr, oublier le thème capital, fondamental, cœur de toute chose, qui est celui de la Formation des artistes.

Eh bien, dans chacun de ces domaines, un travail considérable a été accompli et je vais tenter si vous le voulez bien, d'en faire le point avec vous aujourd'hui. Sur le thème de la Fête, la fête en soi je dirai, pour elle-même, n'existe pas. Elle n'existe que par sa fonction. Vos Sociétés qui participent aux grandes réunions collectives, communautaires, qui marquent la vie des cités, des départements, des régions, savent à quel point le rite n'existe que lorsqu'il y a fonction. Mais la fête, justifiée par sa fonction, va beaucoup plus loin que d'être l'outil de cette fonction. Elle est, dans nos Sociétés de masse, banalisée par toutes sortes de pressions, que ce soit celles des médias, que ce soit celles des règlements, que ce soit celles, même, de l'organisation de la vie publique. La fête a pour vertu de susciter, de réveiller le désir de rassemblement chez ceux qui pourraient se contenter, soit de rester chez eux devant leur poste de télévision, soit, au contraire, de participer à de grandes réunions de masse où l'individu perd son existence.

Une fête, la fête telle que vous l'illustrez, telle que vous la concevez, telle que vous la servez au long de l'année, c'est évidemment l'engagement de chacun dans un acte collectif qui, en l'occurrence, est un acte de musique, c'est-à-dire un acte d'Harmonie. Et c'est vrai que l'on peut évaluer la qualité d'une Société à la qualité, à la force, à la beauté de ces célébrations collectives ainsi, bien sûr, qu'à l'unanimité de participation qu'elle rencontre chez les citoyens.

Une fête peut être la fête de quelques-uns, ce devrait être toujours la fête de tous. Et nous touchons là à l'idée même de cette Fête de la Musique dont je vous avais peut-être esquissé les grandes lignes l'an dernier, cette fête de la Musique à laquelle vous avez participé avec, tant d'enthousiasme dans vos régions, cette Fête de la Musique qui reprend cette année, le 21 juin, premier

soir de l'été, à la demande de tous ceux qui y ont participé l'an dernier et qui souhaitent en faire un nouveau grand rite profane dans notre Société française. Cette Fête de la Musique que d'aucuns ont décrits comme un gadget facile : on fait descendre les gens dans la rue et ils font n'importe quoi ; qu'ils fassent du bruit et tout le monde est content, c'est bien autre chose, et je vous rappelle ce que je vous ai dit l'an dernier, et qui est plus que jamais d'actualité : il y a cinq millions de Français qui font de la Musique ; peut-être à l'heure où je vous parle, sept millions ; un jeune Français sur deux, entre 15 et 19 ans, pratique régulièrement d'un instrument de musique. Ce n'est plus un phénomène périphé-

je crois, d'avenir et que la Fête de la Musique va tenter d'illustrer cette année : c'est l'idée de la nécessité pour ceux qui savent, ceux qui connaissent la Musique, ceux qui la pratiquent, de la transmettre aux autres. Il est trop facile de dire : bon, on apprend dans les Conservatoires, dans les Sociétés de Musique, dans les Ecoles Nationales de Musique, ou parfois à l'Ecole publique, quand c'est possible, ou chez un Professeur privé, mais est-ce que, dans une Société comme la nôtre, qui a si faim de musique, qui a tellement besoin pour son équilibre, il n'y a pas de devoir de musicien de transmettre directement aux autres, à ses enfants, et puis à ceux de son entourage et à d'autres encore ? Et nous voudrions que la Fête de



rique de notre Société, c'est un phénomène social profond, c'est un phénomène de civilisation. On nous a tellement dit que les Français n'étaient pas musiciens, qu'il est temps de montrer aux Français eux-mêmes et aux autres que les citoyens de la France n'ont pas à rougir devant la Musique, et qu'ils n'ont pas, en tout cas, à se réfugier dans le passé, mais bien à construire ensemble leur avenir, dans ce domaine, comme dans les autres.

Aussi, était-il nécessaire, devant l'opinion publique et devant la classe politique qui prend les décisions au nom de tous, de montrer l'importance du mouvement musical dans ce pays. Je crois savoir que le Président de la République a apprécié cette initiative du Ministre de la Culture, et que la Fête de la Musique lui a très bien montré, à lui, comme aux membres du Gouvernement et à tous les élus de ce pays, la force culturelle et donc la force politique que représentent en France les musiciens professionnels et amateurs, et surtout amateurs puisqu'ils sont en autrement plus grand nombre que les professionnels.

C'est pourquoi, plus que jamais, la Fête de la Musique doit rassembler tous ceux qui veulent montrer et démontrer cette importance de la Musique dans notre Société, c'est pourquoi les initiatives les plus diverses sont sollicitées, suscitées, et nous arrivent déjà par centaines, pour ne pas dire par milliers.

A la demande de tous nos partenaires, nous avons pu nous y prendre un peu plus tôt ; il existe aujourd'hui un bureau de coordination au Centre National d'Animation Musicale, le C.E.N.A.M., et un responsable qui reçoit et répartit les informations. Cependant, il s'est fait jour une idée porteuse,

la Musique 1983 soit la Fête de la transmission du savoir et de la connaissance des choses de la Musique, et pas seulement de la transmission du désir de la Musique.

C'est pourquoi nous en appelons à vous tous pour que les initiatives les plus diverses et les plus riches, peut-être les plus insolites, se manifestent à ce moment-là, dans telle ou telle Ecole, publique ou autre : construction d'instruments de musique par des enfants pour leur apprendre à contrôler la naissance du son, l'émission du son, son organisation création, dans le week-end qui précède, puis le 21 juin est un mardi, de chorales de non-chanteurs, car nous savons bien que les non-chanteurs n'existent pas, que l'on peut les rassembler, et qu'en un week-end, on peut au moins leur montrer que s'ils ne chantent pas bien tout de suite ils chanteront quand même immédiatement, et qu'ils pourront là commencer un nouveau développement de qualités qu'ils ne pensaient pas avoir. Je pourrais multiplier les exemples ; c'est un des grands thèmes de la Fête de la Musique 1983 que je propose à votre réflexion et à vos actions.

On peut imaginer d'ailleurs que cette Fête de la Musique devienne, à terme, une Fête de la création musicale populaire et que l'acte de musique reconquière cette vertu créatrice qu'au cours des siècles il a un peu perdue au bénéfice de l'interprétation des maîtres créateurs, des maîtres compositeurs.

Cette Fête de la Musique, que j'ai proposée au Conseil de l'Europe de prendre comme moment fort, comme moment d'éclat et d'unanimité pour l'année européenne de la Musique en 1985, cette Fête de la Musique est donc la Fête des Fêtes pour nous tous

82^e Assemblée Générale

et j'espère que vous y participerez avec autant d'enthousiasme que l'an dernier.

Mais revenons un peu sur la Musique des célébrations officielles, des commémorations, ou sur la Musique de divertissement, la Musique dite légère, la Musique à danser que, pour ma part, je préférerai toujours à la Musique au pas cadencé, à la Musique prétexte aux grands rassemblements. Il y a là, dans tous ces domaines, à rénover, à repenser, à réinventer, à redonner à la création par exemple, sa fonction, sa réalité, sa dimension sociale. Il nous faut, au chapitre de la création, renouer la relation, pour l'heure bien distendue ou bien sporadique, des grands créateurs de notre temps avec les musiciens amateurs, avec les musiciens de vos Sociétés.

Un groupe de travail se réunit, dans le cadre du Centre de Documentation pour la Musique Contemporaine le C.D.M.C., dont le siège est ici même, groupe comprenant des Compositeurs, des représentants de votre Confédération, des producteurs de la radio et de la télévision, de la Direction de la Musique et de la Danse et de la S.A.C.E.M., pour étudier justement comment les compositeurs peuvent approcher le phénomène de la pratique amateur, s'inclure dans des actions qui intéressent les sociétés, et participer, par leur talent propre, au renouvellement du répertoire et à l'évolution aussi de la fonction de ces Sociétés dans leur ville ou leur Région.

Nous avons aussi un projet de commandes-missions à des compositeurs pour la réalisation de partitions pour Musiques d'Harmonie ou de Fanfares. Pourquoi commandes-missions ? Pourquoi missions en plus de la commande ? Eh bien, parce qu'il y a là plus que dans une commande, un suivi à assurer dans le contact entre le compositeur et les Sociétés, pour des séjours périodiques qu'il doit y faire, sur un temps assez long pour permettre une connaissance réciproque, aussi bien sur le plan humain que sur celui des possibilités techniques de la ou des Sociétés présentes, et sur la capacité aussi du Compositeur de répondre à la demande.

Il y aura des propositions du Compositeur en fonction du premier stade du travail ; ce sera l'ébauche d'un projet qu'il faudra étudier par les partenaires qui seront les Sociétés qui demandent, les collectivités locales où sont implantées les Sociétés et la Direction de la Musique. Il y aura aussi le travail du Composi-

teur avec le Chef et les Musiciens, en vue de la première audition de l'œuvre. Cela, c'est ce que nous rattachons à la commande sous le terme de mission.

D'autres projets sont avancés, celui d'une Fête qui réunirait un ensemble de Sociétés avec la création d'une œuvre de Ianos Konives sur le parvis de la Défense, le projet de création d'une Musique pour Harmonie dans le cadre du Festival de Strasbourg, nouveau grand Festival de Musique Contemporaine qui se déroulera en septembre-octobre, dans la capitale de l'Alsace, et c'est très important de manifester nos capacités artistiques et je dirai notre fonction sociale, dans un Festival de création trop souvent réservé à des professionnels ou à des spécialistes.

Passons maintenant au domaine de l'enseignement. C'est vrai, comme je le disais l'année dernière, que votre activité d'enseignement va là où l'enseignement agréé ne pénètre pas et où, vraisemblablement, il ne pénétrera jamais. C'est donc dire l'importance de cette activité qui couvre en particulier la quasi-totalité du monde rural qui échappe aux établissements agréés, contrôlés et subventionnés par les pouvoirs publics. Il faut là ne jamais oublier le rôle du bénévolat et lui rendre hommage. Saluez ces anonymes qui, en grand nombre, se dévouent à initier les plus jeunes et qui, par là même, donnent l'exemple à ceux qui, pour la Fête de la Musique, devraient prendre à cœur de suivre cet exemple. Cependant, il nous faut, et nous l'avons bien compris dans nos travaux tout au long de cette année, renverser, abattre les clivages qui demeurent entre l'enseignement officiel et l'enseignement des Sociétés, pour le bénéfice des deux partenaires, non pas pour que l'un ressemble à l'autre. C'est vrai qu'il y a une méfiance des amateurs pour les professionnels, c'est vrai qu'il y a un dédain trop souvent des professionnels pour les amateurs.

Il faut que chacun se reconnaisse en l'autre ; le professionnel a été un amateur, et l'amateur aspirera toujours, dans le fond de lui-même, à être un professionnel. Nécessité donc d'une concertation suivie, centrée sur des objectifs, arrimée aux réalités de terrain entre les Conservatoires de Régions, les Ecoles Nationales de Musique et les Ecoles des Sociétés de Musique Populaire, ne serait-ce, par exemple, que pour déterminer ensemble le contenu musical correspondant à chaque degré, à chaque niveau, qu'il n'y ait pas cette confusion

que nous avons connue, que nous connaissons encore, où on ne sait pas où cela commence et où cela finit et, quand on change de degré, à quel moment il faut s'y prendre, comment et avec quoi, non pas pour couler dans le bronze des filières inéductibles, mais pour rendre au moins le cursus scolaire d'un amateur clair, net et digne de sa part d'un engagement profond, ne serait-ce aussi que pour établir ensemble des Stages de Formation qui pourraient être communs, ne serait-ce encore que pour que vos Ecoles puissent être aidées techniquement, par l'intervention périodique des professionnels qui exercent dans la Région, à l'intérieur des Etablissements contrôlés et aidés. Je peux déjà citer des résultats remarquables obtenus sur le terrain, en Savoie, par exemple, avec les actions communes menées par l'A.D.D.I.M., le Conservatoire National de Région et les Ecoles Intercommunales des Hautes Vallées. C'est pourtant une Région où la géographie, où le relief naturel ne favorisent guère les communications, et c'est peut-être là qu'on ressent plus fort le besoin de se retrouver, de se reconnaître et de travailler ensemble, face à l'agression de la nature. Par contre, des pays de plaines ont parfois su construire dans ce domaine, de véritables himalayes de méfiance et de rivalité. Je crois qu'il faut prendre exemple sur ces pays de montagne, pour créer dans les plaines les relations et les communications que les Ecoles, les Châpelles, les féodalités, disons tout simplement les féodalités, créent.

Venons-en au diplôme de professeur de musique. Il est plus accessible, forcément, que le Certificat d'Aptitude ; il est là pour permettre à de nombreux musiciens dans les Régions, de faire reconnaître leur valeur grâce à un diplôme d'Etat, et il est surtout là pour apporter aux familles une garantie. Il faut comprendre, Mesdames et Messieurs, Monsieur le Président, que le rôle de l'Etat, dans le domaine de la Musique, et dans le domaine des Arts en général, est un domaine, je dirais, de garantie de niveau. Or, c'est vrai, dans l'enseignement non contrôlé, la garantie est apportée par les individus, parfois par la collectivité locale qui, effectivement, a réalisé la structure de formation qu'elle subventionne, et puis aussi, dans l'enseignement privé, par la qualité des Professeurs qui enseignent.

Mais comment pourrait-on imaginer que l'Etat n'apportât point sa caution à ceux dont il a reconnu les mérites pédagogiques ? Comment pourrait-on imaginer que les



familles, les utilisateurs de l'enseignement de la musique dans ce pays, ne demandassent pas à l'Etat d'apporter cette caution ? C'est pourquoi, ce diplôme est une nécessité ; il est réclamé par les familles, réclamé par les collectivités locales, qui veulent pouvoir connaître et reconnaître facilement les professeurs qualifiés qu'elles voudront engager.

On ne pouvait pas échapper à ce diplôme-là. On ne pouvait pas non plus, il faut bien le comprendre, déléguer à d'autres cette responsabilité ; c'est une responsabilité nationale que nous devons assumer et que nous assumons.

Ce diplôme doit aider rapidement à la disparition de ces clivages désastreux que je dénonçais tout à l'heure. Il doit permettre de faire tomber les fausses féodalités. Il doit permettre de remettre un ordre naturel dans l'ensemble de la vie musicale du pays dans le secteur de l'enseignement car le citoyen reconnaîtra et saura distinguer celui qui est muni d'un diplôme et celui qui ne l'est pas.

C'est pourquoi il est capital que ce diplôme puisse être organisé prochainement, pendant l'année 1984, sur l'ensemble du territoire et, ce matin même encore, j'inscrirais dans mon budget pour le soumettre cet après-midi au Ministre, les sommes nécessaires à l'organisation de ce diplôme sur l'ensemble du territoire, et j'espère que le Ministre des Finances nous suivra.

Au plan de la formation des responsables de Sociétés, je disais l'année dernière qu'il importe que vos chefs de sociétés puissent trouver des moyens de formation permanente dans les régions, sans forcément avoir à suivre des Stages nationaux ou étrangers, qui les sortent de leur contexte, régionaux aussi, parce qu'ils y retrouveront leurs collègues avec lesquels ils ont l'habitude de travailler toute l'année — j'insisterai à ce propos, sur le rôle que peuvent jouer nos Etablissements d'Enseignement, nos Conservatoires qui ont pris des initiatives dans ce domaine : à Perpignan, à Chalon-sur-Saône. Un grand projet existe à Lille, au Conservatoire National de région que dirige Philippe Leclerc ; il est question de constituer un Orchestre d'Harmonie Junior, un Orchestre d'Harmonie avec les élèves des grandes classes et, avec ce matériel, créer un département de formation des Chefs de sociétés, et c'est vrai que le Nord et Pas-de-Calais, avec le terrain extrêmement fertile et historique dont il dispose en ce domaine, serait tout à fait naturellement justifié.

On se rappelle, qu'il y a deux ans, ce sont les Harmonies du Nord et Pas-de-Calais qui ont créé l'œuvre de Luciano Beriot, avec le succès et le retentissement que

vous savez, œuvre qui a été reprise en d'autres lieux en France et en Italie. C'est pourquoi, il faut que des opérations comme celles-ci ne soient pas lettre morte, moment fulgurant et sans lendemain, et qu'une action à long terme soit entreprise avec les principaux partenaires d'une région. Il faut mener de pair le court et le long terme, la Fête et l'enseignement, l'éphémère et le permanent, l'éclatant le brillant, et le souterrain quotidien, acharné, obstiné ; cette obstination, cet acharnement, c'est ce que nous demandons la Formation, seule chance sérieuse d'évolution rapide, de révolution, de transformation que nous ayons dans notre secteur d'activités.

Nous devons veiller, en ce qui concerne les Stages que nous organisons, que nous organisons, à l'amélioration de la qualité et de l'encadrement. C'est là que se trouve l'élément dynamique, que se trouve le levier. Nous devons penser aussi au rôle capital de l'initiation musicale, et pas seulement de la pratique instrumentale qui est lettre morte lorsqu'elle ne s'accompagne pas de la culture suffisante, indispensable à un musicien digne de ce nom. Ces Stages doivent de plus en plus avoir un rôle culturel, je dirai d'épanouissement, de formation complète et harmonieuse de l'individu dans le groupe, que ce soit l'occasion de rencontres avec d'autres musiques, d'autres musiciens, de façon que l'on ne se sente pas appartenir à une minorité, en marge de la Culture.

Il faut aussi que les pratiques musicales s'ouvrent, que celui qui a joué toute sa vie des Marches Militaires comprenne qu'avec son instrument, il peut pratiquer le Jazz, se mette un jour à la Marche Militaire et qu'ensemble surtout, ils inventent les nouvelles formes qui ne peuvent naître que de la mise en commun par tous, de toutes les capacités et de tous les rêves de chacun.

Voilà, Mesdames, Messieurs, ce que je voulais vous dire pour l'essentiel et qui confirme, pour moi comme pour vous je l'espère, le rôle capital de votre Confédération dans le grand mouvement que l'Etat, non seulement prend en compte, mais soutient, et dans de nombreux domaines pilote aujourd'hui.

Je voudrais attirer votre attention sur un point particulier. Vous avez vu, tout dernièrement que se tenait le Salon International de La Musique, dans des proportions sans communes mesures avec celles que nous avons connues dans le passé.

J'ai ouvert, il y a deux jours, le Salon du Jazz et des Musiques improvisées, et vous savez que le Ministre de la Culture a pris 21 mesures pour la relance de la facture instrumentale dans ce pays.





Vous êtes, Mesdames et Messieurs, tous des consommateurs d'instruments ; je parle en méchant économiste, vous êtes tous des acheteurs potentiels de produits que nous avons vu dans ces Salons. Or, il faut que vous méditez deux chiffres, le premier : la France exporte 65 % des instruments qu'elle produit, ce qui est extraordinaire ! On peut dire que les produits français sont bons, et qu'ils sont demandés ailleurs.

Et, dans le même temps, la France importe 80 % de sa consommation en instruments de musique. Qu'est-ce que cela veut dire ! Qu'effectivement, nous fabriquons de bons instruments qui

sont demandés, que nous n'en fabriquons pas assez pour notre consommation et surtout, que nous ne fabriquons pas assez les instruments de consommation courante dont nous avons besoin et qui se trouvent aux mains d'un marché international qui nous a totalement colonisés.

Je ne vous dirai pas, Mesdames et Messieurs, achetez français car les règlements internationaux me l'interdiraient, et parce que nous sommes soucieux, nous, non pas de fermer les frontières, mais de donner à la capacité de création et de fabrication françaises, les moyens qui, aujourd'hui, lui manquent pour entrer dans la compétition internationale dans la plus

grande loyauté. Or, c'est vrai, nous sommes déjà compétitifs, nous le sommes, bien sûr, dans le haut de gamme ; nous avons les plus grands experts luthiers du monde et c'est en France que se font les grandes expertises. Nous avons les meilleurs concepteurs et réalisateurs d'instruments traditionnels et populaires, de la vielle à roue, en passant par la cornemuse, etc.

C'est vrai qu'aujourd'hui nous fabriquons des flûtes à bec, de niveau égal à celles du grand concurrent allemand, dont je ne citerai pas le nom, à 40 % du prix allemand. C'est vrai, nous sommes compétitifs, mais nous ne pouvons développer cette reconquête du marché intérieur qu'en rassemblant la demande. Nous ne pouvons apporter l'offre que si la demande se manifeste, et il faut que les comportements changent.

Il faut qu'avant d'acheter, l'acheteur compare, compare les produits, les compare en qualité,

les compare en prix, et avec tous les autres critères que cela peut présenter.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, qui êtes amenés à acheter des instruments de musique, de les acheter les yeux ouverts et les oreilles ouvertes, avec lucidité, et de comparer toujours la production française à la production étrangère avant de vous décider pour une production étrangère.

Je vous le demande en mon nom, au nom du Ministre, je vous le demande au nom d'un secteur économique qui est porteur d'espoir considérable, d'espoir non seulement économique, mais d'espoir culturel, car il n'est pas indifférent de jouer sur un instrument fabriqué chez nous ou sur un instrument fabriqué ailleurs, des musiques qui sont à nous, et sans vouloir développer un nationalisme qui ne serait pas de saison et qui, en tout cas, n'a jamais été dans mes convictions, je dirai que si nous accueillons tous les artistes du monde, comme aujourd'hui nous le faisons et nous voyons quasiment chaque jour des grands artistes s'installer en France ce qui honore notre pays, nous devons dans le même temps ne pas démissionner devant des problèmes économiques dont nous savons pertinemment qu'ils mettent en jeu notre existence en tant qu'Etat, en tant que Nation, en tant que Société, en tant qu'individu.

Ce n'est pas un appel aux armes, c'est un appel à la conscience et, sans vouloir dramatiser, je dirai que c'est quand même un point clé de notre avenir. »

Chaleureux applaudissements.

M. André Petit : « Monsieur le Directeur, nous vous remercions beaucoup de ce communiqué qui a intéressé tout le monde.

Je voudrais, et j'aurais dû le faire au début, vous demander de bien vouloir excuser certains congressistes qui ont été obligés de repartir en début d'après-midi en raison des services qu'assurent leurs Sociétés demain, qui est la Journée Nationale des Déportés.

Bien sûr, la C.M.F. sera présente à l'action que vous venez de développer et croyez que tous vos propos sont, pour nous tous, un très grand réconfort, et que nous sommes prêts à travailler en faveur de la Musique. Toute l'Assemblée l'a prouvé ce matin, et je dirai simplement : « A nous tous de travailler, il y a beaucoup à faire. »

Je sais que nous pouvons compter sur vous et sur tous. Merci Monsieur le Directeur de votre chaleureuse visite et de vos paroles !

M. Maurice Fleuret :

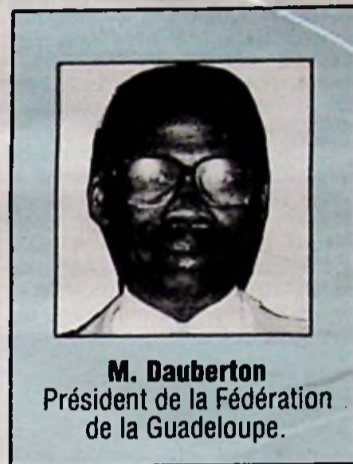
« Mesdames et Messieurs, je vais vous laisser poursuivre vos travaux internes. Je voudrais vous dire une chose que je n'ai peut-être pas dite, c'est que la Direction de la Musique vous l'avez bien compris, ce n'est pas seulement la rue Saint-Dominique, les services centralisés à Paris, c'est aussi tout un réseau à travers le pays. Vous êtes en contact avec votre Délégation Régionale, vous connaissez maintenant nos Inspecteurs Principaux détachés en région ; ce sont vos interlocuteurs naturels. Ce sont eux qui doivent, avec vous, instruire les dossiers, ce sont eux qui sont notre intermédiaire le plus rapide pour commu-

niquer. Bien entendu, la rue Saint-Dominique c'est la Maison de la Musique, c'est donc votre maison, c'est celle des musiciens. Nous vous voyons souvent avec votre équipe nationale. J'espère que nous aurons d'autres occasions de nous rencontrer ailleurs qu'à Paris pour de grandes manifestations. Je souhaite beaucoup que s'intensifient les rapports avec les Services Extérieurs de la Direction de la Musique. Ils en ont reçu la consigne précise et ils sont informés, dans les moindres détails, des travaux que nous avons menés avec votre Confédération. Le dialogue est, maintenant, sur le terrain.

Longs et chaleureux applaudissements.

M. André Petit indique à M. Fleuret que M. Dauberton Président de notre Fédération de Guadeloupe va nous lire un communiqué sur sa région.

M. Fleuret revient pour écouter l'allocation de M. Dauberton.



M. Dauberton
Président de la Fédération
de la Guadeloupe.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Délégués,

Permettez-moi, tout d'abord, de dire mon plaisir d'être parmi vous, une fois de plus, et une fois qui n'est pas la dernière.

Que représentent 7 000 ou 8 000 kilomètres, dès lors que l'on a la conviction qu'il sera question de l'avenir de la Musique ?

Et, il est vrai que la Fédération guadeloupéenne considère que la Confédération Musicale de France est son partenaire et son interlocuteur le plus qualifié pour œuvrer efficacement au développement de la musique en Guadeloupe.

Aujourd'hui encore, nous pouvons mesurer l'intérêt que les responsables guadeloupéens avaient attaché aux nombreuses suggestions d'un membre de la Confédération Musicale de France, lors d'un séjour chez nous. Mais nous le savons bien, les meilleures volontés du monde ont toujours besoin d'être aidées, et, en tout cas, relancées par ceux qui sont les premiers concernés.

C'est de cela qu'il s'agira pour l'avenir de la Musique dans cette lointaine partie du Monde que nous habitons. Pour être clair, disons que la Fédération de Guadeloupe attend beaucoup de la Confédération, et cela à deux niveaux.

— **Au niveau interne :** Nous attendons l'appui concret de la Confédération qui, par son expérience notamment, saura nous adresser tous conseils et suggestions utiles à l'épanouissement de notre action. Le capital existe, la volonté des membres de la Fédération aussi ; il s'agit de les faire fructifier.

— **Au niveau de nos relations avec les pouvoirs publics :** Bien sûr, la Loi de Décentralisation qui vient de rentrer en application aux Antilles, laisse supposer que les compétences en matière culturelle seront régionales, ce qui implique que les décisions concernant la Musique, seront prises sur place.

Cela est vrai en partie car toute une série de prérogatives continueront à être du domaine de l'Etat.

En tout état de cause, pour un dialogue fructueux avec les autorités, nous aurons besoin de la coopération technique de la Confédération.

Si nous, nous sommes bien placés pour apprécier les besoins de nos compatriotes, les besoins des multiples Associations ou Formations, elle, est bien armée pour nous aider à mettre en forme les projets et œuvrer à leur réalisation. Les temps sont durs pour la Culture, et seuls les projets les

classique - moderne

MANUFACTURE D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE
Documentation sur demande :
HENRI SELMER - 18, rue de la Fontaine-au-Roi
75-PARIS XIème - Tél. : 023.09.74

HENRI SELMER
PARIS

DEPUIS PLUS DE 25 ANNEES

LE KIOSQUE D'ORPHÉE

20, rue des Tournelles, 75004 PARIS. Tél. : 271-42-21

ENREGISTRE ET TRANSCRIT VOS ENREGISTREMENTS
SUR DISQUES HI-FI EN PETITES ET
GRANDES QUANTITES

Vous pouvez bénéficier de son EXPERIENCE et vous serez certain qu'il tirera la QUINTESSANCE de vos bandes magnétiques
Ses pressages sont de TRES GRANDE QUALITE et le matériel employé pour la gravure TRES SOPHISTIQUE.

Documentation sur simple demande

PRINTEMPS MUSICAL DU PERCHE

Samedi 11 juin - 20 h 45

Musique traditionnelle de Basse-Normandie
Spectacle, Concert et Danses

LA RONDE DES MILLORAINES

Salle des Fêtes de Boissy-Maugis

mieux structurés, et les mieux défendus, seront autorisés à voir le jour.

Mesdames et Messieurs, il y a une question fondamentale à laquelle, de toute urgence, il nous faut apporter une réponse décisive : « Comment aménager les relations de la Fédération de la Guadeloupe, avec l'ensemble des structures confédérales, de manière à rompre son isolement ? »

« Que faire pour que la très riche expérience de la Confédération soit partagée avec des passionnés de Musique que l'histoire et la géographie ont placés à des milliers de kilomètres ? »

En somme, nous avons à imaginer les modalités de la fraternelle coopération dont je parlais il y a un instant et, à ce propos, nous aurions quelques propositions, dont il conviendra de discuter :

— Organisations de tournées de formation en Guadeloupe, en combinant Concerts et Stages de Formation ;

— Organisation de Stages pour nos musiciens et nos Formations auprès des Fédérations ;

— Envisager de décentraliser certaines manifestations sous nos latitudes ;

— Organiser des rencontres régulières ente nos instances pour aider la Fédération de la Guadeloupe à se renforcer et à se structurer.

En réalisant ces propositions, il ne nous a pas échappé qu'il s'agissait de propositions coûteuses.

Certes, elles sont coûteuses, mais elles ne sont ni irréalistes ni irréalisables. Il nous faudra, en conséquence, mettre en place patiemment leur financement, mettant à contribution aussi bien les collectivités locales que l'Etat. Des expériences de ce type dans d'autres domaines que la Musique se multiplient, semble-t-il, avec un certain succès.

Mesdames et Messieurs,

Oui, notre Fédération a de grandes ambitions pour la Musique en Guadeloupe. Quiconque connaît un peu notre pays peut témoigner que, dès lors qu'il s'agit de Musique, il n'y a pas de projet qui soit déraisonnable, d'efforts qui soient inutiles, d'expérience qui ne mérite pas d'être tentée.

Nous voulons aider les jeunes musiciens guadeloupéens à se former, aider les Formations à fonctionner, et cela, pour que la Fête de la Musique soit permanente.

Nous savons, depuis longtemps déjà, que vous êtes, vous tous ici présents, partie prenante dans notre entreprise difficile, mais exaltante ; au fond, une Fédération à plusieurs milliers de kilomètres, cela n'a rien d'insolite puisqu'il s'agit de Musique.



Cette Fédération entend jouer son rôle, aidée par vous ; elle ne décevra pas.

Mes amis de la Guadeloupe ne me pardonneraient pas de terminer mon intervention, sans dire une nouvelle fois le plaisir et l'honneur qu'a eu notre Fédération d'accueillir une personnalité de la grande famille qu'est la Confédération Musicale de France ; qu'elle en soit remerciée à nouveau.

Nous souhaitons qu'il s'agisse de l'inauguration de ces échanges permanents dont il était plus avant question.

Mes chers amis, je finirai en vous disant que je voudrais seulement être porteur de bonnes nouvelles en revenant chez moi. »

Très vifs applaudissements



M. Fleuret était très attentif pendant l'allocution de M. Dauberton et très sensible aux paroles qu'il a prononcées. Il a indiqué à M. Camille Roy, Inspecteur Principal à l'Action Musicale, qu'il a l'intention de se pencher sur les problèmes de la Guadeloupe.

M. André Petit, après avoir accompagné M. Fleuret, revient en séance.



« Nous allons réunir le Conseil d'Administration qui va examiner quelques problèmes dont l'élection du bureau puisque la question a été posée tout à l'heure. Pendant ce temps-là, les autres personnes vont pouvoir descendre à la cafétéria profiter de leur dessert... »

Je vous demanderai ensuite de revenir en séance pour les conclusions du Congrès et pour l'audition de Michel Becquet qui va nous donner un récital de trombone, accompagné au piano. »

Après les débats du Conseil d'Administration, les Délégués revinrent nombreux pour entendre le très grand tromboniste dont la prestation fut saluée d'applaudissements nourris et chaleureux.

Nous avons regretté que ce concert ait été trop court, mais le temps qui nous était imparti, ne permettait pas de le prolonger.

C'est donc dans cette ambiance musicale merveilleuse que tous se sont séparés après avoir, pendant deux jours, bien travaillé pour la Confédération Musicale de France et pour la Musique Amateur.



POUR VOS REPARATIONS

PROFITEZ DE LA PERIODE ACTUELLE
de nos prix spéciaux
et de nos délais réduits
pour nous envoyer vos réparations
d'instruments à vent

GUILLARD BIZEL

2, rue d'Algérie, 69001 LYON - Tél. : (7) 828-44-22



Un devis pourra être établi sur demande. Munir chaque instrument d'une fiche avec votre nom, votre adresse et vos instructions. Tous instruments : cuivre, bois et clés.



Le Président Achille Peretti Nous a quittés

C'est avec une grande émotion que nous avons appris le décès de M. Achille Peretti.

Il devait présider le Concert de notre Congrès le vendredi 22 avril, à la Salle Sports, Arts et Spectacles du 167, avenue Charles-de-Gaulle, qu'il avait aimablement mise à notre disposition.

Nous lui rendons ici un vibrant hommage et assurons tous ceux qui l'aimaient, ils sont nombreux, ses parents, ses amis, et ses collaborateurs de notre souvenir fidèle et ému.

Achille Peretti était né le 13 juin 1911 à Ajaccio (Corse).

Ses titres civils

- Licencié en droit.
- Diplômé d'études pénales spéciales.
- Avocat attaché au Parquet à Ajaccio de 1935 à 1938.
- Commissaire de Police de la sûreté nationale de 1938 à 1942.
- Directeur-adjoint de la Sûreté nationale - Gouvernement d'Alger 1944.
- Préfet depuis août 1944.
- Directeur général adjoint de la sûreté nationale.
- Préfet en service détaché, mis à la retraite sur sa demande en juin 1971.

Ses titres militaires

- Engagé volontaire dans les FFC - FFL dès juin 1940.
- A fait partie du réseau S.R. Paillole, puis du réseau Ali.
- Fondateur et chef du réseau Ajax, groupant les réseaux Candide, Zadig, Micromegas et Stuart.
- Président du Comité des anciens chefs de réseaux FFC en 1957 et 1958.
- Président d'honneur de ce Comité.

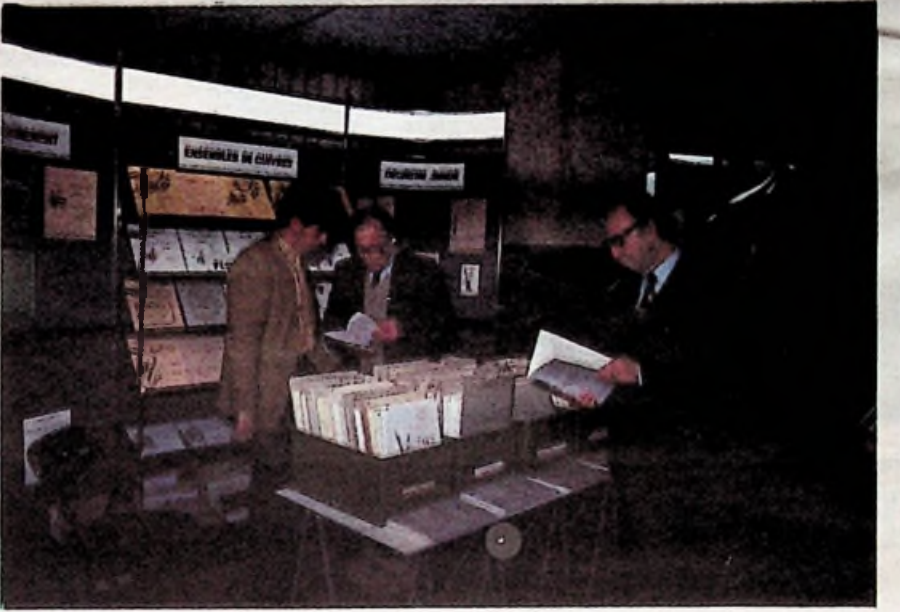
Ses décorations

- Commandeur de la Légion d'Honneur à titre militaire.
- Compagnon de la Libération.
- Croix de guerre avec 4 citations dont une à l'ordre des FFL et 3 autres à l'ordre de l'Armée.
- Distinguished Service Order.
- Officier de la couronne royale de Belgique avec palme d'or.
- Croix de guerre belge avec palme d'or.
- Médaille d'or de la Légion Américaine.
- Grande croix de Malte des vétérans of Foreign Wars of the United States, à titre de commandeur.
- Chevalier du Mérite civil espagnol, etc.

Ses mandats électifs

- Conseiller général d'Ajaccio en 1945 (étiquette Union Nationale Gaulliste).
- Elu Premier Vice-Président du Conseil Général de la Corse la même année.
- Maire de Neuilly-sur-Seine en 1947, réélu en 1953, 1959, 1965, 1971, 1977 et 1983.
- Conseiller de l'Union Française de 1952 à 1958.
- Député en 1958 réélu en 1962, 1967, 1968 et 1973.
- Conseiller général des Hauts-de-Seine en 1970.
- Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale depuis avril 1944.
- Président de l'Assemblée Nationale de 1969 à 1973.
- Membre du Conseil Constitutionnel en 1977.

En parcourant les stands de l'exposition installée dans le cadre de la 82^e assemblée générale



Joyeuses ou animées, à l'entracte, les conversations allaient bon train...



*Sous la conduite
de Roland Neuranter*

**Grand concert
par la musique des
Gardiens de la paix**



A la peine... à l'honneur !

LE SECRETARIAT ADMINISTRATIF



A propos de
Serge Lancen

« Si j'étais »

Non, il ne s'agit pas d'évoquer les « airs » (qui furent) favoris, de l'Opéra d'Adam « Si j'étais roi... » mais de rappeler l'existence de la série « Si j'étais Mozart, Offenbach, Beethoven, Albeniz etc... (au fait, il y manque peut-être « si j'étais Adam »), série que Serge Lancen a publiée sous le titre : Collection « la bibliothèque des solistes » aux Editions Boosey et Hawkes.

Est-il besoin de rappeler que Serge Lancen, Parisien de naissance fut l'élève des regrettés Tony Aubin et Noël Gallon au C.N.S.M.P. de la rue de Madrid où il obtint un premier prix de Composition. Par

la suite un Prix de Rome lui fut décerné.

Son important catalogue d'œuvres symphoniques, d'orchestre d'Harmonie de Musique de Chambre, de pièces instrumentales et vocales, ainsi que sa série « si j'étais », comportant des pièces de tous degrés, à l'usage des Conservatoires et Ecoles de Musique, lui ont valu d'enviables récompenses : Prix de la Communauté Radiophonique de Langue Française, celui de l'Union Européenne de Radio-diffusion, et le Grand Prix de Musique Symphonique légère de la S.A.C.E.M.

TOUS LES MORCEAUX IMPOSES

aux examens de la C.M.F.
sont en vente aux

EDITIONS ROBERT MARTIN
B.P. 502 71009 MACON CEDEX
tél. : (85) 34-46-81

Un concert de prestige...

C'est avec une certaine curiosité que je me suis rendu le 26 mars dernier au Théâtre des Champs-Élysées à Paris, pour y entendre le Concert de Gala donné par la Batterie-Fanfare et l'Harmonie du personnel de la R.A.T.P.

Voilà quelques années que je n'avais pas réussi à entendre cette Formation Parisienne, dont je savais bien qu'elle se situait dans le peloton de tête de nos meilleures Harmonies (en particulier en 1976 : Lyre d'Or au Concours International de Vichy). Mais les années passent qui modifient quelquefois les données des problèmes pas toujours surmontés !...

Pour débiter leur Concert ces deux Formations s'étaient réunies, sous la direction du Tambour-Major Guy Peron, pour interpréter la « Habanera » de J. Devogel.

Immédiatement après l'Harmonie, sous la direction de J. Mas, (pour mettre ses clarinettes en doigts peut-être) donnait une interprétation particulièrement « virtuose » de la Danse des Bouffons, de R. Korsakov. Le chef ne lésine pas sur les tempis, difficultés techniques ou pas !... Justesse, clarté des plans, son général moelleux, du travail d'artisan !...

Pour faire suite, l'Harmonie interprète une sélection sur « Véro-nique » d'André Messager. Là, trois solistes, Jacques Texieras au tuba, Michel Jourdain au trombone, donnent la réplique à « Véro-nique », cornet à pistons tenu par Claude Altier. Leur interprétation d'une justesse parfaite se rapproche tellement de la voix humaine, qu'on se sent transporté... à l'Opéra Comique. Il suffirait de fermer les yeux et de se laisser aller aux mélodies du compositeur. Toutes nos félicitations à ces trois jeunes agents de la R.A.T.P.

C'est la Batterie-Fanfare qui devait clore la première partie de ce concert avec la participation des tambours dans une présentation scénique de très haut goût associée à une démonstration technique à laquelle Lucien Le-maire, percussionniste à l'Orchestre National, n'est pas étranger. Les cuivres de la Batterie-Fanfare, très soigneusement prépa-

rés par Guy Peron, donnent à leur tour une version brillante de « Colisée » de P. Bigot, « les Tatars » de R. Fayeulle, « Cocody-Blues » de P. Saorborg, et « Flach Mille » de D. Leroy. La prestation de cette Batterie recueillit un succès des plus mérités. Guy Peron peut être fier du travail accompli.

En deuxième partie, c'est l'Harmonie seule qui proposait :

1. « Cap Kennedy » de S. Lancen.
2. « La Danse macabre », de C. St Saens.
3. « Conzerstück », pour 4 tubas, de A. Améller.

Et pour terminer, l'ouverture de Léonore 3 de L.V. Beethoven.

Encore une fois, cette Formation allait transporter son public, tant son interprétation fut parfaite, nuancée, sonore, sans excès, d'un ensemble total du début jusqu'à la fin de l'œuvre émaillée des pires difficultés, on le sait.

Les Musiciens tendus sous la baguette paternelle mais vigilante de Jacques Mas, oubliant leur trac (qui ne l'aurait pas dans une salle aussi prestigieuse) visant à l'unité des phrasés respectant les nuances, nous ont donné là aussi l'impression d'entendre un Orchestre Symphonique de qualité.

Ce n'est pas un mince compliment que j'adresse à tous ceux qui ont concouru à la réussite de ce concert exceptionnel.

Les années qui ont passé ont permis à l'Harmonie du personnel de la R.A.T.P. d'accéder à un niveau que je ne lui reconnais pas encore.

A l'année prochaine.
Un auditeur

Editions Robert Martin



LE PLUS GRAND CHOIX D'INSTRUMENTS

38 modèles de trompettes d'harmonie,
tous les instruments à pistons

30 modèles de clarinettes

36 modèles de saxophones

LES PLUS GRANDES MARQUES FRANÇAISES :

COURTOIS, COUESNON, SELMER,
BUFFET-CRAMPON, NOBLET, etc.

TOUS LES ACCESSOIRES DONT VOUS AVEZ BESOIN

Stocks - Livraisons immédiates
Service après-vente
Atelier de réparations



Et n'oubliez pas que...

De la petite flûte au soubassophone
les instruments de toutes marques se trouvent aux

EDITIONS ROBERT MARTIN

B.P. 502, 71009 MACON CEDEX ☎ (85) 34-46-81

DRAPEAUX A. S. ROBERT

26 600 TAIN-L'HERMITAGE
Drôme. Tél. 08.24.87



POUR SOCIÉTÉS BANNIÈRES PAVOISEMENT et Tous Articles de Fêtes Catalogue sur demande

Journal de la Confédération Musicale de France

Directeur-Gérant :
M. André PETIT

Abonnement (10 numéros)
du 1^{er} janvier au 31 décembre
Le numéro : 5 F
FRANCE.....sociétés 50 F 1 an
individuels 60 F 1 an
ETRANGER150 F 1 an

CONFEDERATION MUSICALE DE FRANCE
121, rue La Fayette
75010 PARIS
Tél. : 878-39-42

DIX NUMEROS PAR AN :
Janvier, Février-Mars,
Avril, Mai, Juin,
Juillet, Août-Septembre,
Octobre, Novembre, Décembre

IMPRIMERIE
« LES MARCHES DE FRANCE »
44, rue de l'Ermitage
75020 PARIS
Tél. : 366-44-86

Nouveaux tarifs 1984

Abonnements :
SOCIÉTÉS 60 F
INDIVIDUELS 70 F
ETRANGER 75 F